

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2023 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2023 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2022, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2022 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2023.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2023 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Présentation stratégique de la mission	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	19
Présentation stratégique du projet annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	22
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	31
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	40
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	52
<i>Justification par action</i>	56
01 – Coordination de l'action diplomatique	56
02 – Action européenne	60
04 – Contributions internationales	62
05 – Coopération de sécurité et de défense	65
06 – Soutien	70
07 – Réseau diplomatique	77
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	83
Présentation stratégique du projet annuel de performances	84
Objectifs et indicateurs de performance	90
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	90
2 – Développer l'attractivité de la France	98
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	105
4 – Dynamiser les ressources externes	107
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	110
Justification au premier euro	113
<i>Éléments transversaux au programme</i>	113
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	129
<i>Justification par action</i>	130
01 – Appui au réseau	130
02 – Coopération culturelle et promotion du français	132
03 – Objectifs de développement durable	140
04 – Enseignement supérieur et recherche	142
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	149
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	150
07 – Diplomatie économique et attractivité	150
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	152
Opérateurs	154
<i>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	154
<i>CAMPUS France</i>	160
<i>Institut Français</i>	163

PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	167
Présentation stratégique du projet annuel de performances	168
Objectifs et indicateurs de performance	170
1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire	170
2 – Simplifier les démarches administratives	173
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	174
Justification au premier euro	176
<i>Éléments transversaux au programme</i>	176
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	183
<i>Justification par action</i>	184
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	184
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	194
03 – Instruction des demandes de visa	195
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	197

MISSION
Action extérieure de l'État

Présentation stratégique de la mission

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Dans un contexte international dont le caractère instable et incertain est encore renforcé par la guerre en Ukraine, l'action extérieure de la France obéit à quatre grandes priorités :

- agir en faveur de la paix et de la stabilité, face à la multiplication des crises à l'extérieur de nos frontières, qui représentent une menace permanente pour la sécurité de nos concitoyens y compris sur notre territoire ;
- promouvoir une nouvelle dynamique européenne qui réponde à notre objectif de construire une Europe qui protège, qui renforce les politiques d'intégration des États membres et qui défende notre vision d'une citoyenneté européenne ;
- défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit, de plus en plus souvent remis en cause dans le monde ;
- œuvrer à une régulation économique et commerciale efficiente, face à de grands acteurs tentés par le repli protectionniste ou le refus des règles de réciprocité.

L'action du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) au service de cette ambition continuera à se décliner autour des axes suivants :

- une diplomatie active pour la préservation de la paix, le règlement des crises et la défense du multilatéralisme comme mode de gestion des grands enjeux internationaux ;
- une action forte au sein de l'Union européenne dans la mise en œuvre des priorités définies lors de la Présidence française de l'UE de 2022 pour relancer le projet européen et faire de l'Europe un moteur de croissance et un pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- la poursuite d'une diplomatie d'influence, qui valorise l'image d'une France, pays de l'innovation, riche en talents et ouverte aux investisseurs ;
- une approche globale des enjeux mondiaux.

Trois programmes budgétaires concourent pour le Ministère à l'accomplissement de ces objectifs au sein de la mission « Action extérieure de l'État », à hauteur de près de 3,22 milliards d'euros en crédits de paiement.

Parallèlement, le Ministère poursuit et coordonne activement la rationalisation du fonctionnement des réseaux diplomatique, consulaire et culturel notamment par la mise en œuvre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)

Le programme 105 regroupe les moyens de l'action diplomatique de la France et ses crédits de fonctionnement, en administration centrale comme à l'étranger. Les moyens du programme, qui représentent 64 % des crédits de la mission et qui tiennent compte d'un contexte inflationniste dans le monde, visent à la mise en œuvre de trois grands objectifs complémentaires :

- renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français ;
- promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe ;
- assurer un service diplomatique efficient et de qualité.

Les services émergeant sur le programme 105 couvrent ces objectifs : Direction générale des affaires politiques et de sécurité (qui comprend l'ensemble des directions politiques géographiques et transversales ainsi que la Direction de la coopération de sécurité et de défense), Direction de l'Union européenne, Direction générale de l'administration et de la modernisation, Direction du numérique, Protocole, Direction de la communication et de la presse, Archives, etc.

Les moyens du Centre de crise et de soutien (CDCS) relèvent également, pour partie, du programme 105. C'est grâce aux efforts du CDCS, des postes diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux moyens du programme 105 que des opérations parfois de grande envergure, d'assistance et de rapatriement des Français retenus à l'étranger ont été possibles (évacuations sanitaires dans le cadre de la crise de la covid-19 depuis 2020, évacuations d'Afghanistan en août 2021, d'Éthiopie en novembre 2021 et d'Ukraine en février 2022).

En masse de crédits, les contributions européennes et internationales occupent une place centrale et continueront à représenter en 2023, hors dépenses de personnel, les deux tiers des crédits du programme 105. Elles recouvrent les contributions versées par la France :

- au titre des opérations de maintien de la paix (OMP), et du budget ordinaire de plusieurs organisations relevant du système des Nations Unies ou liées à celui-ci (AIEA, UNESCO, Cour pénale internationale...) ;
- à des organisations œuvrant pour les droits de l'Homme, la paix, la sécurité et la coopération (Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE, OSCE, Institut du monde arabe, Facilité européenne de Paix...).

Parmi les évolutions notables du prochain budget figurent :

- Un effort renouvelé en matière de contributions volontaires aux organisations internationales dans le domaine de la sécurité et la prévention des conflits mais aussi sur les sujets globaux (climat, environnement, santé, égalité, numérique, ...) ou l'augmentation de la réserve de crise du CDCS ;
- La poursuite des investissements dans le domaine du numérique (sécurité du réseau informatique, outils de mobilité, développement et maintenance d'applications support, etc.), pour renforcer les capacités du réseau diplomatique et consulaire à s'adapter et à répondre avec le maximum d'efficacité aux situations de crise ;
- La mise en place d'un fonds « communication » destiné à lutter contre la désinformation ;
- Le renforcement des moyens nécessaires à l'entretien immobilier lourd à l'étranger.

Enfin, dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, l'essentiel des crédits de fonctionnement et de déplacement gérés par les autres administrations à l'étranger ont été transférés au ministère, essentiellement sur le programme 105. Cette réforme très avancée apporte des résultats notables en termes d'optimisation des moyens de fonctionnement du réseau et cet effort de rationalisation se poursuit activement.

FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES (151)

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger (AFE), service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections, qui concerne à la fois l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger (présidentielle, législatives, européennes et sénatoriales pour les grands électeurs des Français de l'étranger, referendum). Cette action regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état-civil et services administratifs, titres d'identité, aide sociale, élections) ;

Action extérieure de l'État

Mission | Présentation stratégique de la mission

- L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes et à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (ASESH) ;
- L'action 3 « Instruction des demandes de visa » est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Elle consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre depuis le 1^{er} janvier 2022 la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2022, le réseau consulaire est constitué de 208 postes consulaires. Il est complété par un réseau très dense de 492 agences consulaires. Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes ou de passage. Cet accompagnement fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation du réseau consulaire en tenant compte à la fois du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

Les postes consulaires sont également en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du Centre de crise et de soutien, les postes consulaires sont l'échelon opérationnel de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des crises.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le réseau consulaire a progressivement retrouvé son fonctionnement d'avant crise en 2022. Une attention toute particulière a été portée au soutien financier de nos compatriotes les plus démunis grâce à l'attribution de bourses scolaires, d'aides sociales (dont le secours occasionnel de solidarité, exceptionnellement maintenu jusqu'à l'été 2022) et de subventions aux associations leur portant secours. Les élections présidentielle et législatives à l'étranger ont été des événements majeurs, marqués par le recours au vote par internet pour le scrutin législatif. La modernisation de l'administration consulaire s'est poursuivie, entre autres, avec la deuxième étape du déploiement du centre de contacts Service France consulaire et le développement de la nouvelle application de prise de rendez-vous « RVConsulat ».

En 2023, les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, affectés par une situation économique mondiale dégradée grâce, notamment, au renforcement des budgets alloués aux bourses scolaires et aux affaires sociales. La simplification et la dématérialisation des procédures se poursuivront, permettant ainsi de répondre aux attentes des usagers en leur offrant un service public de qualité. L'année 2023 sera plus particulièrement marquée par la finalisation du déploiement du registre de l'état civil électronique et l'élargissement des horaires du Service France Consulaire, qui permettra de répondre aux usagers de pays plus éloignés.

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE (185)

En 2023, le programme 185 portera les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, couvrant l'enseignement français à l'étranger et l'ensemble des moyens destinés à la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, de nos normes, ainsi que les activités liées à la diplomatie économique et à l'attractivité économique de la France.

Cette politique se déclinera selon les principaux axes stratégiques suivants :

- Le développement de l'enseignement francophone, en participant notamment au développement du réseau des établissements français à l'étranger et de sa sécurisation, et poursuivant une double vocation au service des communautés françaises expatriées et prônant l'excellence pour tous ;
- La promotion de la francophonie et de la langue française, afin de renforcer son attractivité et son usage, y compris au sein des enceintes internationales ;
- La promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France, principalement en soutenant les industries culturelles et créatives (ICC) françaises, en renforçant notre action audiovisuelle extérieure, en assurant la diffusion la plus large possible de la création française, en organisant des débats d'idées et en valorisant notre expertise, et en développant des outils numériques *ad hoc* ;
- L'intensification de notre politique d'attractivité universitaire à l'attention des élites et des talents étrangers, qui vise à attirer les étudiants des pays à fort développement économique et à offrir des mobilités d'études aux étudiants (notamment à ceux des pays du Sud et de la zone indopacifique) ;
- L'aide à la mise en place de partenariats universitaires et scientifiques de haut niveau, objectif essentiel dans le contexte de mondialisation des savoirs ;

- La promotion de l'expertise française dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel, de l'enseignement et de la recherche ;
- La diplomatie économique, qui vise à intégrer, dans l'action diplomatique, le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la promotion de l'image de la France, auprès des investisseurs étrangers ;

Les actions financées par ce programme seront mises en œuvre par l'administration centrale, qui s'appuiera largement sur les opérateurs de l'action extérieure de l'État (Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFE, Institut Français, Campus France), mais également - pour une large part - par le réseau culturel et de coopération du ministère (notamment les SCAC, le réseau des Instituts français locaux et des Unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger- UMIFRE).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	27	33	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,9	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2 « Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations Unies à New-York et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur - « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2023 est tributaire de l'évolution de la situation internationale. Un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP est anticipé (MINUSMA et MINUSCA, MINUSS), tandis qu'une baisse potentielle des effectifs de la MONUSCO pourrait intervenir.

Action extérieure de l'État

Mission | Présentation stratégique de la mission

Sous-indicateur - « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

En volume total de nationaux au sein des effectifs du Secrétariat des Nations Unies, les États-Unis restent toujours loin devant, et pour la troisième année consécutive, la Chine devance la France sur le nombre de fonctionnaires, mettant en lumière sa poussée en matière d'influence au sein du système multilatéral. La France doit, par ailleurs, faire face à la pression des pays émergents et sous-représentés, qui se traduit par une cible revue à la baisse. Elle consolide malgré tout sa troisième place et continue de garder de la distance avec les autres États les mieux placés, notamment le Royaume-Uni, le Canada et la Russie. Sur le plan des administrateurs, la France passe à la 3^e place après les États Unis et pour la première année, derrière les Chinois, mais devant les Britanniques, et les Canadiens. Elle peut néanmoins se prévaloir de 10 postes de direction (D1/D2) actuellement occupés par des Français, dont 4 le sont par des femmes.

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)**Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (P151)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	23	20	17	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	24	19	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	5	9	7	7	5	5
4. Visas court séjour	jours	4,7	6,9	4,7	3	2,5	2,5

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateurs - « Passeports ordinaires et cartes nationales d'identité (CNI) »

La stabilisation du trafic aérien et la bonne reprise des activités dans les postes ont permis de retrouver de meilleures conditions d'acheminement des titres en 2022 et de revenir à un délai de délivrance proche de celui de 2019, voire meilleur pour les cartes nationales d'identité. Ce délai devrait rester stable en 2023 et dans les années à venir.

Pour mémoire, les passeports et cartes nationales d'identité peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, mais aussi à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. Cette mesure concerne 52 pays depuis l'automne 2017.

Sous-indicateur - « État civil - exploitation des actes (SCEC) »

Depuis la réorganisation du SCEC en 2019, les délais d'exploitation des actes se maintenaient à un niveau de traitement convenable. Néanmoins, dans un contexte de nette hausse de demandes dématérialisées d'actes, et suite aux premiers déploiements du RECE en mars 2021, qui se sont accompagnés d'ajustements techniques, les délais de délivrance se sont stabilisés à 9 jours en 2021, et devraient se maintenir à ce niveau en 2022.

Avec la finalisation du déploiement du RECE courant 2023, le service se fixe comme cible de les amener à 5 jours en moyenne en 2024/2025. Trois facteurs seront néanmoins déterminants : l'évolution du niveau de demandes dématérialisées, l'adaptation en parallèle des effectifs humains dévolus à leur traitement et la parfaite adéquation du nouvel outil informatique aux processus de traitements.

Sous-indicateur - « Visas de court séjour »

En raison du contexte sanitaire, les moyens de traitement de visas ont été ponctuellement réduits, ce qui impacte les délais de délivrance en 2022 alors qu'une forte reprise de la demande est constatée. Le rétablissement progressif de ces moyens dès septembre 2022 permettra de revenir à des délais convenables à compter de 2023 (3 jours).

Action extérieure de l'État

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2022 ET 2023

Programme / Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023					
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 950 980 919 2 084 769 415	+6,86 %	8 707 500 5 120 000	1 953 770 892 2 082 957 594	+6,61 %	8 707 500 5 120 000
01 – Coordination de l'action diplomatique	98 071 009 106 745 766	+8,85 %	2 500 110 000	98 071 009 106 745 766	+8,85 %	2 500 110 000
02 – Action européenne	143 839 164 134 817 096	-6,27 %		143 839 164 134 817 096	-6,27 %	
04 – Contributions internationales	652 207 085 707 469 304	+8,47 %		652 207 085 707 469 304	+8,47 %	
05 – Coopération de sécurité et de défense	110 045 927 115 412 180	+4,88 %	5 435 000	110 045 927 115 412 180	+4,88 %	5 435 000
06 – Soutien	257 121 904 271 325 014	+5,52 %	370 000 410 000	260 111 877 278 251 029	+6,97 %	370 000 410 000
07 – Réseau diplomatique	689 695 830 749 000 055	+8,60 %	2 900 000 4 600 000	689 495 830 740 262 219	+7,36 %	2 900 000 4 600 000
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	730 812 344 743 762 450	+1,77 %	2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450	+1,77 %	2 000 000 2 000 000
01 – Appui au réseau	40 173 406 40 345 662	+0,43 %	2 000 000 2 000 000	40 173 406 40 345 662	+0,43 %	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	68 210 439 68 410 439	+0,29 %		68 210 439 68 410 439	+0,29 %	
03 – Objectifs de développement durable	2 350 342 2 350 342			2 350 342 2 350 342		
04 – Enseignement supérieur et recherche	101 601 261 101 157 003	-0,44 %		101 601 261 101 157 003	-0,44 %	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	416 928 726 446 928 726	+7,20 %		416 928 726 446 928 726	+7,20 %	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 72 584 671	+2,70 %		70 678 650 72 584 671	+2,70 %	
07 – Diplomatie économique et attractivité	30 869 520 11 985 607	-61,17 %		30 869 520 11 985 607	-61,17 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	373 920 293 391 635 832	+4,74 %		374 045 293 391 405 832	+4,64 %	
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	224 215 227 227 453 663	+1,44 %		224 340 227 227 223 663	+1,29 %	
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	95 520 225 105 750 000	+10,71 %		95 520 225 105 750 000	+10,71 %	
03 – Instruction des demandes de visa	54 184 841 58 432 169	+7,84 %		54 184 841 58 432 169	+7,84 %	
Totaux	3 055 713 556 3 220 167 697	+5,38 %	10 707 500 7 120 000	3 058 628 529 3 218 125 876	+5,21 %	10 707 500 7 120 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025					
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 950 980 919 2 084 769 415 2 090 375 038 2 108 868 855	+6,86 % +0,27 % +0,88 %	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000	1 953 770 892 2 082 957 594 2 104 222 747 2 097 846 564	+6,61 % +1,02 % -0,30 %	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000
Titre 2 – Dépenses de personnel	723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991	+7,09 % -0,42 % +0,39 %		723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991	+7,09 % -0,42 % +0,39 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	324 120 595 341 706 109 329 835 500 332 018 421	+5,43 % -3,47 % +0,66 %	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000	330 622 366 348 991 654 338 151 045 335 333 965	+5,56 % -3,11 % -0,83 %	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	82 391 017 101 728 853 96 436 142 122 204 432	+23,47 % -5,20 % +26,72 %	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487 101 968 306 107 866 597	+17,73 % +10,08 % +5,78 %	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	+5,55 % +3,00 % -1,40 %	5 435 000	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	+5,55 % +3,00 % -1,40 %	5 435 000
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	+1,77 % +1,74 % -1,97 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	+1,77 % +1,74 % -1,97 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 2 – Dépenses de personnel	70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535	+2,70 % +4,15 % +0,05 %		70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535	+2,70 % +4,15 % +0,05 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	+0,28 % +2,96 % -0,42 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	+0,28 % +2,96 % -0,42 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453	+6,96 % -3,83 % -8,95 %		137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453	+6,96 % -3,83 % -8,95 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	373 920 293 391 635 832 398 696 624 398 496 032	+4,74 % +1,80 % -0,05 %		374 045 293 391 405 832 397 326 624 397 826 032	+4,64 % +1,51 % +0,13 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	232 042 058 250 332 832 255 024 624 255 089 032	+7,88 % +1,87 % +0,03 %		232 042 058 250 332 832 255 024 624 255 089 032	+7,88 % +1,87 % +0,03 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 308 010 13 503 000 15 822 000 15 557 000	-46,65 % +17,17 % -1,67 %		25 433 010 13 273 000 14 452 000 14 887 000	-47,81 % +8,88 % +3,01 %	

Action extérieure de l'État

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025						
Titre 6 – Dépenses d'intervention	116 570 225 127 800 000 127 850 000 127 850 000	+9,63 % +0,04 %		116 570 225 127 800 000 127 850 000 127 850 000	+9,63 % +0,04 %	
Totaux	3 055 713 556 3 220 167 697 3 245 757 047 3 249 155 957	+5,38 % +0,79 % +0,10 %	10 707 500 7 120 000 7 105 000 7 030 000	3 058 628 529 3 218 125 876 3 258 234 756 3 237 463 666	+5,21 % +1,25 % -0,64 %	10 707 500 7 120 000 7 105 000 7 030 000

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Programme ou type de dépense AE CP	2022				2023
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 869 197 952 1 871 987 925	1 950 980 919 1 953 770 892	40 720 501 40 720 501	1 991 701 420 1 994 491 393	2 084 769 415 2 082 957 594
Dépenses de personnel (Titre 2)	723 443 927 723 443 927	723 443 927 723 443 927		723 443 927 723 443 927	774 711 573 774 711 573
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 145 754 025 1 148 543 998	1 227 536 992 1 230 326 965	40 720 501 40 720 501	1 268 257 493 1 271 047 466	1 310 057 842 1 308 246 021
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	730 852 804 730 852 804	730 812 344 730 812 344	7 907 618 7 907 618	738 719 962 738 719 962	743 762 450 743 762 450
Dépenses de personnel (Titre 2)	70 678 650 70 678 650	70 678 650 70 678 650		70 678 650 70 678 650	72 584 671 72 584 671
Autres dépenses (Hors titre 2)	660 174 154 660 174 154	660 133 694 660 133 694	7 907 618 7 907 618	668 041 312 668 041 312	671 177 779 671 177 779
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	374 154 461 374 279 461	373 920 293 374 045 293	3 341 821 3 341 821	377 262 114 377 387 114	391 635 832 391 405 832
Dépenses de personnel (Titre 2)	232 042 058 232 042 058	232 042 058 232 042 058		232 042 058 232 042 058	250 332 832 250 332 832
Autres dépenses (Hors titre 2)	142 112 403 142 237 403	141 878 235 142 003 235	3 341 821 3 341 821	145 220 056 145 345 056	141 303 000 141 073 000

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2022					PLF 2023				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	8 069					8 121				
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	791		5 975	5 200	11 175	792		5 975	5 205	11 180
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	3 248					3 259				
Total	12 108		5 975	5 200	11 175	12 172		5 975	5 205	11 180

PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Philippe ERRERA

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 réunit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France à côté de ceux dévolus à la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Globalement les moyens du programme représentent 60 % des emplois du ministère et 31 % des crédits (2082,9 M€ dont 646,5 M€ pour le titre 2 hors CAS).

Trois objectifs sont assignés au programme 105 : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Parmi eux, on relève des enjeux prioritaires qui demanderont une mobilisation accrue du ministère et du réseau diplomatique de la France, il convient de mentionner : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.) sur les équilibres en Europe et à l'échelle du monde, la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'appui à la stabilisation au Sahel dans le cadre notamment de la réorganisation de notre présence militaire, la préservation de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPoA) et la sécurité régionale au Proche-Orient, la compétition croissante au sein de la zone Indopacifique, l'accompagnement à la résolution des crises (notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Liban), du conflit israélo-palestinien, et celui du Sahara occidental, ainsi que la lutte contre les menaces transversales dont certaines affectent directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cyber sécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.).

Ces objectifs sont complémentaires et se recoupent partiellement. Ainsi les opérations de maintien de la paix (299,8 M€) contribuent à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme. De même, les dispositions prises au niveau européen en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la cybercriminalité participent à la sécurité des Français comme à la construction européenne. Notre politique de renforcement de la coopération entre les États membres dans le cadre de la crise sanitaire participe de la même logique.

La gestion des conséquences de la sortie de crise de Covid-19 et des incertitudes qui l'entourent nous amènent à renforcer nos efforts sur la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique). L'Europe constituant notre premier cercle d'influence et une priorité, la mise en œuvre des priorités et objectifs définis lors de la PFUE permettra d'accentuer ce prisme.

Les moyens du programme 105 visent à la mise en œuvre de ces objectifs diplomatiques :

Au titre de l'objectif n° 1, dans le domaine de la sécurité, l'accent est mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment à travers :

1. une part importante des actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (36,4 M€);
2. la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises, au quotidien (conseils aux voyageurs, Ariane...) et lors des crises relevant des missions du centre de crise et de soutien (4,7 M€);
3. la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique (72,5 M€) et de la direction de l'immobilier et de la logistique;

L'objectif n° 2 se traduit par le financement de plus de quatre-vingt organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux auxquels la France est partie (829,1 M€). Ce financement marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les opérations de maintien de la paix représentent 36,2 % des crédits comptabilisés pour la réalisation de cet objectif.

L'objectif n° 3 veille à assurer le fonctionnement du réseau diplomatique (280,8 M€) indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, l'essentiel des crédits de fonctionnement et de déplacement gérés par les autres administrations à l'étranger ont été transférés au ministère, essentiellement sur le programme 105. Cette réforme très avancée apporte des résultats notables en termes d'optimisation des moyens de fonctionnement du réseau et cet effort de rationalisation se poursuit.

Les dépenses de fonctionnement des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole) émargent sur le programme 105. Les fonctions de soutien et de support permettant d'assurer la bonne articulation des ressources humaines et des autres moyens (administration générale, ressources humaines, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité) pour servir efficacement la diplomatie, relèvent également du programme 105.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette du programme 105 évolue à la marge pour le PAP 2023 au niveau des indicateurs.

Les sous-indicateurs des **objectifs 1 et 2** qui avaient subi plusieurs modifications en 2022 ont été stabilisés dans le cadre du PAP 2023 afin de permettre leurs évaluations sur le triennal 2023-2025.

S'agissant de l'**objectif 3**, deux indicateurs dits « transversaux » ont été supprimés. Le premier qui mesure le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés a été retiré en raison de la publication des données dans un autre rapport administratif. Le second concerne l'efficacité des fonctions supports dans le domaine bureautique et dans celui de la gestion des ressources humaines. Dans ce cas, la suppression est demandée en raison leur portée comparative limitée au niveau interministériel.

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE poursuivra en 2023 son action relative au traitement des crises, notamment :

Afrique sub-saharienne et Océan indien :

Au Sahel et dans les pays côtiers du Golfe de Guinée :

- Mise en œuvre de notre nouvelle posture stratégique au Sahel et en Afrique de l'Ouest, suite à la réorganisation de notre dispositif annoncée par le Président de la République le 17 février 2022 et au retrait complet de Barkhane du Mali le 15 août 2022 : poursuite de la lutte contre le terrorisme avec les pays qui en font la demande ; soutien aux stratégies et priorités des pays de la région ; équilibre entre appuis en matière sécuritaire, de développement et de stabilisation ; maintien de la mobilisation internationale en faveur du Sahel (missions européennes de PSDC, MINUSMA, Coalition pour le Sahel et Alliance Sahel) et renforcement de cette mobilisation pour le Nord des pays côtiers.
- Soutien aux efforts des organisations régionales africaines (Union africaine, CEDEAO) en faveur du bon déroulement des transitions pour aboutir, dans les meilleurs délais, à des élections et au retour à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Tchad ; maintien pour ce dernier de la vigilance sur les nombreuses menaces transfrontalières l'entourant (Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad, groupes armés dans le Sud libyen, situation au Darfour).
- En lien avec nos partenaires, maintien d'une vigilance sur le déroulement de la transition au Mali, dans la perspective des élections présidentielles annoncées pour février 2024, et dans un contexte marqué par une dégradation de la situation sécuritaire, une hausse des violations des droits de l'Homme, la présence de mercenaires du groupe Wagner et la multiplication d'opérations de désinformation.

Dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest :

- Poursuite de notre coopération bilatérale diversifiée avec nos partenaires de la région (notamment Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin et Nigeria qui tiendra d'importantes élections générales en 2023).

En Afrique centrale et des Grands Lacs :

- Poursuite de nos efforts de stabilisation de la République centrafricaine, en soutenant la réaffirmation de la MINUSCA comme principal partenaire sécuritaire, en encourageant une position internationale de fermeté face à l'emprise des mercenaires de Wagner, et en maintenant notre appui humanitaire à la population.
- Suivi de la visite du Président de la République au Cameroun, notamment s'agissant de l'appui à la recherche d'une sortie de crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Est, et de la mise en place d'une commission franco-camerounaise d'historiens sur la période d'accession à l'indépendance du pays.
- Suivi de la préparation des élections présidentielles de décembre 2023 en République Démocratique du Congo et soutien à la stabilité dans l'Est du pays et la région des Grands Lacs, notamment en travaillant avec l'ensemble des pays de la région à une résorption des tensions régionales.
- Suivi des engagements pris lors de la dernière visite du président de l'Angola (notamment secteur agricole) et maintien de notre soutien aux efforts de médiation angolais dans la sous-région.

Dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est :

- Appui à la résolution de la crise au Nord de l'Éthiopie : aide humanitaire, mise en œuvre de mécanismes de lutte contre l'impunité et tenue de négociations entre les différentes parties au conflit afin d'aboutir à un cessez-le-feu.
- Poursuite des efforts pour répondre à la crise politique au Soudan depuis le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 contre le gouvernement de transition, en travaillant au rétablissement du dialogue entre militaires et civils afin de permettre le retour d'un gouvernement civil.
- En Somalie, poursuite de notre appui à la lutte contre le groupe Al Shebab et la mise en œuvre de la réforme de l'architecture de sécurité au travers des critères identifiés par la nouvelle mission africaine (ATMIS) afin que la Somalie puisse, à terme, assurer seule sa sécurité.

Dans l'océan indien et en Afrique australe :

- Suivi des actions et projets lancés pendant la présidence française de la Commission de l'océan Indien (COI), afin d'appuyer l'insertion de nos collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de développement France-Comores, et appui à la lutte contre les filières d'immigration irrégulière dans la région.
- Suivi des décisions du Forum de dialogue politique bilatéral avec l'Afrique du Sud devant se tenir à l'automne 2022.
- Poursuite des efforts de lutte antiterroriste et de stabilisation au Nord du Mozambique, en appui aux initiatives régionales africaines, compte tenu de nos intérêts de sécurité de voisinage.

Avec l'ensemble du continent africain :

- Maintien d'un contact étroit avec les présidences en exercice d'organisations régionales – Sénégal (Union africaine jusqu'à février 2023) ; Guinée-Bissau (CEDEAO jusqu'à juin 2023) – et avec les principaux acteurs du continent sur les sujets régionaux et internationaux (guerre en Ukraine, sécurité alimentaire/initiative FARM, intégration régionale, transition énergétique/initiative JET, traitement des dettes africaines).
- Maintien de l'effort de communication publique et de riposte aux narratifs anti-français.
- Suivi de la mise en œuvre des décisions du sommet UE-UA de février 2022, notamment lors de la conférence ministérielle de suivi de 2023, et renforcement du dialogue avec l'Union africaine.
- Poursuite du renouvellement en profondeur de nos relations avec l'Afrique, à travers la mise en œuvre des engagements de Ouagadougou (soutien à la jeunesse et à l'éducation ; soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation ; mobilité ; coopération patrimoniale ; suivi de la réforme du franc CFA ; mise en valeur du rôle des diasporas et de la société civile) et des impulsions données par le Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier.

Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Suivi vigilant et soutien aux pays de la zone exposés aux répercussions de la guerre en Ukraine au plan de leur sécurité alimentaire et de leurs finances publiques.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

- Poursuivre la mise en œuvre des objectifs définis lors de la PFUE : i) Rehausser le rôle de l'UE pour stabiliser les principales zones de crises, notamment dans son voisinage Sud ; ii) Renforcer le partenariat de l'UE avec les pays et zones stables dans la région ANMO.
- Sortie de crise en Libye : conformément aux résolutions onusiennes, et en lien avec nos principaux partenaires, poursuivre les efforts de stabilisation durable du pays par le soutien au processus politique, la tenue des élections, le retrait des forces étrangères et l'unification des institutions.
- Tunisie : appui à la préservation des acquis démocratiques et de l'État de droit, soutien aux réformes économiques.
- Sahara occidental : prévenir un regain de tension et encourager les efforts de règlement, à travers un soutien aux efforts de l'envoyé personnel du SGNU et l'encouragement à l'apaisement des relations entre l'Algérie et le Maroc.
- Conflit israélo-palestinien : mobilisation de la communauté internationale afin de promouvoir la solution des deux États et les paramètres internationalement agréés, notamment dans le cadre du « groupe d'Amman » (France, Allemagne, Jordanie, Égypte) ; soutien humanitaire à Gaza et à la Cisjordanie ; promotion de la relation bilatérale avec Israël ainsi qu'avec l'Autorité palestinienne en vue de l'édification d'un futur État palestinien viable.
- Syrie : soutien à la mise en place d'un processus politique de résolution de la crise syrienne conforme à la R. 2254 du Conseil de sécurité ; appui à l'aide humanitaire en Syrie et aux accès humanitaires en Syrie, notamment transfrontaliers ; poursuite du soutien à l'action anti-terroriste menée par la Coalition internationale contre Daech et à la stabilisation des territoires libérés ; lutte contre l'impunité des crimes les plus graves en Syrie, au plan national, européen et international.
- Liban : poursuite de la mobilisation en faveur d'une sortie de crise par la mise en œuvre de réformes structurelles attendues par les Libanais et la communauté internationale, en particulier par la mise en œuvre d'un programme FMI ; soutien humanitaire à la population libanaise dans la continuité des conférences internationales organisées par la France, en lien notamment avec nos partenaires du Golfe ; appui aux Forces armées libanaises ; appui à la médiation relative à la délimitation des frontières maritimes ; appui au processus démocratique et électoral libanais ainsi qu'enquête sur l'explosion du 4 août 2020.
- Irak : contribuer à la sortie de la crise politique en appelant les parties impliquées au dialogue. Œuvrer au renforcement de la dynamique créée par la Conférence de Bagdad en août 2021.
- Iran : poursuivre nos efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien et pour la réduction des actions déstabilisatrices de l'Iran dans la région.
- Golfe : poursuivre la dynamique de renforcement de notre relation bilatérale avec les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et avec l'organisation du CCEAG, dans les domaines politique, économique, commercial et de coopération et d'influence. Mobilisation diplomatique pour renforcer la sécurité régionale.
- Yémen : soutenir à la trêve et aux efforts onusiens pour un règlement politique du conflit. Renforcer notre action humanitaire et de stabilisation dans le pays.

Europe centrale et orientale :

- Le suivi de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et ses multiples conséquences – humanitaire, militaire, économique, etc. - continuera de mobiliser tous les efforts diplomatiques. La France continuera, aux côtés notamment de ses partenaires du G7 et dans le cadre européen, de soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et demeurera disponible pour appuyer un éventuel redémarrage effectif des négociations entre la Russie et l'Ukraine pour une potentielle issue au conflit. Par ailleurs, la réflexion est engagée pour structurer et planifier l'appui de la France à la reconstruction en Ukraine, en sus de son action déjà substantielle – représentant environ 2 milliards d'euros de financement, en particulier en direction de la région de Tchernihiv qu'elle s'est engagée à parrainer.
- La Moldavie, qui faisait déjà l'objet d'un soutien actif de la France avant le déclenchement de la guerre, continuera de bénéficier de cet appui, notamment par le biais de la Plateforme de soutien à la Moldavie coprésidée par la France, l'Allemagne et la Roumanie.
- En raison de sa co-belligérance avec la Russie dans la guerre contre l'Ukraine, la Biélorussie demeure un point d'attention, ainsi qu'en raison de la crise migratoire qu'elle avait provoquée aux frontières polonaises et lituaniennes au printemps-été 2021.

- Plus généralement, l'analyse des enjeux et défis de la région de la Mer Noire sera actualisée, à la lumière de la guerre en Ukraine mais aussi à celle de la candidature de la Géorgie à l'adhésion à l'Union européenne.
- Après la PFUE qui avait fait des Balkans occidentaux une des priorités géographiques de notre présidence et qui a notamment permis de débloquent l'ouverture de la négociation d'adhésion à l'UE pour la Macédoine du Nord et l'Albanie, il conviendra désormais de capitaliser sur ces avancées pour accélérer et approfondir la mise en œuvre de la stratégie interministérielle française pour les Balkans occidentaux, afin d'accroître notre influence politique et culturelle et nos parts de marché.
- Le dialogue entre Belgrade (Serbie) et Pristina (Kosovo), en raison de la récurrence de fortes poussées de tension, demeure un point de vigilance des autorités françaises, qui continueront de fortement s'y impliquer pour consolider la perspective européenne de ces deux pays et éviter qu'une dégradation du dialogue n'entraîne une déstabilisation de la région des Balkans occidentaux.
- La situation en Bosnie-Herzégovine, où les réformes progressent peu et où le renouvellement du mandat de l'opération EUFOR-Althéa est chaque année entouré d'incertitudes, continue de retenir l'attention des autorités françaises.
- Après la seconde guerre du Karabakh en 2020, le processus de normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan demeure ponctué d'épisodes de fortes tensions, surtout dans la région du Haut-Karabagh mais aussi le long des frontières internationales des deux pays. La France, en tant que co-présidente du Groupe de Minsk de l'OSCE mais aussi en sa qualité d'État membre de l'UE, poursuit son appui aux efforts européens en faveur d'une paix durable et soutenable dans la région du Caucase sud.
- Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la région de l'Asie centrale acquiert un poids stratégique supplémentaire, notamment en raison du rôle du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan dans nos approvisionnements, notamment énergétiques. L'équation de connectivité régionale, avec les corridors de transport allant de l'Asie centrale vers l'Europe en passant par l'espace caspien et sud-caucasien, représente l'un des défis qu'il convient de traiter et relever à court terme. Si le Turkménistan arrivait à rendre effective et opérationnelle sa connexion gazière avec l'Azerbaïdjan à travers la mer Caspienne, il pourrait devenir un partenaire énergétique de poids de la France et de l'Europe, dans un contexte de recherche de ressources gazières alternatives.

Amériques :

- Haïti : face à la crise politique, sociale et sécuritaire, poursuite de l'action de mobilisation de la communauté internationale menée conjointement avec les États-Unis et le Canada afin de renforcer la sécurité localement et d'accompagner le dialogue national vers de nouvelles élections permettant le fonctionnement des institutions.
- Venezuela : suivi et accompagnement de l'initiative américaine en cours, aide à la réduction de l'impact régional de la crise migratoire.
- Caraïbe orientale : poursuite de notre action régionale sur les questions climatiques, notamment les algues Sargasse, et projet de réunion régionale sur ces thèmes.
- Amérique centrale : suivi de la dégradation de la situation de l'État de droit dans plusieurs pays de la région, en premier lieu le Nicaragua et dans une moindre mesure le Salvador et le Guatemala.
- Approfondissement du dialogue avec nos grands partenaires régionaux (États-Unis, Canada, Brésil, Mexique) sur les crises régionales et du travail communautaire dans la perspective du sommet UE-CELAC du 2^e semestre 2023.

Asie :

- Relance de la relation avec l'Australie selon les orientations décidées par le Président de la République et la Ministre.
- Renforcement du dialogue avec les États du Pacifique, en particulier en donnant de la visibilité à la stratégie européenne de l'Indopacifique et en soutenant nos collectivités territoriales dans leur intégration régionale.
- Approfondissement du partenariat stratégique avec l'Inde avec une probable visite du Président de la République.

- Poursuite de la mise en œuvre des conclusions de l'Union européenne de mars 2019 s'agissant de sa relation bilatérale avec la Chine et maintien d'un dialogue exigeant avec Pékin dans un contexte d'affirmation et revendications croissantes de la Chine à l'échelle régionale (Taïwan) et internationale.
- Renforcement de la mise en œuvre de notre stratégie Indopacifique qui constitue un espace toujours plus fondamental d'influence, dans les suites du forum ministériel organisé à Paris le 22 février 2022, pendant la PFUE.
- Dans le cadre du suivi des crises de la région, l'Afghanistan reste au cœur des préoccupations du ministère alors que la situation se dégrade toujours, de même que les suites du coup d'État en Birmanie qui nécessitent une étroite concertation avec nos partenaires de l'ASEAN.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2023, cet engagement se poursuivra notamment autour des actions suivantes :

Portées par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)

- Dans le contexte stratégique de tensions et de remise en cause de l'ordre international souligné par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Département travaillera à identifier les pistes d'actions pour préserver la stabilité stratégique et conserver la maîtrise de l'escalade avec la Russie.
- La France mettra en œuvre la Boussole stratégique de l'UE et les décisions du dernier Sommet de l'OTAN. La mise en œuvre de l'agenda du Sommet européen de Versailles sur les investissements européens dans les capacités de défense et sur une coopération accrue entre l'UE et l'OTAN sera une priorité.
- Le Ministère continuera de contribuer à penser le réajustement du dispositif français au Sahel et sa conduite, en lien avec les autres directions, le ministère des Armées et nos partenaires européens et poursuivra en conséquence l'adéquation de nos moyens opérationnels à la menace terroriste en Irak et au Sahel. Il participera à la promotion du dialogue de sécurité stratégique dans le Golfe avec nos partenaires américain, britannique, européens et golfeiques et confirmera son rôle pilote dans le projet de mission de PSDC maritime pérenne autour de la Péninsule arabique. La France continuera de favoriser la présence européenne en Indopacifique et la mise en œuvre de notre stratégie.
- L'effort international dans la lutte contre le financement des groupes terroristes et la lutte contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes et les manipulations de l'information contre nos intérêts de sécurité sera poursuivi. Les menaces émergentes (ultra-droite), la lutte contre la radicalisation et les risques liés aux combattants terroristes étrangers et de l'Afghanistan, le soutien aux États les plus vulnérables seront poursuivis en coopération avec nos partenaires, notamment golfeiques.
- Grâce à la création de la sous-direction de la cyber sécurité, nous renforcerons la cohérence des efforts multilatéraux visant à renforcer la stabilité dans le cyberespace ainsi qu'à la lutte contre la cybercriminalité sera également renforcée grâce à la création de la sous-direction de la cyber sécurité. Nous poursuivrons les objectifs de renforcement du pilier cyber de la souveraineté numérique européenne, d'opérationnaliser le régime de sanctions cyber et d'élaboration d'une politique européenne de cyberdéfense ambitieuse annoncée par la Commission.
- L'ONUDC restera cruciale dans la lutte contre la criminalité organisée pour préserver le cadre international de contrôle des stupéfiants. Nous lancerons une Feuille de route antistupéfiants dans les Balkans occidentaux et susciterons des initiatives multilatérales contre la traite des êtres humains et appuierons l'Office français anti-stupéfiants et le plan d'action national. Nous mobiliserons des États affinitaires sur la menace de la criminalité environnementale pour la sécurité collective et sur la promotion des instruments pour y faire face. Nous renforcerons la coopération internationale, européenne et interministérielle de lutte contre toutes les formes de trafics pour répondre aux vulnérabilités et lacunes révélées par la pandémie.

- Sur les armements conventionnels, le Département continuera à promouvoir l'approche française des systèmes d'armes létaux autonomes et la lutte contre les trafics d'armes légères et de petit calibre et leurs munitions, ainsi que la finalisation aux Nations Unies d'un nouvel instrument sur la sûreté et la sécurité des stocks de munitions conventionnelles, ainsi que la prévention de leur utilisation pour la fabrication d'engins explosifs improvisés. Il poursuivra son action dans les Balkans (feuille de route 2024 pour la lutte contre les trafics d'armes à feu ; Ministérielle de l'initiative en mars 2023 ; expertise française). Il poursuivra son soutien aux conventions pour l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, à promouvoir les actions en pays francophones et les opérateurs français du déminage.
- L'engagement prioritaire de la France pour défendre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) dans la perspective de sa 5^e Conférence d'examen en mai 2023 et soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se poursuivra face à la réémergence de l'utilisation répétée de ces armes en Syrie et par la Russie et à leur prolifération. Nous continuerons à soutenir l'Ukraine à l'OIAC.
- Nous poursuivrons notre fort engagement dans la promotion de ses propositions nationales pour le renforcement et l'opérationnalisation de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines dans la perspective de sa 9^e Conférence d'examen de novembre 2022.
- Notre action sera poursuivie pour préserver les acquis de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité coopérative dans un contexte critique de mise en cause par la Russie.
- La crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, continuer de mobiliser le Département sur la stricte mise en œuvre de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent sera mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Le ministère assurera la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire et la fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous soutiendrons la dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et des normes de comportement responsable dans l'espace.

Portées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)

Zone sahélienne :

- Appuyer l'action de la France en zone sahélienne et participer à la manœuvre globale d'endiguement de la menace terroriste vers les pays d'Afrique de l'Ouest côtière seront les deux dimensions, fortement liées, qui orienteront l'action de la DCSD sur le continent africain en 2023.
- Elle y contribuera dans le cadre de son dispositif tel qu'il a été réarticulé dans la région en 2022 et cherchera à renforcer l'enracinement au sein des structures décisionnelles des forces de défense et de sécurité des pays partenaires.
- Elle y contribuera aussi de façon très spécifique en développant de nouvelles capacités de formation au sein de son réseau des écoles nationales à vocation régionale (ENVR) sur les thématiques liées au contre-terrorisme et à la structuration des forces de défense et de sécurité :
 - poursuite de la montée en puissance de l'académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) en RCI avec l'internationalisation de son financement et l'ouverture de sa gouvernance ;
 - re-création de l'école militaire d'administration (EMA) au Gabon ;
 - création du premier module d'une École des Frontières au Niger visant à développer une manœuvre douanière ambitieuse dans la lutte contre le financement des mouvements terroristes.
- S'agissant de l'endiguement de la menace aux frontières Nord des pays côtiers, la DCSD, sous financement de l'UE y poursuivra son action via les projets *DEFEND* de renforcement capacitaire au Bénin, au Togo, au Burkina Faso et au Ghana.

Afrique du Nord – Moyen Orient :

- La DCSD continuera à soutenir l'effort interministériel conjoint avec le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur sur zone par un renforcement significatif des moyens consacrés. Cet effort renforcé se traduira par une augmentation du volume de coopérants et de la densité budgétaire de la coopération de la DCSD.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

- Une attention particulière sera portée au renforcement de notre coopération sur nos principaux points d'appui (Maroc, Liban, Jordanie), en maintenant un équilibre entre les domaines de la défense et de la sécurité. L'accent sera également mis sur le renforcement de la stabilisation de l'Irak.

Indopacifique :

- Appuyant la stratégie indopacifique du MEAE dans les domaines de la coopération de défense et de sécurité, la DCSD poursuit trois objectifs majeurs : la sécurisation et la mise en valeur de nos espaces ultramarins, l'affirmation de la France comme puissance d'équilibre et la promotion du multilatéralisme. La densification du maillage des coopérants DCSD sur zone est prévue au rythme d'un coopérant par an d'ici à 2030.

Balkans occidentaux :

- Dans la continuité de la stratégie française pour les Balkans d'avril 2019, portée par le président de la République, l'année 2023 poursuivra les actions de la DCSD dans la zone : la finalisation d'un projet emblématique en matière de lutte contre les trafics illicites d'armes à feu de petit calibre (EVOFINDER) d'une part, et la mise en place d'une école régionale de cybercriminalité au Monténégro d'autre part.

INDICATEUR**1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	82,8	90	91	94	94	95
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	Non déterminé	4 290	4 750	4 750	4 700
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	Non déterminé	2,16	7,4	7,8	8

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés. Il est établi selon la formule : ((valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes - montant des remontées de fonds libres) / valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes).

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 3 - « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous- indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »**

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

La programmation initiale et les délégations de crédits qui l'accompagnent constituent le mode d'évaluation retenu des « objectifs fixés ». Les crédits non utilisés par les postes sont le moyen retenu pour évaluer la non-satisfaction des objectifs validés en programmation initiale.

La cible pour 2023 et 2024 est de 94 %, dans un contexte de maintien de la ressource budgétaire à l'identique de 2022. La cible pour 2025 traduit une augmentation prévisionnelle des dépenses par rapport à la période 2023-2024, à hypothèse de périmètre budgétaire constant.

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève »

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. A l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des 17 Écoles Nationales à Vocation Régionale. Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La prévision pour 2023 et 2024 est de 4750 €, cette direction constatant sur l'année 2022 une augmentation générale significative des coûts dans un contexte inflationniste, particulièrement sensible sur la partie transport des stagiaires. La prévision pour 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste stabilisé et d'une maîtrise des coûts internes.

Sous-indicateur 3 - « Part de femmes participant aux formations »

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la DCSD a souhaité se doter d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD.

L'objectif à atteindre est une hausse progressive de ce taux à partir d'un point bas qui s'explique essentiellement par la faible représentation des femmes au sein des structures de défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires.

Les prévisions pour 2023 et 2024 sont respectivement de 7,4 % et 7,8 %, la DCSD ayant constaté une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées. La tendance observée devrait se poursuivre en 2025, sur une trajectoire de hausse moins prononcée.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	32 342 294	63 069 166	20 000 000	30 000 000	25 000 000	20 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	Sans objet	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	195	66	20	60	60	60

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'

Sous-indicateur 2 - Ratio localisés/signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »**

L'année 2021 est restée caractérisée par une fréquentation record des conseils aux voyageurs, dans un contexte où les usagers ont continué à rechercher des informations actualisées sur les restrictions sanitaires aux déplacements.

Le premier semestre de l'année 2022 se caractérise par un nombre élevé de consultations (22 millions en 6 mois), mais amorce la décrue attendue, la fréquentation étant étroitement corrélée à la pandémie de la Covid-19. Le MEAE, grâce à la qualité du service fourni dont les procédures sont certifiées ISO 9001 et à une communication ciblée, en lien avec le SIG et les autres ministères, a réussi à maintenir un niveau élevé de fréquentation en 2022.

L'estimation pour 2023 et les années suivantes reflète cependant une nouvelle baisse, probable si se confirme la levée des restrictions aux voyages.

Sous-indicateur 2 - « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2022, la survenance de la crise en Ukraine au mois de février a été l'occasion de tester la viabilité de cet indicateur. Les opérations menées par le CDCS ont permis d'évacuer un total de 1 454 Français et ayants-droit depuis le territoire ukrainien. Tous les compatriotes s'étant signalés de différentes manières au CDCS ou à notre ambassade à Kiev ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Il en résulte un taux de 100 % pour cet indicateur, rapporté à cette crise.

La cible pour 2023 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps, à l'instar de la crise ukrainienne.

Sous-indicateur 3 - « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au plus court. Cet indicateur, introduit lors du PAP 2020, a été évalué sur 2021 et 2022 lors de plusieurs crises ayant nécessité l'ouverture d'une réponse téléphonique :

Crise au Kazakhstan (troubles politiques – Janvier 2022) :

Une cellule de réponse téléphonique réduite a été mobilisée pendant 4 jours, du 6 au 9 janvier. Elle a traité au total 162 appels sur cette période, dont le temps d'attente moyen était de 3 secondes par appel.

Crise en Ukraine (guerre – depuis février 2022) :

Lors de la crise ukrainienne, sur une durée de 8 semaines, le Centre de crise et de soutien a traité au total quelques 5 420 appels avec de grandes fluctuations. Grâce à la mobilisation des agents d'astreinte et à l'appel aux volontaires de la Croix rouge, une gestion fine des effectifs de réponse téléphonique prévoyant notamment des renforts ponctuels a pu contenir le temps d'attente à :

- 26 secondes par appel en moyenne, lors du 1^{er} mois, soit 6 secondes au-dessus de l'objectif ;
- 58 secondes par appel en moyenne, sur les 4 semaines suivantes, soit 38 secondes au-dessus de l'objectif.

Sur l'ensemble de la crise, la moyenne du temps d'attente est de 43 secondes, soit 23 secondes au-dessus de l'objectif. Cet écart entre le résultat obtenu après un mois de crise et l'objectif de 20 secondes par appel est dû à une concordance de plusieurs facteurs :

- changement du message d'accueil du serveur vocal interactif ;
- mobilisation moindre du vivier ;
- basculement des agents de la réponse téléphonique vers le pôle communautés protégées au moment de la mise en place des opérations d'évacuation du territoire ukrainien par bus ;
- durée des appels plus longue du fait d'une proportion importante d'appels en provenance de ressortissants ne parlant parfois pas ou mal le français ;
- temps passé à préciser leurs coordonnées et leur localisation ;
- appels chronophages nécessitant un soutien psychologique important, en vue de conseiller et rassurer des appelants stressés par rapport à la situation traumatique qu'ils vivaient en Ukraine.

Le retour d'expérience a incité le CDCS à s'engager dans une réflexion d'amélioration du dispositif, tant du point de vue technique qu'humain, afin de répondre toujours au mieux aux attentes de nos compatriotes. Toutefois, compte tenu des contraintes humaines et techniques pesant sur le dispositif de réponse téléphonique du CDCS, il serait recommandé, par souci de réalisme, de relever la valeur cible à 60 secondes pour les années suivantes.

OBJECTIF mission

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2023 :

- Sommet de l'avenir, organisé par le secrétaire général des Nations Unies en septembre 2023 dans le cadre de son Programme commun, qui est une feuille de route pour l'adaptation des Nations Unies aux défis contemporains ;
- Santé : poursuite de la négociation d'un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies dans le cadre de l'OMS ;
- Négociations dans le cadre du Comité international de négociation (CIN) en faveur d'un futur traité international sur les plastiques, dont notamment la deuxième réunion du CIN qui pourrait avoir lieu en avril 2023 en France ;

- Conférences sur le climat : COP 28 aux Émirats Arabes Unis en fin 2023, Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023 ;
- Réunions de gouvernances des agences spécialisées des Nations Unies : 43^e Conférence de la FAO à Rome en juin 2023, Assemblée mondiale de la santé, Assemblée de l'OMPI.
- En septembre 2023 aura lieu la semaine de haut-niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, qui couvrira l'ensemble du spectre des enjeux multilatéraux et des crises politiques internationales.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2023 à l'occasion des échéances suivantes :

- Soutien au multilatéralisme, via, selon l'évolution des discussions avec nos partenaires allemands, l'Alliance pour le multilatéralisme, qui vise à moderniser les institutions internationales existantes pour les rendre plus efficaces et à les aider à produire des résultats tangibles pour les citoyens ;
- Renforcement de l'architecture multilatérale de santé : suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies : (i) la révision du Règlement sanitaire international, qui est la pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations réuniront à de nombreuses reprises les États membres de l'OMS en 2023, pour aboutir, en théorie, à une adoption des deux textes par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

Faits saillants 2023 :

L'année 2023 sera une année de suivi et de mise en œuvre des dossiers et initiatives lancés sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne (1^{er} semestre 2022), dans le cadre de notre trio de Présidences (France, République tchèque et Suède). Cette continuité s'impose d'autant plus que la guerre en Ukraine nous oblige à renforcer notre autonomie stratégique, notre souveraineté européenne et notre solidarité dans de nombreux domaines :

- Soutien à l'Ukraine : soutien en matière militaire, sanctions contre la Russie, lutte contre l'impunité, renforcement des voies de solidarité (pour sortir les céréales d'Ukraine), reconstruction de l'Ukraine (si les conditions le permettent) ;
- Accompagnement de la transition verte : soutien à la conclusion des trilogues sur les textes du Paquet « Fit for 55 » de 2021, réduction de la dépendance énergétique à la Russie notamment par le renforcement de l'autonomie énergétique européenne, développement des énergies renouvelables ;
- Accompagnement de la transition numérique : mise en œuvre des règlements DSA (*Digital Services Act*) et DMA (*Digital Markets Act*), suivi des discussions sur l'intelligence artificielle et la gestion des données ;
- Consolidation de l'autonomie stratégique de l'UE et de la puissance normative européenne : mise en œuvre de la Boussole stratégique adoptée sous PFUE, négociation du *European Chips Act* (pour développer une offre européenne en matière de semi-conducteurs), négociation de la directive sur le devoir de vigilance, poursuite de la négociation des accords commerciaux (Mexique, Chili et éventuellement MERCOSUR) avec le souci d'assurer la diversification de nos partenaires commerciaux dans le respect des normes européennes,

notamment environnementales, mobilisation des nouveaux outils de développement de l'UE (NDICI) au profit de nos politiques de partenariats stratégiques, avec l'Afrique et l'Indopacifique ;

- Parachever la négociation du pacte asile-migrations qui repose sur un juste équilibre entre la solidarité et la responsabilité entre les États membres.

Volet bilatéral :

Les principales échéances en 2023 seront l'organisation de sommets avec l'Allemagne (60^e anniversaire du traité de l'Élysée, à commémorer en France ; CMFA en Allemagne), l'Italie (en France), l'Espagne (en Espagne, avec possible signature d'un nouveau traité bilatéral), le Royaume-Uni (sous réserve des conditions politiques), ainsi que deux réunions MED9 (sommet + réunion des ministres / secrétaires d'État chargés des affaires européennes), un séminaire intergouvernemental avec les Pays-Bas, une Commission intergouvernementale avec le Luxembourg, une réunion en format Val-Duchesse avec la Belgique.

Deux visites d'État du Président de la République sont prévues aux Pays-Bas et en Suède (qui exerce la présidence du Conseil de l'UE au 1^{er} semestre 2023).

Plusieurs plans d'action bilatéraux continueront d'être mis en œuvre (Croatie, Irlande, Slovénie et Slovaquie, renouvelé fin 2022) et ceux avec la République tchèque, la Lettonie, devront être renouvelés.

Des élections auront lieu notamment au Luxembourg (législatives), en Autriche (présidentielles), en Suisse (fédérales), en Finlande (législatives), au Danemark (générales) en République tchèque (présidentielles), en Pologne (législatives), en Estonie (législatives), à Chypre (présidentielles), en Turquie (présidentielles et législatives), en Grèce (législatives).

Coopération frontalière :

Les dialogues transfrontaliers se poursuivront avec plusieurs pays, notamment l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, l'Italie. Il s'agit aussi d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur en traitant les problèmes qui surgissent aux frontières internes de l'UE, lorsque deux législations différentes doivent être articulées, soit pour préserver les flux, soit pour construire des services partagés, afin de garantir aux citoyens des régions frontalières les mêmes perspectives de développement que sur le reste des territoires nationaux (réalisation homogène des objectifs de développement durable).

INDICATEUR mission

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	27	33	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,9	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous-indicateur 2 « Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations Unies à New-York et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »**

La cible 2023 est tributaire de l'évolution de la situation internationale. Un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP est anticipé (MINUSMA et MINUSCA, MINUSS), tandis qu'une baisse potentielle des effectifs de la MONUSCO pourrait intervenir.

Sous-indicateur 2 - « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

En volume total de nationaux au sein des effectifs du Secrétariat des Nations Unies, les États-Unis restent toujours loin devant, et pour la troisième année consécutive, la Chine devance la France sur le nombre de fonctionnaires, mettant en lumière sa poussée agressive en matière d'influence au sein du système multilatéral. La France doit, par ailleurs, faire face à la pression des pays émergents et sous-représentés, qui se traduit par une cible revue à la baisse. Elle consolide malgré tout sa troisième place et continue de garder de la distance avec les autres États les mieux placés, notamment le Royaume-Uni, le Canada et la Russie. Sur le plan des administrateurs, la France passe à la 3^{ème} place après les États Unis et pour la première année, derrière les Chinois, mais devant les Britanniques, et les Canadiens. Elle peut néanmoins se prévaloir de 10 postes de direction (D1/D2) actuellement occupés par des Français, dont 4 le sont par des femmes.

INDICATEUR**2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	344	145	140	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	748	1000	900	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	Non déterminé	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échéances européennes.

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échanges bilatéraux.

Sous-indicateur 3 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers. Pour ce nouveau sous-indicateur est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour la coopération frontalière.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

L'atténuation de la crise sanitaire et le développement de l'activité européenne et des crises (notamment la guerre en Ukraine) se traduisent par une augmentation du nombre de réunions européennes auxquelles participent nos autorités, indépendamment du contexte spécifique de la présidence française du Conseil de l'UE au premier semestre 2022.

Sous-indicateur 2 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

L'importance croissante des questions européennes, les crises (notamment la guerre en Ukraine), le retour à la normale du contexte sanitaire, entraînent un accroissement des échanges bilatéraux (relation franco-allemande, nouveaux traités avec l'Italie et l'Espagne, plans d'action) et des visites.

Sous-indicateur 3 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle).

L'Ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur chaque année est estimé à 20.

INDICATEUR**2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	4,31	3,98	3,95	3,51	3,51	3,51

Précisions méthodologiquesSource des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

La baisse de la cible en 2023 par rapport à la prévision du PAP 2022 est principalement imputable à l'augmentation sensible de l'assiette des contributions internationales. En effet, une dotation de 67,8 M€ a été inscrite en 2023 au titre de la quote-part du ministère au financement de la Facilité européenne pour la paix.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat.

Le troisième objectif présente trois indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,4	14,6	13,9	14,9	14,9	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,23	11,49	8,66	10,41	10,41	10,41
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	11,56	22,58	29,23	35,67	39,40	42,40

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'immobilier et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 - « Ratio SUN / Poste de travail »

Les cibles 2023 à 2025 se basent sur une SUN en légère hausse par rapport à la cible 2022 suite à des opérations de fiabilisation menées à l'étranger. Par ailleurs, les effectifs travaillant sur les différents sites de l'échantillon à l'étranger sont un peu moins nombreux. Il en résulte une légère dégradation du ratio qui s'établit à 14,95 m²/PDT. Cependant, la SUN devrait commencer à diminuer à horizon 2026 grâce au projet d'extension/réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay qui permettra le regroupement de services et la rationalisation des espaces. Il faut, toutefois, noter que de nombreux postes diplomatiques et consulaires sont implantés dans des bâtiments historiques, ne permettant pas une rationalisation optimale des surfaces.

Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien courant / SUB »

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (7,1 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,6 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu en 2020.

Au cours du triennal, les crédits disponibles seront en augmentation par rapport à ceux de 2022 et permettront d'atteindre un ratio de 10,41 €/m² proche de celui réalisé en 2021 à 11,49 €/m².

Sous-indicateur 3 - « Ratio entretien lourd / SUB »

Jusqu'en 2020, les travaux d'entretien lourd du parc immobilier du MEAE étaient financés très majoritairement à partir des crédits du compte d'affection spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » dont le financement est assuré par les produits de cession d'actifs immobiliers.

Dans le cadre d'un rééquilibrage budgétaire, l'activité d'entretien lourd à l'étranger a vu sa dotation sur le P105 augmentée sensiblement pour atteindre 50,1 M€ en CP en 2023 avec une cible à 60 M€ à l'issue du triennal en 2025. Ce rééquilibrage au profit du P105 a permis de multiplier, d'une part les opérations structurantes pluriannuelles qui répondent à l'objectif prioritaire d'amélioration de l'outil diplomatique et d'autre part, de mener des actions transversales de connaissances des emprises ainsi que de contrôle de conformité et de réglementation.

En France, l'enveloppe d'entretien lourd d'un montant de 12 M€ permettra d'engager des travaux importants sur les sites nantais (extension du centre des archives diplomatiques nationales), sur le domaine de la Celle-Saint-Cloud où de nombreux désordres ont été identifiés tout en continuant les opérations de mise à niveau au Quai d'Orsay (ascenseurs, mise en sécurité incendie, accueil des personnes à mobilité réduite, etc.).

Globalement, le ratio entretien lourd/SUB continuera d'augmenter au cours du triennal avec une cible qui passera de 35,67 €/m² SUB en 2023 à 42,40 €/m² SUB en 2025 proche du ratio de la direction de l'immobilier de l'État sur les dépenses immobilisées de gros entretien-renouvellement consacrées au parc immobilier de l'État.

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	13,1	40,3	38,3	87	Non applicable	Non applicable
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	26,9	49,4	49,4	113,3	Non applicable	Non applicable
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	1,8	4,6	1,3	1,3	1,3	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	0	0	0	0	0

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Grands projets SIC

En 2022, l'application CROCUS de gestion budgétaire et comptable a été déployée dans l'ensemble des postes à l'étranger. Le logiciel est donc passé de l'état projet à celui de maintien en condition opérationnelle et a été sorti des projets du TOP 50. En 2023, seul le projet SAPHIR continue à faire partie des grands projets d'investissement informatiques du MEAE.

Le fait de réduire en 2023 la liste des projets à l'application SAPHIR entraîne une forte augmentation des taux d'écart budgétaire et calendaire, respectivement +87 % et +113.3 %. Le projet a, en effet, connu des retards plus importants que CROCUS en raison de difficultés liées à la crise du Covid-19 et à des changements d'équipe ayant pour conséquence une « fuite des connaissances ».

La mise en production de l'application SAPHIR initialement prévue en 2022 est repoussée à 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 et 2025 sont renseignées à « Non applicable » puisque aucun projet du TOP 50 ne devrait être en cours de développement au MEAE après 2023.

Grands projets immobiliers

Pays	Projets	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Inde	Réfection de l'enveloppe du campus diplomatique à New-Delhi	2020	9,5	9,5	4	4

Suite à l'achèvement en 2022 du chantier de la nouvelle ambassade de France en Libye, il ne reste plus que deux projets immobiliers d'un montant supérieur à 5 M€ financés sur le programme 105.

Les travaux de restauration des façades du palais Farnèse à Rome se poursuivent selon le calendrier initial avec des travaux lancés en 2021 qui devraient s'achever en 2025 dans le respect des coûts.

A New Dehli, la réfection de l'enveloppe du campus diplomatique est en phase d'étude de maîtrise d'œuvre avec à ce stade un calendrier prévisionnel de 4 ans pour un montant de 9,5 M€.

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	2,7	1	2,1	1	1	1

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction des affaires financières**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La baisse des gains relatifs aux actions d'achat constatée depuis 2021 devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour les raisons suivantes :

- Le portefeuille ministériel est constitué à plus de 80 % de marchés à renouveler avec une capacité à dégager des économies achat qui s'amenuisent au fur et à mesure des renouvellements ;
- L'augmentation du recours à des supports interministériels est également un facteur limitant dans la mesure où le ministère ne peut valoriser les économies achats que pour les procédures qu'il porte.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique			73 202 674	20 526 818	0	4 341 517	98 071 009	2 500
			78 390 262	23 827 987	0	4 527 517	106 745 766	110 000
02 – Action européenne			11 693 199	15 000	0	132 130 965	143 839 164	0
			12 521 850	15 000	0	122 280 246	134 817 096	0
04 – Contributions internationales			0	0	0	652 207 085	652 207 085	0
			0	0	0	707 469 304	707 469 304	0
05 – Coopération de sécurité et de défense			73 748 282	3 951 832	0	32 345 813	110 045 927	5 435 000
			78 974 535	4 091 832	0	32 345 813	115 412 180	0
06 – Soutien			135 708 152	104 914 222	16 499 530	0	257 121 904	370 000
			145 325 259	110 200 225	15 799 530	0	271 325 014	410 000
07 – Réseau diplomatique			429 091 620	194 712 723	65 891 487	0	689 695 830	2 900 000
			459 499 667	203 571 065	85 929 323	0	749 000 055	4 600 000
Totaux			723 443 927	324 120 595	82 391 017	821 025 380	1 950 980 919	8 707 500
			774 711 573	341 706 109	101 728 853	866 622 880	2 084 769 415	5 120 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique			73 202 674	20 526 818	0	4 341 517	98 071 009	2 500
			78 390 262	23 827 987	0	4 527 517	106 745 766	110 000
02 – Action européenne			11 693 199	15 000	0	132 130 965	143 839 164	0
			12 521 850	15 000	0	122 280 246	134 817 096	0
04 – Contributions internationales			0	0	0	652 207 085	652 207 085	0
			0	0	0	707 469 304	707 469 304	0
05 – Coopération de sécurité et de défense			73 748 282	3 951 832	0	32 345 813	110 045 927	5 435 000
			78 974 535	4 091 832	0	32 345 813	115 412 180	0
06 – Soutien			135 708 152	111 615 993	12 787 732	0	260 111 877	370 000
			145 325 259	117 685 770	15 240 000	0	278 251 029	410 000
07 – Réseau diplomatique			429 091 620	194 512 723	65 891 487	0	689 495 830	2 900 000
			459 499 667	203 371 065	77 391 487	0	740 262 219	4 600 000
Totaux			723 443 927	330 622 366	78 679 219	821 025 380	1 953 770 892	8 707 500
			774 711 573	348 991 654	92 631 487	866 622 880	2 082 957 594	5 120 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991		723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991	
3 - Dépenses de fonctionnement	324 120 595 341 706 109 329 835 500 332 018 421	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000	330 622 366 348 991 654 338 151 045 335 333 965	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000
5 - Dépenses d'investissement	82 391 017 101 728 853 96 436 142 122 204 432	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487 101 968 306 107 866 597	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000
6 - Dépenses d'intervention	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	5 435 000	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	5 435 000
Totaux	1 950 980 919 2 084 769 415 2 090 375 038 2 108 868 855	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000	1 953 770 892 2 082 957 594 2 104 222 747 2 097 846 564	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	723 443 927 774 711 573		723 443 927 774 711 573	
21 – Rémunérations d'activité	555 594 706 594 967 534		555 594 706 594 967 534	
22 – Cotisations et contributions sociales	163 635 787 175 232 016		163 635 787 175 232 016	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	4 213 434 4 512 023		4 213 434 4 512 023	
3 – Dépenses de fonctionnement	324 120 595 341 706 109	1 372 500 2 520 000	330 622 366 348 991 654	1 372 500 2 520 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	324 120 595 341 706 109	1 372 500 2 520 000	330 622 366 348 991 654	1 372 500 2 520 000
5 – Dépenses d'investissement	82 391 017 101 728 853	1 900 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487	1 900 000 2 600 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	82 391 017 101 728 853	1 900 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487	1 900 000 2 600 000
6 – Dépenses d'intervention	821 025 380 866 622 880	5 435 000	821 025 380 866 622 880	5 435 000
61 – Transferts aux ménages	738 195 380 4 527 517	5 435 000	738 195 380 4 527 517	5 435 000
64 – Transferts aux autres collectivités	82 830 000 862 095 363		82 830 000 862 095 363	
Totaux	1 950 980 919 2 084 769 415	8 707 500 5 120 000	1 953 770 892 2 082 957 594	8 707 500 5 120 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262	28 355 504	106 745 766	78 390 262	28 355 504	106 745 766
02 – Action européenne	12 521 850	122 295 246	134 817 096	12 521 850	122 295 246	134 817 096
04 – Contributions internationales	0	707 469 304	707 469 304	0	707 469 304	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535	36 437 645	115 412 180	78 974 535	36 437 645	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259	125 999 755	271 325 014	145 325 259	132 925 770	278 251 029
07 – Réseau diplomatique	459 499 667	289 500 388	749 000 055	459 499 667	280 762 552	740 262 219
Total	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+140 000	+140 000	+140 000	+140 000
Transfert interne de crédits de la DGA/ DAF/MPE vers DCSD	105 ►				+140 000	+140 000	+140 000	+140 000
Transferts sortants					-140 000	-140 000	-140 000	-140 000
Transfert interne de crédits de la DGA/ DAF/MPE vers DCSD	► 105				-140 000	-140 000	-140 000	-140 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 244,00	0,00	0,00	+5,02	+18,65	+1,00	+17,65	2 267,67
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 506,00	0,00	0,00	+0,01	+28,99	-4,00	+32,99	1 535,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	582,00	0,00	0,00	0,00	-2,10	+3,00	-5,10	579,90
1104 - Militaires	640,00	0,00	0,00	0,00	+3,23	0,00	+3,23	643,23
1105 - Agents de droit local	3 097,00	0,00	0,00	0,00	-1,80	0,00	-1,80	3 095,20
Total	8 069,00	0,00	0,00	+5,03	+46,97	0,00	+46,97	8 121,00

Remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes de la mission « action extérieure de l'état » et le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission aide publique au développement

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 634 ETPT, son évolution est due :

- à l'impact estimé à 57 ETPT du schéma d'emplois prévu pour 2023 de +100 ETP ;
- au renforcement des équipes des délégués à l'encadrement supérieur (DES) dans les ministères pour un schéma d'emplois de +6 ETP valorisé à hauteur de +6 ETPT en 2023 pour le MEAE ;
- à l'allocation de moyens humains temporaires supplémentaire dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques organisés en France en 2024 : +5 ETPT.

Le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc en 2023 une hausse de 52 ETPT sur le P105, de 11 ETPT sur le P151, de 1 ETPT sur le P185 et de 4 ETPT sur le P209.

Ces effectifs supplémentaires permettront de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de la présence française dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises diplomatiques ;
- la cyber sécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

La ventilation entre les différentes priorités identifiées et, au sein de celles-ci, entre les directions et les différents postes sera fixée à l'issue de la programmation des effectifs pour 2023. La répartition par programme et catégorie est donc à ce stade indicative et pourra être ajustée, dans le strict respect du plafond d'emplois, en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs pour 2023.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	598,00	134,00	7,59	629,00	115,00	7,52	+31,00
Titulaires et CDI dans le réseau	281,99	0,00	8,27	331,99	0,00	7,79	+50,00
CDD et volontaires internationaux	360,00	0,00	7,55	360,00	0,00	7,72	0,00
Militaires	194,00	0,00	7,40	194,00	0,00	7,20	0,00
Agents de droit local	216,00	0,00	7,40	216,00	0,00	7,50	0,00
Total	1 649,99	134,00		1 730,99	115,00		+81,00

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont les départs à la retraite) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). À l'échelle des corps et du plafond d'emplois ministériel, la prévision pour 2023 est de 201 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 244,00	2 267,00	0,00	0,00	5,02	+18,65	+1,00	+17,65
Services à l'étranger	4 603,00	4 632,00	0,00	0,00	0,01	+30,42	-4,00	+34,42
Autres	1 222,00	1 222,00	0,00	0,00	0,00	-2,10	+3,00	-5,10
Total	8 069,00	8 121,00	0,00	0,00	5,03	+46,97	0,00	+46,97

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+31,00	2 176,00
Services à l'étranger	+50,00	4 662,00
Autres	0,00	1 438,00
Total	+81,00	8 276,00

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	842,00
02 – Action européenne	105,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	366,00
06 – Soutien	1 533,00
07 – Réseau diplomatique	5 275,00
Total	8 121,00

Les 8 121 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
69,00	0,97	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	555 594 706	594 967 534
Cotisations et contributions sociales	163 635 787	175 232 016
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	122 178 335	128 211 525
– Civils (y.c. ATI)	91 580 400	95 050 321
– Militaires	30 597 935	33 161 204
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	41 457 452	47 020 491
Prestations sociales et allocations diverses	4 213 434	4 512 023
Total en titre 2	723 443 927	774 711 573
Total en titre 2 hors CAS Pensions	601 265 592	646 500 048
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 95,05 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 33,16 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,7 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 220. Le montant prévu sur le programme 105 est de 1,8 M€ pour un nombre prévisionnel de 60 bénéficiaires.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	605,64
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	607,25
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,61
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,53
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	5,81
EAP schéma d'emplois 2022	0,00
Schéma d'emplois 2023	5,81
Mesures catégorielles	5,56
Mesures générales	4,92
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	4,85
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	1,33
GVT positif	4,76
GVT négatif	-3,42
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,67
Indemnisation des jours de CET	1,67
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	21,57
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,33
Autres	21,90
Total	646,50

Le socle de prévision d'exécution 2022 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 105 s'élève à 607,2 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -1,6 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-0,08 M€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-1,5 M€).

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,08 M€ au bénéfice de 75 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 1,3 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 4,7 M€ (soit 0,8 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -3,4 M€ (-0,5 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

À la suite de la parution du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État, un montant de 4,90 M€ HCAS a été évalué sur le programme 105 afin de tenir compte du dégel du point fonction publique et correspondant à l'extension en année pleine de cette mesure mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 21,6 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2022) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2023 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de -0,33 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	55 436	56 097	56 758	30 428	30 743	31 043
Titulaires et CDI dans le réseau	138 235	139 732	141 229	31 611	31 931	32 250
CDD et volontaires internationaux	69 908	71 594	73 280	34 878	35 367	35 866
Militaires	127 998	128 028	129 058	35 734	35 820	35 728
Agents de droit local	25 191	25 446	25 700	20 859	21 070	21 281

L'évolution des coûts moyens des G1-G2 résulte principalement de la variation du point d'indice prévue par le décret n° 2022-994 précité.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						573 808	573 808
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE	627	G1/G2	Tous	01-2023	12	25 229	25 229
Fluidification du déroulement des carrières	752	G1/G2	Tous	01-2023	12	472 175	472 175
Revalorisation des catégories B	98	G1/G2	B	01-2023	12	76 404	76 404
Mesures indemnitaires						4 983 334	4 983 334
2ème tranche du plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger	410	G3	Tous	01-2023	12	632 000	632 000
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	50	G1/G3	Tous	01-2023	12	151 070	151 070
Effet extension année pleine		Toutes	Tous	01-2023	12	2 124 244	2 124 244
Mesures en faveur des ADL	3 034	G5	ADL	01-2023	12	1 580 000	1 580 000
Revalorisation CDD de la filière SIC et des filières spécialisées	348	G3	Tous	01-2023	12	200 000	200 000
Revalorisation indemnité supplémentaire VI	97	G3	VI	01-2023	12	296 020	296 020
Total						5 557 142	5 557 142

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères bénéficie, dans le cadre du PLF 2023, d'une enveloppe catégorielle à hauteur de 15,76 M€ afin de financer l'effet en année pleine ou l'effet report de certaines mesures lancées en 2022 dans le cadre de la réforme RH ainsi que les mesures suivantes :

- un deuxième volet du plan de revalorisation des rémunérations des contractuels en administration centrale, qui s'ajoutera au volet 2022 qui a fait bénéficier les contractuels d'une revalorisation équivalente à celle de l'augmentation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) perçue par les titulaires en 2022 ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- un deuxième volet de la convergence des rémunérations à l'étranger dans le réseau de coopération et d'action culturelle ;
- une mesure en faveur des volontaires internationaux en administration (VIA) ;
- une revalorisation des agents contractuels de la filière des systèmes d'information et de communication dans le cadre du nouveau référentiel mis en place par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local ;
- la mise à jour annuelle de la cartographie des primes ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B.

La répartition par programme est indicative et pourra être amenée à évoluer en gestion, dans la limite de l'enveloppe attribuée au ministère.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 051	2 070 000		2 070 000
Logement	245	2 000 000		2 000 000
Famille, vacances	81	500 000		500 000
Mutuelles, associations	11 637	1 700 000		1 700 000
Prévention / secours	3 027	350 000		350 000
Autres		120 700		120 700
Total		6 740 700		6 740 700

Les dépenses de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Pour 2023, le montant prévisionnel de ces dépenses de restauration a été maintenu à un niveau élevé en lien avec les fortes augmentations du coût des denrées alimentaires mais aussi des frais fixes des restaurants en lien avec l'inflation actuelle. Compte tenu des contraintes actuelles qui pèsent sur les prestataires, les coûts se maintiendront à un niveau important et les revalorisations annuelles de début d'année seront importantes. De plus en 2023, en raison de la fermeture du restaurant du Quai d'Orsay, des coûts supplémentaires sont à prévoir pour maintenir une offre de restauration pour les agents concernés jusqu'à l'ouverture du nouveau restaurant prévue pour 2025 (mise en place d'une proposition de restauration sur place type frigos connectés et augmentation du nombre de places réservées dans le restaurant extérieur au MEAE de l'AURI) entraînant un maintien du niveau du budget consacré à la restauration.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'innoculation et de l'hébergement d'urgence. Les prévisions de dépense seront maintenues à un niveau de 2 M€ après l'effort exceptionnel de 2022 qui avait permis d'atteindre le montant de 5 M€, en lien avec la politique ministérielle qui a permis de consolider le parc de proposition de logements sociaux. Une dotation annuelle à hauteur de 2 M€ permettra ainsi de couvrir la demande de logements sociaux par les agents du Département.

Une dotation de 0,3 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de berceaux dans des crèches du réseau People & Baby (en régions parisiennes et nantaises). Ce marché qui a pris effet le 1^{er} août 2021 permet de définir le nombre de berceaux réservés en fonction des besoins et du budget pouvant y être consacré.

Concernant la mutuelle, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Par ailleurs, des associations bénéficient de subventions (ADOS – Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille. De plus, chaque année, d'autres associations du ministère sollicitent des subventions ponctuelles pour financer des projets spécifiques au bénéfice des agents. Le nombre d'associations subventionnées tend à se développer dans le respect de la dotation consacrée aux associations.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les « autres types de dépenses » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEX, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****CROCUS****DESCRIPTION DU PROJET**

L'outil de comptabilité à l'étranger « Crocus », successeur de « Corège », a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	6,90	6,90	2,15	2,15	0,70	0,70	0,20	0,20	0,00	0,00	9,95	9,95
Titre 2	2,35	2,35	0,30	0,30	0,28	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2,93	2,93
Total	9,25	9,25	2,45	2,45	0,98	0,98	0,20	0,20	0,00	0,00	12,88	12,88

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,60	12,88	+2,22
Durée totale en mois	59	72	+22,03

L'objectif de déploiement d'une version complète au 1^{er} janvier 2021 n'a pas été tenu en raison du retard pris durant le confinement. Par conséquent, ce déploiement est décalé au 1^{er} janvier 2022, date à laquelle l'ensemble des postes seront dotés du nouveau logiciel. Une nouvelle version de l'application a été déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités nécessaires pour que les postes situés dans la zone Euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

Ce report des développements sur l'année 2021 a un impact budgétaire limité : la sous-consommation constatée sur l'exercice 2020 (-500 k€), liée à l'arrêt des développements durant le confinement, a mécaniquement engendré une surconsommation sur 2021 d'environ 500 k€. Le montant pluriannuel du projet demeure donc constant.

Le lancement effectif de CROCUS dans l'ensemble des postes entraîne le passage en MCO (maintien en condition opérationnelle) de cette application à partir de 2023.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,45	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,80	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	0,00	-100,00
Délai de retour en années	10	0	-100,00

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la « carte achat » et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la Cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,63	3,55	0,72	0,67	0,99	0,96	0,85	0,85	0,40	0,40	6,59	6,43
Titre 2	2,30	2,30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,08	0,08	3,13	3,13
Total	5,93	5,85	0,97	0,92	1,24	1,21	1,10	1,10	0,48	0,48	9,72	9,56

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	9,72	+94,40
Durée totale en mois	45	96	+113,33

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. À l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015.

Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
119 251 848	0	1 305 039 664	1 272 234 515	33 380 050

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
33 380 050	0 0	17 180 000	10 000 000	6 200 050
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 310 057 842 5 120 000	1 308 246 021 5 120 000	1 811 821	0	0
Totaux	1 313 366 021	18 991 821	10 000 000	6 200 050

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,86 %	0,14 %	0,00 %	0,00 %

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (5,1 %)****01 – Coordination de l'action diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	78 390 262	28 355 504	106 745 766	110 000
Crédits de paiement	78 390 262	28 355 504	106 745 766	110 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 28,4 M€ AE=CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	78 390 262	78 390 262
Rémunérations d'activité	53 373 385	53 373 385
Cotisations et contributions sociales	24 264 754	24 264 754
Prestations sociales et allocations diverses	752 123	752 123
Dépenses de fonctionnement	23 827 987	23 827 987
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 827 987	23 827 987
Dépenses d'intervention	4 527 517	4 527 517
Transferts aux ménages	4 527 517	4 527 517
Total	106 745 766	106 745 766

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	7 611 788
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 198 584
Accueil de personnalités	550 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1 000 000
Conférences internationales	3 000 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions et voyages officiels	373 204
Manifestations intermédiaires	400 000

Une dotation de 1,3 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers en France. Ces dépenses concernent essentiellement des frais de location de véhicules et d'hébergement.

Une provision de 0,6 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées à l'ouverture des salons et pavillons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg pour l'accueil des personnalités qui arrivent et/ou partent par ces aéroports. Cette dotation couvre également pour environ 20 % les frais d'établissement de badges pour les ambassades étrangères en France afin de se rendre dans les aéroports de Paris, notamment pour le retrait des valises diplomatiques.

La dotation proposée pour les frais de déplacements du Premier ministre s'élève à 1,1 M€. Cette ligne budgétaire couvre les dépenses nécessaires à l'organisation des déplacements, qui comprennent les visites des précurseurs, les missions préparatoires et les visites du Premier ministre. Selon une répartition établie entre le MEAE et les services du Premier ministre, certaines dépenses sont imputées sur les crédits du programme 105 gérés par la direction du protocole d'État, et d'autres sont prises en charge sur les crédits du programme 129, gérés par les services du Premier ministre.

Pour les conférences internationales, une dotation de 3 M€ est proposée au PLF 2023, destinée à couvrir les événements imprévus en l'absence d'événement récurrent programmé pour 2023.

La ligne des distinctions honorifiques concerne l'achat d'insignes (légion d'honneur, palmes académiques, arts et lettres, ordre national du mérite). La reconduction de la dotation 2022 est demandée en 2023, soit 290 000 euros.

Les missions et voyages officiels couvrent essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger. La dotation est en légère augmentation en raison de la hausse des prix des billets d'avion.

Pour les manifestations intermédiaires (organisation de conférences de hauts fonctionnaires), généralement au Centre de conférences ministériel du Département, 0,4 M€ sont prévus pour 2023. Il s'agit essentiellement des frais d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de sécurité notamment, nécessaires à l'organisation de ces réunions, et de plus en plus de dépenses d'hybridation, compte tenu de la forte augmentation du nombre de visioconférences.

2) État-major

	AE = CP
ETAT MAJOR total	10 744 753
Déplacements ministériels	5 145 236
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 915 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 867 245
Interventions - dont subventions du CAPS	973 000
PIPA	734 000
CNEMA	75 272

Les frais de déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Quatre cabinets émergent sur ce code activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international. Comme pour tous les autres déplacements, une hausse de l'enveloppe est prévue en raison de l'augmentation constatée des billets d'avion qui se poursuit à un rythme soutenu notamment sur le réseau international ainsi que sur l'affrètement d'avions.

Les dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du Ministre correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, du ministre et des deux secrétaires d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements étrangers lorsqu'ils sont organisés par la Ministre au sein de l'hôtel ou au château de la Celle-Saint-Cloud. Il peut s'agir de l'organisation de manifestations internationales en lien avec l'actualité diplomatique ou l'organisation de repas et réceptions officiels lors de visites de personnalités étrangères. Néanmoins, les événements organisés à l'hôtel du Ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur cette ligne.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du Ministre regroupent les dépenses officielles lorsque des événements sont organisés sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du Ministre ou du château de la Celle-Saint-Cloud.

Les crédits d'intervention des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettront d'accorder des subventions à plus d'une soixantaine d'associations. Les crédits des cabinets augmentent de 0,19 M€ par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation des dépenses contraintes supportées par cette enveloppe (Forum de Paris sur la Paix, Musée Mémorial du terrorisme, Prix Simone Veil...).

Les crédits d'intervention du CAPS, indépendamment des crédits du Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), diminuent de 0,12 M€ par rapport à la LFI 2022 qui intégrait un tendancier en hausse du fait du renouvellement concomitant de deux contrats et de l'augmentation des charges patronales, qui devrait s'inverser à la baisse en 2023.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, piloté par le CAPS, demeurent de 0,73 M€, identiques à ceux de la LFI 2022. Ce programme permet d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 2 000 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés, comme en LFI 2022, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	5 305 963
Acquisition d'information et de documentation	2 382 963
Actions de communication événementielle	380 000
Actions de communication digitale et audiovisuelle	1 939 500
Relations avec les journalistes étrangers	573 500
Subventions aux associations de presse diplomatique	30 000

L'enveloppe dédiée à la communication s'élève à 5,3 M€ (+2,5 M€ par rapport à 2022) et comprend les dépenses suivantes :

Acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille pour un montant de 2,38 M€

Cette activité couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse généraliste et spécialisée en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse généraliste et spécialisée, sur support dématérialisé lorsque c'est possible, à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

La direction de la communication et de la presse se dotant d'une nouvelle sous-direction de la veille et de la stratégie, elle inclut enfin désormais la fourniture d'outils de veille nécessaires à la confection d'une veille presse, audiovisuelle et sur les réseaux sociaux, ainsi que des prestations de sondages et de veille stratégique sur les réseaux sociaux sur des géographies prioritaires pour le ministère.

Actions de communication événementielle pour un montant de 0,38 M€

Au travers d'événements ponctuels, d'événements plus récurrents et de publications, cette activité vise notamment à renforcer la compréhension des Français des missions du Département et du réseau, du rôle du ministère au service de leurs intérêts. Le programme « Hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Actions de communication digitale et audiovisuelle pour un montant de 1,94 M€

Destinée à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des actions et les positions internationales de la France, la communication multimédia permet au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité. Elle se traduit concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) et les 269 sites des postes du réseau diplomatique ;
- le compte Twitter de France Diplomatie, qui compte plus de 1,25 million d'abonnés pour la seule version française ;
- la page Facebook du ministère qui compte 612 000 abonnés (en français, anglais et arabe) ;
- le compte LinkedIn qui regroupe un peu plus de 232 000 abonnés ;
- le compte Instagram qui attire près de 150 000 personnes ;
- le compte YouTube qui rassemble près de 24 000 abonnés ;
- le lancement d'un podcast « source diplomatique » et d'une capsule vidéo « 100 % diplo ».

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se décline notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux (capsules vidéos « 100 % diplo » et Podcasts « sources diplomatiques »), ou de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes (0,5 M€).

Afin de porter un nouveau regard sur la relation entre l'Afrique et la France, dans l'esprit adopté pour le nouveau sommet Afrique-France qui s'est tenu à Montpellier en octobre 2021, le ministère va créer une chaîne digitale diffusée sur les réseaux sociaux destinée à mettre en valeur nos partenaires africains et à valoriser les diasporas et les cultures africaines en France.

Invitations de journalistes étrangers pour un montant de 0,57 M€.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers permet à des journalistes du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et contribue à la promotion de la France dans le monde.

Subventions aux associations de presse diplomatique pour un montant de 0,03 M€

Le ministère apporte son appui aux associations porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore afin de marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	4 693 000
Fonctionnement	2 988 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) devrait bénéficier en 2023 d'une dotation budgétaire de 4,7 M€ (+0,6 M€ afin de porter la réserve de crise à 1,5 M€).

Cette dotation est composée d'un montant de base de 2,988 M€, complétée de 1,5 M€ de réserve de crise.

La nature de l'activité du CDCS rend difficile à évaluer la répartition exacte des dépenses, d'autant plus que la crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de la Covid-19, n'est pas sans conséquences sur la ventilation des dépenses. En 2023, les crédits de **fonctionnement** et de **gestion de crise** (titre 3) devraient être utilisés comme suit :

- **1,5 M€** pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- **0,7 M€** en achats en France de biens et services pour assurer le fonctionnement courant du CDCS, dont les missions de formation ;
- **0,5 M€** pour l'achat et le transport d'équipement de sécurité, de biens de première nécessité ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- **0,3 M€** pour le matériel médical et le renforcement des capacités de prise en charge locale des Français blessés dans les attaques terroristes à l'étranger ;

Des moyens de **gestion de crise** sont programmés à hauteur de **1,5 M€**.

Pour les **subventions** (titre 6), **0,2 M€** seront alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes : à France victimes (FV), à la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi qu'à l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION (6,5 %)**02 – Action européenne**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	12 521 850	122 295 246	134 817 096	0
Crédits de paiement	12 521 850	122 295 246	134 817 096	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 122,3 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (121,6 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,71 M€ en AE et CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	12 521 850	12 521 850
Rémunérations d'activité	9 320 086	9 320 086
Cotisations et contributions sociales	3 130 559	3 130 559
Prestations sociales et allocations diverses	71 205	71 205
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	122 280 246	122 280 246
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	122 280 246	122 280 246
Total	134 817 096	134 817 096

1) L'action européenne hors contributions

	AE=CP
Communication du Ministre Affaires européennes	15 000
Subventions du Ministre des Affaires européennes	690 135
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	705 135

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils sont en baisse de 67 000 € par rapport à la LFI 2022, en raison de la clôture de la PFUE.

2) Les contributions européennes

	AE=CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	121 590 111

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2023 sont en baisse par rapport à la LFI 2022 (-9,8 M€), compte tenu d'une prévision baissière pour la Facilité européenne pour la paix.

a. Conseil de l'Europe

La sortie de la Russie du Conseil de l'Europe conduira à majorer les contributions obligatoires de la France à cette organisation, afin de préserver le budget de l'Organisation dont nous sommes l'État hôte. Pour mémoire, la Russie acquittait 11,3974 % du budget régulier du Conseil de l'Europe, une quote-part identique à celle de la France. Le surcoût prévisionnel de cette compensation pour la France est évalué à 4,8 M€ portant la contribution totale à 47,8 M€.

b. Union européenne

0,5 M€ des crédits alloués permettront d'augmenter la contribution au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux médias indépendants, à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a fortement augmenté depuis sa création en 2013. Compte tenu des répercussions de la guerre en Ukraine et du rétrécissement de l'espace démocratique dans le voisinage, il paraît nécessaire que la contribution française soit pérennisée et accrue et se rapproche de celle de ses partenaires (pour 2021, Allemagne : 6,5 M€, Royaume-Uni : 2,95 M€).

67,83 M€ seront alloués à la Facilité européenne pour la paix (FEP) et financeront des mesures d'assistance traditionnelles (Union africaine, Mozambique, Bosnie-Herzégovine...) et des remboursements, aux États membres, de dons de matériels octroyés par chacun d'eux pour aider l'Ukraine à résister à la Russie (uniquement pour les matériels non létaux, les matériels létaux étant pris en charge par le Ministère des armées). En l'absence de vote définitif sur les montants et la nature des contributions pour 2023, ce montant est estimatif et la dotation pourra faire l'objet d'ajustements en cours de gestion en fonction de l'évolution de la quote-part du MEAE, conformément à la lettre plafond.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
CdE	Conseil de l'Europe	47 768 483
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 541 628
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	67 830 000
TOTAL		121 590 111

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION (33,9 %)**04 – Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	707 469 304	707 469 304	0
Crédits de paiement	0	707 469 304	707 469 304	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	707 469 304	707 469 304
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	707 469 304	707 469 304
Total	707 469 304	707 469 304

Opérations de maintien de la paix (299,8 M€)

Les contributions aux OMP sont en hausse malgré l'entrée en vigueur d'un nouveau barème (5,2894 %) au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans et la diminution du nombre d'OMP actives, au nombre de 11, depuis la clôture de la MINUAD. Cette hausse tient principalement à la forte appréciation du dollar, devise dans laquelle sont acquittées nos contributions, par rapport à l'euro.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci et dont le taux est de 1 €/1,10265 USD. Le solde a été budgétisé à un taux de change euro/dollar de 1 €/1,06 USD) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur au moment du paiement.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	26 849 023
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban	25 160 658
FISNUA	Force intérimaire des Nations Unies à Abiyé	13 479 717
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 240 839
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 953 648
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 842 526
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 635 242
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	60 572 286
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	57 154 963
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	53 356 660
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 518 925
TOTAL		299 764 487

Contributions internationales en euros (190,3 M€)

Les efforts initiés en 2021 pour augmenter les contributions volontaires aux organisations internationales seront poursuivis en 2023, à hauteur des crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2022. Ces contributions, particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États membres, comme l'a souligné le rapport sénatorial sur les contributions de la France aux organisations internationales publié début 2022, sont destinées à renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi qu'à conforter la présence et l'influence françaises dans les organisations internationales.

Outre la mise en œuvre de ces financements, il convient de souligner les évolutions suivantes :

- Le renouvellement du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée depuis 2014 en Ukraine (ou MSOU), qui arrivait à échéance le 31 mars 2022, a été bloqué unilatéralement par la Russie, ce qui a mis fin progressivement aux opérations de la mission. La présence de l'OSCE en Ukraine demeure cependant une priorité, c'est pourquoi une partie des contributions financières qui étaient destinées précédemment à la MSOU demeureront fléchées sur l'Ukraine via des fonds parallèles à l'OSCE à hauteur de 2,5 M€.
- Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont décidé, lors du Sommet qui s'est tenu à Madrid du 28 au 30 juin 2022, une hausse additionnelle de 10 % du budget civil 2023 de l'Alliance. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire (guerre en Ukraine) qui justifie des augmentations de moyens, notamment dans le domaine de la cyber-sécurité, mais aussi afin de financer des partenariats de l'OTAN, dont celui avec l'UE.
- Les premières estimations chiffrées du budget 2023 de la Cour pénale internationale (CPI) sont en forte hausse par rapport à 2022. La Cour explique cette augmentation significative par i) l'accroissement de ses enquêtes en Ukraine liées à l'agression russe, ii) le recrutement et le déploiement d'un nombre conséquent d'enquêteurs sur le terrain pour son activité juridictionnelle, ainsi que la mise sur pied d'un nouveau système de traitement et conservation des éléments de preuves recueillis. En conséquence, compte tenu de la quote-part de la France au budget de la CPI, la contribution obligatoire devrait être en augmentation de 2,3 M€ par rapport à 2022.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 884 150
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 945 752
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces	9 500 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 414 078
CPI	Cour pénale internationale	15 337 506
DJ	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux Réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 100 000
OAA-EUR	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565
Contributions ONU prévention et maintien de la paix	Contributions volontaires aux actions de prévention et de maintien de la paix menées par le Secrétariat des Nations Unies	12 835 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations Unies (UN Volunteers)	2 024 160
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 430 470
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution - Plan d'action pour la Méditerranée	1 999 423
TSL	Tribunal spécial pour le Liban	1 000 000
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	6 079 594
Attractivité	Contributions en faveur de l'attractivité du territoire français pour les OI	1 675 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 425 446

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	21 821 688
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	36 779 350
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Budget unifié	14 004 622
OSCE - MSOU	OSCE - Mission d'observation spéciale en Ukraine	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 937 569
(B) Contributions en EUROS aux organisations hors Nations Unies		101 297 229
Contributions internationales payables en EUROS		190 325 380

Contributions internationales en devises (217,4 M€)

Une mesure nouvelle d'1 M€ est prévue pour le placement de personnels, conformément à la décision prise par le Président de la République de doubler le nombre de JEA (jeunes experts associés) entre 2020 et 2023. Ce montant permettra de porter l'effort global de recrutement du ministère à 40 nouveaux JEA (contre 20 en 2020) financés à la fois sur le programme 105 et sur le programme 209, dispositif déterminant de l'influence française. Le paiement des JEA est acquitté à 80 % en devises, ce qui justifie le rééquilibrage des crédits en faveur de la dotation en dollars.

Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises. Le solde s'appuie sur les taux de change retenus dans le cadre de la budgétisation, notamment le dollar (1 €/1,06 USD) et le franc suisse (1 €/1,03 CHF) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 176 619
MTPi	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	3 200 615
OAA-USD	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 840 875
OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - Budget ordinaire	1 209 885
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	9 447 616
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	118 882 804
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations Unies (UN Volunteers)	7 211 657
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 017 789
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations Unies pour l'environnement	7 122 642
UNESCO BO USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	7 210 967
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 290 201
Contributions en dollars US		174 611 669
OIT	Bureau international du travail	16 115 058
OIM	Organisation internationale pour les migrations	2 620 395
OMC	Organisation mondiale du commerce	7 256 652
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	10 511 544
OMM	Organisation météorologique mondiale	2 903 547
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	692 493
Contributions en francs suisses (taux de 1,03 CHF/1 €)		40 099 689

OACI - BO - CAD		1 770 288
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	897 792
Contributions en autres devises		2 668 080

ACTION (5,5 %)**05 – Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	78 974 535	36 437 645	115 412 180	0
Crédits de paiement	78 974 535	36 437 645	115 412 180	0

Conformément à l'objectif relatif au renforcement de la sécurité internationale et de la sécurité des Français, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires dans ces champs sécuritaires. Son action régaliennne obéit à la double logique de défense des intérêts français et d'influence de long terme. A l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du P.105 dédiés à cette coopération (action 5) se décomposent pour 2023, hors masse salariale, en 32 345 813 € de crédits d'intervention et en 4 091 832 € de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 311 coopérants en 2022, dont 246 coopérants militaires techniques et 65 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	78 974 535	78 974 535
Rémunérations d'activité	56 530 043	56 530 043
Cotisations et contributions sociales	22 246 326	22 246 326
Prestations sociales et allocations diverses	198 166	198 166
Dépenses de fonctionnement	4 091 832	4 091 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832	4 091 832
Dépenses d'intervention	32 345 813	32 345 813
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	32 345 813	32 345 813
Total	115 412 180	115 412 180

Titre et catégorie	AE=CP
Dépenses d'intervention	32 345 813
Transferts aux autres collectivités	32 345 813
Dépenses de fonctionnement	4 091 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832
Total	36 437 645

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 3,8 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés. La part consacrée aux changements de résidence décroît légèrement, en raison de la réduction progressive du réseau à l'étranger au titre de l'exercice AP 2022.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement dont l'organisation de séminaires internes qui s'élèvent à 0,30 M€.

Dépenses d'intervention

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le Département au regard des directives gouvernementales françaises. Répertoriées et comptabilisées sur le titre 6 de l'action 5, elles s'élèvent à 32,35 M€.

La DCSD investit les différents champs de la souveraineté des États et l'aide aux populations en apportant son soutien au renforcement des capacités des partenaires dans les divers domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Les actions d'intervention de cette direction déclinent toute la gamme de ces savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées par ses partenaires (États et organisation régionales).

Cette direction accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise (ME) et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires, qui vont du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées, (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;

- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;

- de l'**expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat**. Sont ainsi mis en œuvre :

- des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaire ;
- des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales.

- de l'**appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formation et de soutien aux hôpitaux militaires ;

- du **développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale**. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21,45 M€.

La formation recouvre en priorité les principaux modes d'actions suivants :

- **la formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,14 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :

- la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
- la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
- l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
- les séminaires organisés périodiquement par l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) pour des auditeurs de haut niveau.

- **la formation en école nationale à vocation régionale – ENVR** (6 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de dix-sept ENVR dans onze États africains : notamment au Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Niger, Djibouti, Cameroun, Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

exprimés. Trois nouvelles écoles dans les domaines « cyber », de la police judiciaire et du contre-terrorisme ont été créées en 2018 (respectivement au Sénégal, à Djibouti et en République de Côte d'Ivoire). La France joue également un rôle déterminant dans le lancement des formations au sein de la nouvelle école régionale de déminage humanitaire au Liban (ERDHL).

Plusieurs mouvements impacteront les ENVR en 2023 :

- face à l'évolution des menaces cyber, la DCSD a tenu à porter un effort supplémentaire dans ce domaine en initiant, après celle de Dakar, la création d'une deuxième école cyber, dans les Balkans occidentaux, en partenariat avec la Slovénie. Le Monténégro a officiellement été retenu pour accueillir ce centre (Centre de développement des Capacités Cyber dans les Balkans Occidentaux -3CBO - ou Western Balkans Cyber Capacities Building Center - WB3C). Le coopérant DCSD qui pilotera le projet y est affecté dès le mois de septembre 2022. Les premières formations y sont attendues au premier semestre 2023 ;
- la création – en partenariat avec l'Italie – d'une école interministérielle de gestion coordonnée des frontières au Niger ;
- la volonté d'étendre à une deuxième phase le programme européen « 5 écoles », en lui adjoignant deux ENVR supplémentaires (École du génie travaux de Brazzaville - EGT, Congo et École d'application du service de santé militaire de Libreville - EASSML, Gabon).

- **l'enseignement du français** (3,31 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :

- mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français Langue Étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
- mise en œuvre et financement de vacations de français aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
- mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée aujourd'hui à hauteur de 25 000 exemplaires, cette méthode a été développée par cette direction en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Préfacée du secrétaire général adjoint de l'ONU, directeur des OMP, la méthode « En Avant ! » prépare notamment les États contributeurs aux OMP à intervenir en environnement francophone.
- offre de formation au Cours International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,75 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'expertise auprès des forces de défense** (1,75 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, d'études, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération

structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.

- **l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure et de protection civile** (2 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :

- la lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ... ;
- la police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique, ... ;
- la police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
- l'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

La DCSD intervient de la même façon dans les domaines de la sécurité civile : coordination des moyens dans le cadre de la gestion de crise, déminage, lutte contre les pollutions, secours aux personnes et soutien aux capacités de secours post attentats ou après des catastrophes naturelles, lutte contre les feux de forêts et prévention des risques NRBC. La DCSD participe également à la mise sur pied d'unités locales de protection civile.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 7,15 M€.

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), renforcement des structures de sécurité civile (matériel de secourisme et de sauvetage), équipement des centres de formations notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'appui logistique aux projets des coopérants déployés** (1,8 M€) permet d'assurer le « soutien aux projets » lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin ;
- **l'appui à l'acquisition de capacités matérielles** (4,65 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (Force Conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et des surveillances aérienne et maritimes, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements, d'instruction et/ou d'intervention, permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, à la maîtrise des espaces maritimes, terrestre et aériens.
- **l'acheminement des matériels et équipements** (0,70 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION (13,0 %)**06 – Soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	145 325 259	125 999 755	271 325 014	410 000
Crédits de paiement	145 325 259	132 925 770	278 251 029	410 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 126 M€ en AE et 132,9 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	145 325 259	145 325 259
Rémunérations d'activité	98 508 808	98 508 808
Cotisations et contributions sociales	45 508 879	45 508 879
Prestations sociales et allocations diverses	1 307 572	1 307 572
Dépenses de fonctionnement	110 200 225	117 685 770
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 200 225	117 685 770
Dépenses d'investissement	15 799 530	15 240 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 799 530	15 240 000
Total	271 325 014	278 251 029

1) Administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	23 245 123	22 445 123
Frais de mission des services	5 812 564	5 812 564
Frais de représentation des services	495 000	495 000
Archives	1 311 750	1 311 750
Valise diplomatique	6 498 516	6 498 516
Fonctionnement des services en France	7 683 000	6 883 000
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	341 671	341 671
Achats en France et dépenses exceptionnelles	502 622	502 622
Parc automobile	600 000	600 000

Une hausse de l'enveloppe des frais de mission des services est prévue en raison, d'une part, de la forte augmentation constatée du prix des billets d'avion et d'autre part, d'un effet de périmètre avec la création de nouvelles enveloppes de frais de missions au bénéfice d'ambassadeurs thématiques et d'envoyés spéciaux récemment nommés. L'achat de billets à contraintes (contraintes tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) reste privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est rendue optimale par le raccordement à un "self booking tool" ou SBT (outil de réservations en ligne) dans le cadre du marché voyageur avec l'UGAP.

Les frais de représentation des services en France permettent aux différentes directions politiques et géographiques, ainsi qu'aux ambassadeurs thématiques, d'organiser diverses manifestations dans le cadre de leurs activités diplomatiques. La ligne supporte toutes les dépenses induites par ces événements (sonorisation, traiteur).

La dotation de la direction des archives permettra de mener des actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et d'expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

La dotation de la Valise diplomatique est en légère augmentation par rapport en 2022, en raison de l'augmentation constatée des prix du transport aérien et du fret. Plusieurs marchés voient leurs coûts augmenter, notamment pour l'affranchissement et le fret valise. La dotation sera complétée par des rétablissements de crédits, pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « multi-technique-multi-services », replacé sur cette bricole, (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadeurs et des ambassadrices qui a lieu à la fin du mois d'août.

La dotation pour les achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, via un marché UGAP dédié, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément aux préconisations sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	15 113 801
Formation	6 102 701
Action sociale	6 470 700
Divers	1 670 200
Accompagnement VI, contractuels et experts	870 200

Le budget de la formation, des concours et des stages s'élève à 6,10 M€ en 2023. Sur ces 6,1 M€, 0,75 M€ seront dédiés au bureau des stages et de l'apprentissage (pour les dépenses liées aux gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis), 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours et examens professionnels et 4,79 M€ aux formations dans le cadre de la nouvelle École pratique des métiers de la diplomatie (EDI).

La création de l'EDI (service à compétence nationale), par arrêté du 8 mars 2022, s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des parcours des agents et de l'ouverture du ministère à des profils plus divers, dans le contexte plus large de la réforme de la haute fonction publique. L'école est d'ailleurs amenée à s'articuler avec le tout nouvel Institut national du service public (INSP) pour la filière « Europe et international ». La formation tout au long des parcours, avec une orientation accrue vers les exercices pratiques, est essentielle à notre capacité à mettre en œuvre l'action diplomatique et consulaire de la France : près de 160 métiers sont recensés dans la dernière nomenclature Affaires étrangères des emplois de 2021 recouvrant de nombreuses filières professionnelles.

L'EDI repose sur plusieurs structures de formation déjà existantes : l'Institut diplomatique et consulaire (IDC), l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC), le Centre de formation linguistique (et de préparation aux concours) dit CFL, le Centre de formation continue (CFC), et le Collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID). Elle regroupe également la nouvelle Académie diplomatique d'été, lancée en 2021, et le centre audiovisuel et de la formation en ligne (CAFL). Avec la montée en puissance de l'école, de nouveaux axes seront développés, en particulier pour inclure une dimension recherche et édition sur les métiers de la diplomatie.

Plus de 200 actions de formation sont proposées dans le plan annuel de formation du MEAE selon 5 axes : préparer sa prise de fonction, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales. La préparation à la prise de fonctions et l'accès de tous les agents à la formation professionnelle constituent deux enjeux majeurs dans un ministère doté d'un réseau mondial et marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle des agents.

Afin de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer de se former, des crédits seront délégués, destinés à financer les déplacements vers la France, notamment pour les agents de droit local ou pour les agents qui doivent acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation. Pour encourager le développement de formations sur place, également prises en charge par ces délégations de crédits, et tenir compte d'une augmentation constante des coûts des billets d'avion et des prises en charge, un budget d'1 M€ sera dédié aux postes.

Le MEAE fait également du développement de la formation professionnelle en ligne un objectif structurant de son action. En 2023, l'effort de modernisation et de diversification de la formation sera accru en proposant davantage de formations en ligne et de formations hybrides. Le développement de Diplomatica, plateforme de formation en ligne des agents, restera un point majeur et un budget de 0,5 M€ y sera consacré.

Enfin, des études sont en cours pour la restructuration de la villa Chantreau à Nantes et le réaménagement des espaces de formation de l'IFAAC. L'effort de rationalisation des coûts de l'ensemble de ces actions sera poursuivi, à qualité constante, en privilégiant notamment le recours à l'expertise interne et aux offres interministérielles.

L'activité « divers » recouvre les prises en charge d'aménagements de poste de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers, informatiques mais aussi des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice et aux contentieux, aux remboursements des mises à disposition, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi que le versement de la contribution au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et, le cas échéant, au titre du dispositif des nominations équilibrées. Le cas échéant sera pris en compte le paiement d'un éventuel reliquat de dépenses liées aux frais des élections professionnelles 2022.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux, des agents contractuels et experts sera majoritairement consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents. Le renouvellement du marché fin 2021 a conduit à une légère augmentation de la cotisation mensuelle ; pour autant le budget alloué demeure suffisant. Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, des licences correspondant à un logiciel d'e-recrutement ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec pôle emploi).

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	47 106 000	52 176 000
Services bureautiques	19 450 000	19 810 000
Postes de travail	11 000 000	11 260 000
Solutions d'impression	750 000	750 000
Télécommunications individuelles	7 700 000	7 800 000
Services d'infrastructures	16 650 000	18 360 000
Services d'hébergement applicatif	3 500 000	3 600 000
Services de transport de données	11 150 000	12 760 000
Services de sécurité du SI	2 000 000	2 000 000
Services applicatifs	10 700 000	13 700 000
Domaine ressources humaines	2 000 000	3 500 000
Domaine finances	2 000 000	2 000 000
Domaine gestion documentaire	1 500 000	1 500 000
Domaine action diplomatique	2 300 000	3 050 000
Domaine des moyens généraux	500 000	500 000
Domaine gestion du système d'information	2 400 000	3 150 000
Services mutualisés	306 000	306 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du Numérique (DNUM). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communications, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élèvent à 47,1 M€ en AE et 52,1 M€ en CP. Elles sont détaillées au travers de quatre opérations budgétaires.

Services bureautiques

La crise du covid-19 a constitué un « stress-test » pour le système d'information du MEAE. Grâce aux investissements de la dernière décennie, nos infrastructures ont globalement bien résisté, mais leur modernisation, entamée grâce aux mesures nouvelles obtenues en LFI 2021 et 2022, nécessite d'être poursuivie en 2023.

Sur l'activité Postes de travail, l'accélération du télétravail au sein de l'Administration conduit la DNUM, conformément aux recommandations de la DGAFP et dans une logique éco-responsable, à effectuer des dotations d'écrans décommissionnés aux agents effectuant au minimum deux jours de télétravail effectif par semaine. 0,6 M€ seront ainsi parallèlement dédiés au renouvellement exceptionnel du parc d'écrans professionnels.

Les budgets 2021 et 2022 de la DNUM auront permis la dotation à 98 % des agents affectés en administration centrale en outils de mobilité. Pour des raisons de sécurité, des outils spécifiques (infrastructures avec serveurs et terminaux dédiés, augmentation de la bande passante pour des communications adaptées aux nouveaux usages...) sont destinés aux personnels de droit local. Ces acquisitions complémentaires impliquent alors une forte évolution du tendancier (+0,9 M€) afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO).

La rubrique solutions d'impression recouvre la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale (0,75 M€).

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles (7,7 M€ en AE et 7,8 M€ en CP) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services en administration centrale et dans les postes diplomatiques. Ces mises à dispositions se font soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit sous la forme d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective. Elle comprend l'intégralité des coûts des

solutions de mobilité hybrides (voix-données). Afin de répondre au contexte nouveau induit par la crise sanitaire et les recommandations de la DGAFP, la DNUM fournira en téléphones portables avec abonnements les agents en télétravail (+0,3 M€). Une mesure nouvelle de +3,4 M€ AE=CP sera consacrée à la migration du parc de smartphone Smarteo vers la solution dPhone afin de renforcer la protection des informations sensibles dans le contexte mis en lumière par l'affaire Pegasus et la diffusion large des outils de piratage des smartphones. Issue du projet interministériel TMSI (Téléphonie mobile sécurité interministériel), la solution dPhone propose un niveau de protection au niveau Diffusion Restreinte homologué par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et permet, un accès en mobilité à la messagerie, notamment chiffrée, ainsi qu'à certaines informations sensibles comme les notes diplomatiques.

Services d'infrastructures

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (11,6 M€). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation. A ce titre, le projet WAN (Wide Area Network) est un projet de modernisation global de notre réseau informatique privé à travers le monde. Les 5,9 M€ d'AE de mesures nouvelles votées en LFI 2021 (dont 1,61 M€ seront décaissés en 2023) visent la rénovation de nos équipements d'infrastructures afin de permettre à notre réseau d'être résilient et de supporter la charge de nouveaux usages (mobilité, visioconférence, partage de fichiers massifs etc.), tout en maîtrisant et optimisant le transport de nos données, et en améliorant le chiffrement et la sécurité. Ceci, associé à la dématérialisation des nombreuses procédures et pièces jointes associées (comptabilité, visas, dossiers étudiants...), nécessite d'accroître les débits du réseau que la DNUM estime à 1 M€ annuel en tendanciel. Cette estimation se justifie en partie par le coût des communications à l'international qui ne diminue pas suffisamment rapidement pour compenser la hausse parallèle des besoins de bande passante.

Enfin, 0,15 M€ seront consacrés à la dotation de moyens satellitaires légers et projetables afin de pouvoir pallier les coupures des liens terrestres connectant nos implantations à l'étranger en cas de panne ou lors de crises politiques ou catastrophes naturelles.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 3,5 M€. Ils sont destinés au maintien en condition des matériels, à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

Services applicatifs

Le domaine ressources humaines (2 M€) comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirius et de l'ensemble de ses applications satellites dont l'application de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Les crédits prévus pour le domaine finances (2 M€) sont destinés aux développements et maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS dédié à la gestion comptable à l'étranger et totalement déployé en 2022. 0,6 M€ seront consacrés à son MCO.

1,5 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam. Le développement de Saphir, système d'archivage pérenne pour l'histoire, l'information et la recherche a été lancé en avril 2017. Il permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE.

Le domaine action diplomatique (2,3 M€) regroupe notamment les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de circulation de l'information diplomatique, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, sa refonte est aujourd'hui indispensable de manière à faire évoluer l'outil : la séparation des correspondances politiques des autres flux relevant de la gestion administrative et du fonctionnement des services du ministère est un prérequis pour augmenter le niveau de protection des informations sensibles dans un contexte de cyber-sécurité de plus en plus agressif. 0,5 M€ ont ainsi été inclus au tendanciel 2023. Ajoutés aux 0,5 M€ déjà consacrés habituellement à ce projet, 1 M€ correspondraient ainsi au coût annuel de développement continu et du MCO de cette application.

Les crédits du domaine des moyens généraux (0,5 M€) sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national. Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, 2,4 M€ de crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Services mutualisés

Le budget de 0,3 M€ alloué à cette opération est utilisé pour les dépenses de pilotage de la Direction. Une mesure nouvelle de 85 000 € sera destinée à la formation des agents en matière de cyber-sécurité.

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	26 988 992	29 645 007
Entretien et maintenance courants à Nantes	460 000	460 000
Entretien et maintenance courants IDF	7 100 000	6 600 000
Locations et charges locatives en IDF	2 111 462	2 484 079
Énergie et fluides Nantes	1 292 000	839 000
Énergie et fluides en Île-de-France	3 966 000	2 841 928
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Loyer La Courneuve	0	5 020 000
Entretien lourd France	11 159 530	10 500 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché « multi-services » qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Les montants demandés prennent en compte des besoins accrus en matière de maintenance compte tenu de la vétusté de certains locaux, ainsi que la revalorisation annuelle du marché, telle que prévue au contrat.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés « multi technique » et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain, appartenant au ministère des Armées, pendant la durée des travaux du projet Quai d'Orsay 21 (300 agents sont concernés). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux des Invalides, facturée par le ministère de l'Intérieur, ainsi que les redevances pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay. Cette ligne finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz. Le renchérissement actuel des coûts de l'énergie aura un impact très substantiel sur cette enveloppe.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'Hôtel du Ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de suivi de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Le budget sert enfin à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobilier et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France a fait l'objet d'une importante remise à niveau en 2018, compte tenu de la vétusté des infrastructures constatée sur plusieurs sites franciliens et nantais. Après un triennal 2018-2020 à 7,5 M€, la dotation a été progressivement augmentée jusqu'à atteindre un montant de 11,2 M€ en AE et 10,5 M€ en CP.

En 2022, la situation sanitaire ainsi que la technicité de certains chantiers (études spécifiques car sites classés ou bâtiments anciens, études géologique et bâtementaire, multiplicité des marchés de prestations techniques, travaux en sites occupés) ont conduit au report de plusieurs opérations qui devraient être engagées en 2023.

Sont notamment concernées les opérations suivantes :

- Château de la Celle-Saint-Cloud (site classé) : un total de 3,8 M€ d'AE sera engagé en 2023, dont :
 - 2,8 M€ pour les travaux « Voies et réseaux divers » qui nécessitent des diagnostics plus poussés en amont des travaux ;
 - 0,5 M€ pour la rénovation du Château en raison des délais d'obtention des autorisations administratives préalables au lancement des travaux ;
 - 0,5 M€ pour la rénovation de l'Orangerie en raison d'une expertise judiciaire en cours ;
- RP OCDE : travaux de rénovation énergétique : sur 0,9 M€ prévus initialement en 2022, 0,7 M€ sont reportés à l'année prochaine pour des raisons techniques ;
- Nantes (diverses opérations prévues dans le cadre du SPSI administration centrale) : les études préalables ayant fait apparaître la nécessité de procéder à des diagnostics complémentaires, un montant de travaux de 0,6 M€ initialement prévu pour 2022 sera engagé en 2023.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SECURITE FRANCE total	
Contrats de gardiennage en France	
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	
Sécurité incendie	2 517 612

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE à Paris et à Nantes s'élève à 7,9 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Le montant de cette ligne budgétaire reste stable malgré l'obligation de renforcer les contrôles d'accès dans le cadre de travaux sur le chantier « Quai d'Orsay 21 ». La prestation accueil, premier maillon de la chaîne sécuritaire, est également renforcée. Le tendancier augmente de 0,2 M€, en raison des revalorisations salariales annuelles.

2,9 M€ en AE=CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. La dotation pour les investissements en sécurité passive sera principalement consacrée à des travaux de sécurisation au Quai d'Orsay et sur le site de Breil IV à Nantes.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie induit la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est quasiment entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

ACTION (35,9 %)**07 – Réseau diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	459 499 667	289 500 388	749 000 055	4 600 000
Crédits de paiement	459 499 667	280 762 552	740 262 219	4 600 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (203,6 M€ en AE et 203,4 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (85,9 M€ en AE et 77,4 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	459 499 667	459 499 667
Rémunérations d'activité	377 235 212	377 235 212
Cotisations et contributions sociales	80 081 498	80 081 498
Prestations sociales et allocations diverses	2 182 957	2 182 957
Dépenses de fonctionnement	203 571 065	203 371 065
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	203 571 065	203 371 065
Dépenses d'investissement	85 929 323	77 391 487
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	85 929 323	77 391 487
Total	749 000 055	740 262 219

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	108 653 612
Fonctionnement courant	53 253 552
Frais de représentation de la RP UNESCO	50 060
Frais de représentation	12 300 000
Voyages et missions statutaires	14 000 000
Énergie et fluides postes	16 000 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000
Gestion RH	2 850 000

Recouvrant les dépenses récurrentes, et majoritairement contraintes, les dépenses de fonctionnement courant comprennent notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien et assurances). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des

externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, le ministère fixe l'objectif d'une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, pour réduire les prix ou améliorer les prestations, ainsi que d'une coordination avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les frais postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois (par exemple, les comptabilités des postes seront transmises sous l'application Crocus déployée dans le réseau depuis 2022). Cependant, cette baisse se trouve partiellement compensée par le renchérissement du fret aérien. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire : taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes.

Les frais de représentation sont stables à l'échelle du réseau diplomatique avec ponctuellement des hausses selon des priorités politiques. Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile et de mettre en œuvre la fonction de représentation de nos autorités. En 2022, les postes à l'étranger ont, pour beaucoup, à nouveau organisé des réceptions à l'occasion de la fête nationale, dans les pays où cela était possible, sur financement de mécènes (rattachement par voie de fonds de concours).

Après le rebasage de cette activité réalisé en LFI 2022, le PLF 2023 prévoit une hausse afin de couvrir l'évolution des tarifs des billets d'avion à l'international.

L'activité voyages et missions (2^e poste de dépenses, soit 12 % des moyens) comprend les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger.

Les crédits de la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger (hors la DG Trésor), essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail. Les dotations pour 2023 permettront de répondre aux demandes des postes.

La demande des postes reste très forte pour des stages qui s'échelonnent entre deux et six mois et qui offrent à des étudiants l'opportunité d'une expérience professionnelle à l'étranger.

Dans l'esprit des circulaires du 25 juillet 2022 (sobriété énergétique) et 25 février 2020 (administrations éco-responsables), les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergies et fluides (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. L'augmentation relative sur ce segment vise à couvrir les hausses liées à ces facteurs exogènes, non couvertes intégralement par la maîtrise des coûts.

La dotation pour le téléphone et internet des postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations.

L'activité des contentieux et transactions sur les contrats ADL identifie les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuelles relèvent du titre 2).

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique avec la mise en place au sein de chaque poste d'une équipe de conducteurs, d'une flotte de véhicules, ainsi que de règles de gestion uniformisées (règles d'usage, de suivi et d'entretien des véhicules, d'approvisionnement en carburant et

mutualisation des contrats d'assurance). Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans les pays où cela est réaliste, les postes sont incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Dans certains pays, les véhicules sont soumis à un usage intense qui implique une vigilance accrue.

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à couvrir les frais de représentation de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	97 056 899	90 356 899
Entretien et maintenance	10 648 912	10 648 912
Entretien lourd à l'étranger	56 656 000	50 156 000
Locations	29 751 987	29 551 987

Représentant 9 % des crédits de fonctionnement, la dotation de l'entretien et maintenance est en hausse de 19,5 % car elle constitue une priorité absolue pour éviter une dégradation de nos emprises à l'étranger. L'entretien courant de nos emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État) relève du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents, en AE=CP. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien et les petits travaux visent à l'amélioration des conditions de travail, à l'entretien du bâti et des logements de l'État ; ils correspondent à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toiture), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du respect des normes et du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (comme les filtres à air dans les villes polluées), des réfections des lieux de travail (rafraîchissement des bureaux, aménagement de salles de repos pour les chauffeurs), des aménagements pour les agents en situation de handicap, des opérations visant une meilleure efficacité énergétique, ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser cet entretien, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et des intendants techniques quand la taille du parc immobilier le justifie.

Le rebasage de cette activité souhaitée, opérée en PLF 2022 et poursuivie en 2023, doit permettre de couvrir l'ensemble des besoins du réseau diplomatique dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement. La simple reconduction sur cette activité prioritaire renvoie en effet trop souvent les postes face à leurs capacités variables de redéploiement de crédits, entre contraintes immédiates (énergie et fluide,...) et approche de moyen terme qui doit caractériser cette activité d'entretien courant et de petits travaux.

Les locations immobilières à l'étranger représentent 420 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

La politique immobilière du MEAE à l'étranger est assise sur deux supports budgétaires : le programme 105 et le compte d'affectation spéciale (CAS) 723, géré par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

S'agissant du P105, la dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, en augmentation de 15 M€ AE et 8,5 M€ en CP par rapport à 2022, est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2020-2025, avec aujourd'hui 200 projets structurants (contre 30 précédemment).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels comme la rénovation de l'ambassade de Bangui suite à un incendie, la rénovation structurelle de l'ambassade à Zagreb suite aux séismes, la relocalisation du consulat de France à Tel-Aviv, le regroupement des services à Vienne, la rénovation avec mise aux normes environnementales de l'ensemble des installations de ventilation et climatisation des emprises de la France en Arabie Saoudite, le regroupement de l'Institut culturel avec l'ambassade à Riga, la restructuration de l'institut culturel à Mexico, la mise en œuvre du schéma directeur immobilier à Madrid et Barcelone (regroupements de services, cessions), la nouvelle ambassade à Tripoli, la rénovation du consulat à Lagos...

Les interventions d'entretien lourd plus technique comprennent chaque année des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Au-delà de la nécessité d'engager de nouvelles opérations, une forte augmentation de la dotation en autorisations d'engagement est demandée, afin de poursuivre les opérations débutées les années antérieures.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	22 759 673

Le montant des crédits de cette activité évolue en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste. Environ 83 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France.

Le fret aérien a connu une forte augmentation des prix, à hauteur de +25 % en 2020 et 2021 par rapport à 2019, selon les données statistiques du Ministère de la transition écologique et des transports. La même tendance se retrouve sur les prix du fret maritime qui poursuivent leur forte augmentation (indice 100 au 3^e trimestre 2020 à 190 au 3^e trimestre 2021, +24,3 % au 3^e trimestre 2021). Ces données justifient l'augmentation de 4,1 M€ de la dotation prévue pour 2023. En complément, 17 % des crédits financeront les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant) et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux. Ici encore, la forte augmentation constatée des billets d'avion est intégrée dans la dotation au PLF 2023.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	61 030 204	58 992 368
Gardiennage	21 056 881	21 056 881
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	26 941 802	24 903 966
Missions d'audit de sécurité	5 100 000	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	5 331 521	5 331 521

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires des salaires prévues par les législations locales, entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation, et de la hausse globale des menaces depuis 2015. La forte dégradation sécuritaire dans certains pays tels que la Libye, l'Irak ou Haïti oblige à souscrire des contrats coûteux avec des entreprises de services de sécurité et de défense françaises qui font appel à des personnels particulièrement qualifiés. Le passage en catégorie 1 de la menace sécuritaire en Haïti et bientôt au Mali, entraîne une augmentation de cette ligne budgétaire compensée partiellement par la mise en sommeil de l'ambassade de France en Afghanistan.

Le redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés » nécessite également un recours plus important à des sociétés de gardiennage privées. Enfin, la ligne est impactée par la sécurisation nécessaire de logements vacants ou de certains biens avant leur vente.

L'augmentation de 0,65 M€ du budget de gardiennage pour 2023 permettra de répondre favorablement aux préconisations de l'Inspection générale des Affaires étrangères concernant l'effort d'externalisation de ces prestations en réduisant le nombre d'agents de droit local affectés sur ces postes. Toutefois, pour contraindre l'augmentation des crédits consacrés à cette partie de la sécurité active des postes à l'étranger, les postes sont accompagnés pour la remise en concurrence régulière de leur contrat de gardiennage ainsi que leur mutualisation avec d'autres emprises diplomatiques situées dans la même ville, voire le même pays (y compris Instituts français).

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéo-protection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements et adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée (plus de 300 contrats en 2020). Parallèlement, l'acquisition de matériels nouveaux dans le cadre des projets d'investissements en sécurité passive engendre un accroissement des besoins de maintenance. Aussi, l'augmentation de cette ligne budgétaire se poursuit en cohérence avec les investissements réalisés (+0,2 M€ pour 2023).

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes doivent être maintenues à leur niveau actuel. La situation sécuritaire ne permet pas d'envisager un allègement de l'effectif des renforts temporaires. L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des Armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

L'étendue du réseau des emprises françaises à l'étranger nécessite que soit poursuivie cette mise à niveau des installations de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et une homogénéisation des installations de sécurité passive sur la base de critères fixés pour les trois grands niveaux de risques sécuritaires. En effet, la politique du Département est de mettre à niveau les installations de sécurité passive de toutes les emprises, quelle que soit leur localisation, selon une allocation des moyens proportionnelle à la gravité des menaces. C'est pourquoi la programmation est élaborée sur la base d'une doctrine établie en fonction de l'existant et qui définit les standards adaptés au niveau de menace auquel le poste concerné est exposé (classification catégorielle de 1 à 5 : 1- Pays en guerre et/ou en crise, 2- Pays à risque élevé de terrorisme, 3- Pays à fort risque politique et/ou de criminalité, 4- Pays à risques modérés, 5- Pays à fort risque en termes de sécurité de l'information).

Les crédits d'investissement ont été consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Ces investissements lourds permettent en outre, dans la mesure du possible, une réduction des effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés et recrutés locaux). Ce niveau d'investissements permettra de continuer la trajectoire de sécurisation des sites classés en catégorie « pays à risques modérés » (catégorie 4).

Les crédits demandés doivent permettre de :

- terminer la sécurisation de 12 ambassades, 3 consulats généraux, 4 résidences et 2 instituts français.
- continuer la mise à niveau des sites diplomatiques (85) et IF (60) des pays sensibles ne relevant ni de l'arc de crise ni de la zone « à risques modérés » ;
- mettre à niveau les sites diplomatiques (dans 60 pays) et IF (71) situés dans la zone « à risques modérés »

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

De surcroît, le besoin de sûreté électronique renforcé en matière cyber est de plus en plus pressant au sein de nos représentations. De plus, la DSD organise les audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français (environ 0,2 k€/an), et finance également sur le P105 certains travaux dans les instituts français.

Concernant les dépenses relatives aux véhicules blindés, l'objectif de renouvellement progressif du parc automobile va être poursuivi dans le souci de ramener la moyenne d'âge de ces véhicules à quatre ou cinq ans (contre environ huit ans actuellement) avec un âge de réforme poussé au maximum à 10 ans. Dans les zones les plus exposées, où les déplacements nécessitent une escorte en véhicules blindés suiveurs, le renforcement de ce segment du parc a été opéré.

Par ailleurs, ce parc automobile qui représente désormais près de deux cents véhicules répartis sur quarante postes, nécessite que l'on attache une attention toute particulière à son entretien.

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Michel MIRAILLET

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Si la politique d'influence française a été perturbée dans sa mise en œuvre par la crise sanitaire, nécessitant la poursuite de l'adaptation des modalités d'intervention du ministère et de ses opérateurs, 2022 a surtout été marquée par la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Influence, cap stratégique présenté en décembre 2021 par le ministre Jean-Yves Le Drian.

Cette dynamique impulsée par la Feuille de route se poursuivra en 2023 avec la réaffirmation de nos orientations stratégiques : soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives - auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

Une attention particulière sera portée aux zones prioritaires pour notre action, telles que les a rappelées la Ministre en juillet 2022 : l'Europe demeure un pôle d'appui de notre influence, où il s'agit de capitaliser sur les acquis de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et de répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine. Aussi, en Méditerranée seront encouragés des projets associant les sociétés civiles et les jeunes. Surtout, nous consacrerons une part importante de nos efforts à l'Afrique, avec des projets forts pour refonder notre partenariat dans le prolongement du nouveau Sommet Afrique-France (NSAF), et à l'Indopacifique, où nous consoliderons notre présence avec l'émergence de nouveaux projets principalement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la culture.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Dans le prolongement des grandes orientations pour la langue française et l'éducation, fixées par le Président de la République en 2018, la promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'enseignement du français, sa maîtrise et ses usages, comme l'enseignement français, est une priorité politique claire réaffirmée par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères en juillet 2022.

Dans le cadre de cette stratégie globale, le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger reste l'une des priorités de notre action en 2023. Le Président de la République a fixé un objectif de doublement des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger d'ici 2030. Malgré la crise sanitaire, le réseau a poursuivi son développement passant de 495 établissements en 2018 à 566 en juin 2022. Cette progression témoigne de la dynamique de croissance du réseau homologué.

L'AEFE a poursuivi son adaptation interne pour accompagner cette croissance et jouer le rôle renforcé d'animation du réseau que lui confie le Plan de développement pour l'enseignement français à l'étranger. Elle a ainsi mis en place un service de l'accompagnement du développement du réseau et, sur la base de la loi du 28 février 2022, a créé les instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE qui seront les leviers d'un renforcement de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de l'attractivité des établissements du réseau. L'année 2023 sera celle de la concrétisation des 16 IRF, qui devront être en mesure de proposer au réseau d'enseignement français une offre de formation renouvelée et adaptée aux besoins, notamment pour la professionnalisation des personnels recrutés localement. Par ailleurs, l'opérateur continuera de venir en aide exceptionnellement aux établissements en grandes difficultés, dans les pays en situation de crise. C'est le cas en

particulier au Liban, premier réseau national d'enseignement français à l'étranger, qui subit toujours une crise financière majeure : une enveloppe de 10 M€ lui sera dédiée en 2023 dans la subvention à l'AEFE.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle à travers ses SCAC, Instituts français et Alliances françaises met en œuvre une politique active de soutien à l'enseignement de la langue française dans les systèmes éducatifs locaux étrangers. La formation initiale et continue des enseignants constitue par ailleurs une priorité de nos actions. La réponse de qualité apportée par la France pendant la crise sanitaire a renforcé notre crédibilité auprès des autorités éducatives des pays partenaires. La France doit pouvoir continuer à répondre aux demandes croissantes exprimées par ses partenaires pour renforcer les capacités et l'efficacité de leur système éducatif. Le développement de l'enseignement du français est une priorité qui nécessite que les moyens humains et budgétaires nécessaires soient mobilisés pour poursuivre les actions engagées et qui ont porté leurs fruits.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

La stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre le 18 novembre 2018, recentre les objectifs de la France en matière d'attractivité étudiante sur l'excellence et la diversification des pays d'origine de ces étudiants. Attirer les meilleurs étudiants signifie, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques, de demain. La Feuille de route de l'Influence réaffirme ces objectifs d'accueil et de développement des dispositifs de bourses innovants et définit des zones d'attractivité prioritaires (Europe, zone Indopacifique, Afrique).

Avec l'instauration de droits d'inscription différenciés à l'université, attirer les meilleurs étudiants du monde implique à la fois d'offrir des formations d'excellence et de mieux accueillir ces étudiants. Le MEAE participe à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux, à l'étranger, dans ses espaces Campus France (ECF) et ses consulats, à travers la généralisation en cours de la plateforme Études en France dans nos ambassades (passage de 46 pays rattachés en 2020 à 66 en 2022), et, sur le territoire, directement à travers les actions de son opérateur Campus France, dont le contrat d'objectifs 2023-2025 sera prochainement adopté. Ce dernier met notamment en place une labellisation complète de la qualité de l'accueil dans nos établissements.

D'après les derniers chiffres UNESCO qui portent sur la dernière année précédant la crise sanitaire (2019), la France est passée de la 4^e place en 2018 à la 7^e place en terme de pays d'accueil des étudiants internationaux, passant derrière le Canada, et devant les Émirats arabes unis, la Chine et le Japon. Les mesures prises pendant la crise pour maintenir l'accès des étudiants internationaux au territoire français et la poursuite des réformes engagées en matière de qualité d'accueil ont permis de préserver un haut niveau de flux entrant au plus fort de la crise des mobilités et de dépasser les niveaux d'avant-crise depuis la rentrée 2021.

Au-delà du nombre d'étudiants, l'objectif de diversification des pays d'origine des étudiants a conduit à renforcer les soutiens aux services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de la zone indopacifique et de l'Europe, zones de conquête ou de reconquête, à travers des enveloppes plus importantes pour la promotion et pour des programmes de bourses. En parallèle, les programmes de mobilités régionales sur le continent africain, visant à renforcer les partenariats locaux, ont été mis en place. Ces efforts doivent pouvoir être maintenus dans la durée pour porter leurs fruits. Une attention particulière continuera également à être apportée aux actions destinées aux pays en crise (Haïti, Afghanistan, Ukraine).

La compétition mondiale pour l'influence implique aussi de se donner les moyens de faire venir en France ceux qui ne le peuvent pas ou qui choisiraient une autre destination, à travers les allocations de bourses. Le MEAE vise principalement l'excellence (le taux de réussite de nos boursiers est de 96 %), et fait de cet outil un élément de l'aide au développement. A ce titre, le ministère cherchera à en maximiser l'effet de levier (recherche de cofinancements publics et privés, augmentation du niveau des allocations) pour accroître ses moyens face aux principaux concurrents de la France mobilisant d'importantes enveloppes budgétaires en matière de bourses universitaires. Après le retour de l'enveloppe des bourses en 2022 à son niveau de 2020 (64 M€), le maintien *a minima* de ce budget en 2023 constitue dans cette perspective un enjeu essentiel.

Dans une perspective d'accompagnement de l'internationalisation de nos établissements et de nos laboratoires de recherche, le MEAE est impliqué dans la création d'universités franco-étrangères, dimension qui va continuer à monter en puissance en 2023. L'accent est mis sur des pays d'Afrique, (à la suite du nouveau Sommet Afrique-France - NSAF) qui, en plus d'être des proches partenaires, ont la démographie étudiante la plus dynamique, et concentrent donc une part importante de nos actions. Il s'agit à la fois d'assurer la « projection » de nos établissements, dans une volonté d'influence, mais aussi d'accompagner l'enseignement supérieur africain dans son développement. La zone Indopacifique constitue également un autre volet prioritaire en la matière, avec le lancement d'un appel à projets pour un campus franco-indien en sciences pour la santé ainsi qu'un projet de campus franco-australien à portée régionale sur la transition énergétique. Dans un contexte de forte concurrence internationale, le MEAE est impliqué dans le soutien à une série d'universités françaises ou franco-étrangères de poids, et plus largement à des centaines de filières francophones et à des milliers de partenariats donnant lieu à la délivrance de doubles diplômes, y compris dans des zones d'influence française moins traditionnelles (Caucase, Asie Centrale)..

Les universités européennes, proposées par le Président de la République en 2017, sont également un axe important de la stratégie universitaire française soutenue par le MEAE : un nouvel appel à projets a permis à la France de passer de 31 à 37 établissements impliqués dans les partenariats sur un total de 44 universités européennes. Cette action est soutenue par la publication des conclusions du Conseil sur « la stratégie des universités en Europe » du 22 avril 2022 et deux événements majeurs sont programmés dans le cadre de la PFUE (la Conférence des universités pour le futur de l'Europe le 26 janvier et le Campus des universités européennes le 30 juin). 2023 devra permettre de continuer la promotion de ces *consortia*.

La coopération scientifique du MEAE vise, quant à elle, l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes prioritaires de recherche, tels que fixés par la Feuille de route de l'Influence, sont la santé, l'environnement et l'intelligence artificielle, en s'appuyant notamment sur les organismes de recherche sous tutelle du MEAE (IRD et CIRAD) ou à la gouvernance desquels le MEAE participe (IFREMER, IPEV, Institut Pasteur, ANRS-MIE, INRIA, BRGM). L'enjeu, pour 2023, sera de réécrire notre stratégie de diplomatie scientifique, à l'aune des changements géopolitiques actuels, notamment dans la relation avec la Chine et la Russie, mais aussi dans la prolongation de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, marquée par la déclaration de Marseille du 8 mars 2022.

Notre diplomatie scientifique porte aussi sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays, sous la tutelle du MEAE, du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). En 2023, ces UMIFRE joueront un rôle central dans l'accueil de jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales spécialisés en islamologie grâce à un système de bourses de terrain mises en place par le MEAE.

Le MEAE finance également en partie les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission des fouilles. Son action pour l'archéologie française à l'étranger et à travers les UMIFRE en fait un point central pour la mobilisation de l'expertise française à l'étranger sur tout projet relatif au patrimoine ancien. La contribution du MEAE, en 2022, à la reconstitution du capital de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) à hauteur de 4,3 M€ a permis d'appuyer la mise en œuvre cette politique patrimoniale qui sera poursuivie en 2023 et 2024.

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC – musique, cinéma, livre, jeu-vidéo, etc.) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement international pour la France ; elles participent à la diffusion de notre modèle culturel et d'influence et représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois, balance commerciale excédentaire de plus de 300 M€). C'est pourquoi le MEAE, dans le prolongement des États généraux des ICC, a confié une mission prioritaire ICC à 37 postes diplomatiques, et a rappelé l'importance d'une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Ce soutien aux ICC participe directement au renforcement de notre diplomatie culturelle et d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence et d'échanges novateurs ont pu être lancés au Liban (2020-2021) ou au Sahel (2021-2022) pour un appui aux artistes dans des pays en crise. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et nos secteurs d'intervention.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, la coopération en cours pour valoriser le site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine à Lalibela sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de notre modèle.

Dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue, le MEAE ainsi que le ministère de la Culture, avec les opérateurs concernés (Expertise France, AFD, Institut Français, Business France, Atout France), ont mis en place un comité conjoint de l'expertise culturelle, qui s'est réuni quatre fois entre décembre 2019 et juin 2022 afin de structurer le positionnement d'une offre française coordonnée. Des moyens dédiés permettront de soutenir la priorité accordée à l'Indopacifique (fondation franco-australienne pour la culture et l'éducation, coopération muséale avec l'Inde).

Les crédits du programme continueront à permettre également à notre réseau de coopération et d'action culturelle de fonctionner, au quotidien, pour répondre aux priorités stratégiques voulues par nos autorités.

L'Institut Français Paris (IF) apporte, pour sa part, son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents ainsi que ceux des Alliances françaises. L'opérateur a pu profiter de la reprise des mobilités en 2022, pour accompagner le rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones, promouvoir la langue française et soutenir les centres de langue, mais aussi contribuer activement à la programmation culturelle de la Présidence Française du Conseil de l'UE (PFUE), soutenir la transformation numérique du réseau et mettre en œuvre les priorités présidentielles liées au nouveau Sommet Afrique-France.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

Les missions de diplomatie économique assurées par ce programme sont définies et coordonnées par la direction de la diplomatie économique. Elle s'appuie sur les ambassades, ainsi que sur Business France, agence au service de l'internationalisation des entreprises et de l'attractivité économique de la France, dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure la cotutelle. Aux termes du décret d'attribution n° 2022-828 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le MEAE perd la compétence en matière de mise en œuvre de l'action gouvernementale sur le tourisme.

Les actions relatives à la diplomatie économique et à l'attractivité portent sur 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2021, les exportateurs français ont été confrontés à la poursuite de la crise COVID. Le Plan de relance de l'export, doté de 247 millions d'euros, a permis d'accompagner et d'amplifier la reprise de l'export. Les dispositifs institutionnels mis en place avant la crise, comme la *Team France Export*, les Conseils stratégiques de l'export et ceux de filière du Conseil national de l'industrie ont continué à soutenir les entreprises dans la crise. La diplomatie économique a contribué à cet effort dans le cadre de sa tutelle de Business France et par un soutien diplomatique aux entreprises françaises sur les marchés étrangers. L'activité de Business France est affectée par la baisse des volontaires internationaux en entreprise et a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Depuis février 2022, la direction économique continue les efforts déployés pour aider les entreprises françaises face à la guerre menée par la Russie en Ukraine : points de situation réguliers et réunions pour informer les entreprises de l'évolution du conflit et recueillir leurs points de vigilance à prendre en compte dans l'élaboration des sanctions ;

analyses sectorielles des conséquences de la guerre et des sanctions ; valorisation de l'offre française pour la reconstruction de l'Ukraine. La direction de la diplomatie économique poursuivra la mise en œuvre du volet export du Plan de relance.

ii) Faire du plan France Relance un atout supplémentaire pour promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le baromètre EY, la France conserve son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements internationaux depuis 2019. D'après EY, la France a accueilli 1 222 projets d'investissements en 2021 (+24 %), permettant la création de 44 751 emplois, devant le Royaume-Uni (993 projets ; +2 %) et l'Allemagne (841 projets ; -10 %). Plus spécifiquement, la France est la 1^{re} destination européenne pour les projets industriels depuis plus de quinze ans et la 1^{re} pour les projets de R&D depuis 2018.

Le succès du 5^e Sommet *Choose France* du 11 juillet 2022 est venu couronner ces résultats. 250 dirigeants étrangers et français ont été rassemblés autour du Président de la République et du gouvernement. 14 projets d'investissements, représentant 6,7 Mds€ et la création de 4 000 emplois, ont été annoncés.

L'année 2022 a vu une mobilisation renforcée du MEAE, en lien avec la *Mission French Tech*, en faveur des *start-up* françaises, notamment en faveur du *French Tech 120* et du *Next 40* (FT120/N40). Une stratégie et des outils spécifiques en faveur de l'attractivité des talents étrangers a été lancée en juillet 2021.

En 2023, la direction continuera à aider les ambassades et les bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives destinées à maintenir et à amplifier la dynamique d'attractivité économique. La structuration de la *Team France Invest* doit permettre, en partenariat avec les régions, le renforcement de la dynamique en faveur des territoires.

Soutenir l'attractivité de la Destination France

En application des décrets d'attribution n° 2022-828 (MEAE) et n° 2022-826 (MEFSIN), le MEAE continuera, au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la destination France, notamment via sa contribution à la préparation conjointe du Sommet Destination France, sa mobilisation sur la représentation de la France dans les grands événements internationaux (l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai en 2025 ; la coupe du monde de rugby 2023 et les jeux olympiques de Paris 2024).

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- L'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- La contribution aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre la coercition économique ;
- la contribution aux travaux relatifs à la révision du règlement de blocage de 1996 ;
- la contribution aux travaux de l'ONUDC, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivant sa participation aux travaux du groupe de travail du GAFI chargé de l'inscription et du suivi des juridictions sous surveillance et à hauts risques, et la représentation de la France au sein de deux organismes régionaux de type GAFI le GAFIMOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) et l'EAG (Eurasie)) ;
- la promotion d'un cadre de normalisation favorable notamment aux intérêts économiques des entreprises françaises à travers le renforcement de la participation d'acteurs français dans les enceintes de normalisation volontaire internationale, en lien avec l'Association française de normalisation (AFNOR) ;

- la défense des intérêts nationaux en matière de propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international ;
- la promotion et la défense des standards français pionniers en matière de conduite responsable des entreprises ou responsabilité sociétale des entreprises dans les instances onusiennes et européennes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Notre diplomatie d'influence s'appuie sur notre réseau de coopération et d'action culturelle, composé de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), de 93 Instituts français (IF) pluridisciplinaires, de 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés, de 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), de 6 centres culturels franco-étrangers, et de plus de 830 Alliances françaises (AF) dans 128 pays (dont 424 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2021).

Si la pandémie de covid-19 a fragilisé notre réseau de coopération et d'action culturelle, le MEAE continue d'apporter son appui au réseau. En 2020 comme en 2021, la solidarité du réseau a permis de réaffecter des crédits vers les instituts et les alliances les plus fragilisés, ce qui a permis d'éviter des fermetures d'établissements tout en maintenant le cap des grandes orientations fixées par le gouvernement s'agissant de notre diplomatie d'influence. Cette vigilance se poursuit en 2022 non seulement à l'égard des EAF/AF affectés par la crise sanitaire mais aussi dans des pays en guerre.

Afin de créer les conditions de l'adaptation et de la relance du réseau, le Département accompagne la modernisation du réseau de coopération et d'action culturelle en accélérant sa transformation numérique.

Par ailleurs, le Département accompagne un plan de revalorisation salariale des agents de droit local dans plus d'une vingtaine d'EAF.

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le **renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France**, et l'**appui aux industries culturelles et créatives**.

Le **rayonnement international du modèle culturel français** concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'**appui aux industries culturelles et créatives** est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2022. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau (0,5 M€ en 2020 et 1,4 M€ en 2022) pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs. En 2023, l'ensemble des actions prévues dans la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère devrait se poursuivre. L'appui apporté aux ICC devrait également continuer de porter ses fruits.

La transformation numérique de notre action constitue également une priorité du ministère. Dans ce cadre, le MEAE et son opérateur l'Institut français ont élaboré une feuille de route, visant la modernisation du réseau en accélérant sa transformation numérique, selon un calendrier triennal (2021-2023). Cette feuille de route a été construite en dialogue étroit avec le réseau des Alliances françaises et des Instituts français (enquêtes qualitatives et quantitatives, webinaires, entretiens ciblés). Près de 4 M€ ont été engagés par le ministère pour financer les axes de la feuille de route sur la période 2021-2023.

En ce qui concerne le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle celui-ci devrait augmenter légèrement en 2023, d'une part grâce à la reprise progressive des activités en présentiel et d'autre part grâce à l'expérience et l'expertise acquises durant la crise sanitaire en matière de formation à distance, qui pourrait permettre dans certains contextes, de toucher un plus grand nombre de professeurs et de répondre plus rapidement aux besoins si la reprise épidémique l'y contraignait. Le passage d'une réponse en urgence à une maîtrise de la situation en capitalisant sur les acquis de la crise constitue un atout significatif. Toutefois, et en fonction des pays, cette **instabilité liée à la crise sanitaire qui perdure pourrait continuer de limiter localement les actions des postes diplomatiques.**

Concernant les certifications de langue française, le nombre d'inscriptions poursuivra en 2023 sa progression globale en raison de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire. Toutefois, cette progression sera probablement moins forte que prévu initialement étant donné les restrictions locales imposées par certaines autorités à la suite de la reprise épidémique.

Les objectifs de doublement des effectifs dans le réseau de l'enseignement français ont été réaffirmés. La mise en œuvre du plan de développement reste une priorité.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	54	36	30	20	20	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	28	38	20	40	42	45
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+20	+24	+5	+12	+14	+16

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire et économique de 2020 a accéléré la profonde mutation des usages et a accru la place du numérique au quotidien, notamment en termes organisationnels (télétravail et dématérialisation des procédures etc.) mais aussi culturels et linguistiques. Ces nouveaux usages concernent notamment la façon d'apprendre une langue, d'assister à un cours, la façon de créer, de produire des œuvres ou des contenus culturels tout comme les façons d'y avoir accès et de les découvrir. Le réseau culturel français s'est rapidement adapté en conséquence, il peut également compter sur le soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de l'Institut français à Paris qui a accéléré en 2021 sa montée en puissance sur le sujet dans le cadre de la feuille de route transformation numérique. Si la plupart des postes ont redéployé leurs actions en présentiel, cette dynamique de mutation numérique de nos actions se poursuit néanmoins dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone des déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique. On peut citer à titre d'exemple le projet Espace V de notre poste au Canada, qui consiste en un espace culturel virtuel, développé par l'Alliance française de Vancouver, pour découvrir des contenus créatifs et expérimenter de nouvelles formes de représentation et de médiation culturelle.

Le réalisé 2021 (36 %) est conforme à nos anticipations (30 %). La plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021, même s'il demeure encore des contraintes dans certains endroits et à certains moments sur la période 2022. Les activités en présentiel devraient reprendre en 2023 et 2024 avec plus d'ampleur mais les outils et les habitudes des publics ayant évolué, ceux-ci permettent d'anticiper en 2023 une cible à 20 % des activités en distanciel ou hybride. Le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se stabiliser en 2024 et 2025 au même niveau (20 %), poursuivant la dynamique de maîtrise de l'impact carbone des déplacements et de démultiplication de notre action grâce au numérique.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiées par le **réseau de coopération**, les **opérateurs** du MEAE et les **organismes sectoriels à l'export**, au service des professionnels de la filière. Tout en concernant l'ensemble du réseau, cette priorité est portée plus particulièrement par **37 postes**, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, **pilotes d'une démarche ICC à l'export**.

Le réalisé 2021 (38 %) montre que les postes ont su s'adapter au contexte de crise sanitaire et économique et proposer des actions, répondant aux objectifs de **mise en réseau**, de **professionnalisation**, de **promotion** des ICC françaises, d'**acculturation** ou d'**accès** aux marchés internationaux. Il montre d'autre part l'utilité de l'appui particulier apporté par le Département pour la mise en œuvre de projets en 2021 (appel à projets de 530 000 €).

Les ICC demeurant une priorité stratégique pour les années à venir, notre réseau devrait poursuivre les efforts en ce sens et proposer un nombre croissant d'actions s'adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs permettant d'atteindre une cible à 40 % en 2023. Les crédits supplémentaires alloués au réseau pour la période 2022-2023 (1,4 M€) contribueront à cette dynamique et devraient permettre une augmentation lente mais progressive de cet indicateur (42 % en 2024 et 45 % en 2025), compte tenu du dynamisme de ce secteur et du souhait de nos partenaires étrangers de connaître mieux l'offre française et d'établir des partenariats en matière d'ICC avec la France.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos ambassades à l'étranger devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre. La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public.

Après une forte augmentation en 2020 (+20 %), une augmentation plus modeste était anticipée pour 2021 (+7 %) mais a finalement été encore plus forte que l'année précédente (+24 % en 2021) grâce à un développement de l'activité en ligne et en raison de contraintes sanitaires toujours fortes. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023 (+12 %), 2024 (14 %) et 2025 (16 %).

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	760 493	926 560	850 000	935 000	1 000 000	1 100 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	24 050 989	32 117 796	31 350 000	36 500 000	39 000 000	42 900 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	390 569	591 710	661 500	729 000	790 000	820 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

La prévision pour la cible 2023 est établie à 935 000 en nombre d'élèves. Compte tenu du réalisé en 2021 avec 926 560 élèves, résultat bien meilleur qu'escompté, notamment en raison du développement des cours en ligne et de l'intérêt des élèves pour ce dispositif (à distance, hybride et en comodal) et bien que les chiffres pour 2022 devraient rester stables, l'activité des instituts et des alliances devrait repartir à la hausse en 2023 et dans les années suivantes.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

La généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés est accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau (1,5 M€ mis à disposition directement des postes en 2021, 1 M€ en 2022). Le succès de la procédure « Études en France », qui doit être généralisée dans le réseau en 2022-2023, contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les alliances. A titre d'illustration, en 2021, les instituts français pluridisciplinaires ont enregistré 48,4 M€ de recettes de cours et 34,4 M€ de droits d'examen.

La prévision pour la cible triennale 2023 est établie à 36 501 465 heures/élèves, soit un écart de 13 % avec le réalisé en 2021. La cible pourrait être atteinte avec une amélioration de la situation sanitaire. Toutefois, la guerre en Ukraine aura des conséquences négatives sur l'activité des EAF et des alliances françaises dans ce pays mais aussi en Russie et dans les pays voisins. Dans les autres régions du monde, la reprise des cours devrait permettre d'augmenter la cible en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Le nombre d'inscription aux certifications poursuivra sa progression globale en raison de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire. Toutefois, cette progression sera probablement moins forte étant donné les restrictions locales imposées, en 2022, par les autorités à la suite de la reprise épidémique, notamment en Chine. La croissance devrait être plus soutenue pour le DELF et le DALF que pour le test de connaissance du français (TCF) en raison des nouveaux calendriers universitaires mis en place en 2021 pour les étudiants étrangers devant déposer un dossier auprès d'un bureau Campus France hors de France.

Il semble important de souligner que les statistiques du test non certifiant Ev@lang, conçu, géré et distribué par France Éducation international (FEI), ne sont pas prises en compte dans ce tableau alors que le nombre d'unités vendues au sein du réseau de centres en France et à l'étranger a atteint 40 000 unités en 2021 et devrait dépasser les 60 000 en 2022. Ce test a également été utilisé, dans sa version anglaise, par le ministère de l'éducation nationale (DGESCO) en 2022 auprès de 800 000 collégiens de classe de 3^e.

Le département évaluation et certifications de FEI poursuit son accompagnement, sur le plan logistique, commercial et financier, des postes diplomatiques dans la gestion et le déploiement des certifications auprès des établissements à autonomie financière (EAF), comme les instituts français et alliances françaises, du réseau culturel et auprès des autorités éducatives locales dans le cadre des actions de coopération éducative conduites par les postes diplomatiques. Une attention particulière sera portée sur la situation des certifications, notamment du DELF-DALF tout public, commercialisé par les EAF en raison de leur relatif faible développement dans certains pays.

Dans le cadre de cet accompagnement, des actions plus générales ont été menées par FEI. Les acteurs locaux disposent depuis 2022 de nouveaux outils techniques de gestion comme la mise à disposition d'une plateforme qui permettra, avant la fin de cette année grâce à l'ajout de fonctionnalités, une administration des sessions plus fluide et plus précise. D'autres outils techniques seront implantés dans les mois à venir (banque de sujets, logiciel de correction automatisée, application de gestion des passations le jour des sessions...) permettant une meilleure rentabilité des sessions, une diminution des délais de délivrance des résultats et une amélioration de la lutte contre les fraudes.

Des actions de communication ont par ailleurs débuté en 2022 et seront poursuivies au cours des prochaines années afin de faire connaître les enjeux des différentes déclinaisons du TCF et du DELF DALF. Des infolettres, des vidéos de présentation, des publications sur les réseaux sociaux et de nouvelles pages Internet ont été créées par le pôle communication et promotion du département évaluation et certifications grâce, notamment, au concours d'une agence privée spécialisée et de partenariats avec de grands médias (TV5Monde et RFI). Des programmes de webinaires avec le réseau de centres ont également été programmés afin de compléter les actions conduites en lien avec l'Institut français et la Fondation des alliances françaises auprès du réseau de centres. Enfin, la reprise des « Rencontres du DELF-DALF, du TCF et d'Ev@lang », cette année, est confirmée et permettra de réunir, en présence, dans les locaux de FEI à Sèvres, plus de 80 représentants de 70 pays organisateurs de session de nos tests et examens autour de thématiques liées, notamment, au développement, à la promotion, au marketing, à la gestion et à la politique qualité.

Les différentes actions de valorisations, de rationalisation et de communications laissent entrevoir une régulière progression de cet indicateur d'où la prévision à la hausse des cibles en 2023, 2024 et 2025.

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+1,5	+4	+3	+5	+6	+6
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+0,5	+2,8	+2,5	+5,5	+5,5	+6
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	22,3	16,4	24,2	20	22	24
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	145 000	184 500	190 000	215 000	235 000	250 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	31 441	52 422	36 000	54 000	55 000	55 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger »

Le réseau sort de trois années compliquées en raison de la pandémie mondiale. Les établissements ont été durement et durablement impactés par les conditions d'enseignement rendues obligatoires par les politiques de santé locales qui ont très largement plébiscité l'enseignement à distance durant presque deux années pleines dans certains pays. Un premier retour à la normale a pu être constaté lors de la rentrée scolaire 2021.

En effet, si les résultats de l'enquête de rentrée 2020 présentaient il y a un an, une baisse des effectifs en partie compensée par l'extension du réseau (-1,4 %), l'impact de la crise sanitaire sur les effectifs en 2022 est moins important. Le réseau, qui s'est montré très résistent, compte une augmentation de ses effectifs de 2,2 % au premier semestre 2022.

Les effectifs dans le secondaire se consolident au-delà de la montée mécanique des cohortes (+3,6 %) et les élèves nationaux progressent de 3,2 % et les étrangers tiers également (+5,3 %). La qualité de la réponse apportée par les établissements en matière d'enseignement à distance durant toute la crise, la présence des équipes auprès des élèves ont attiré de nouveaux élèves en provenance du réseau des autres écoles internationales. Le niveau des droits de scolarité a aussi pu convaincre de nouveaux parents à rejoindre le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

En 2023, la croissance du réseau devrait atteindre un niveau équivalent à l'avant crise. Les prévisions effectuées dans les établissements avant la période estivale ont montré que la croissance serait supérieure à 3,5 % pour cette rentrée 2022. Les chiffres seront consolidés lors des enquêtes de rentrée. Toutefois, dans quatre zones géographiques (Afrique, Amériques, Maghreb Océan Indien, Europe) la hausse des effectifs serait comprise entre 0,06 % et 4 %. Les effectifs du Moyen Orient, du proche Orient et de l'Asie devraient rester stables, compte tenu des difficultés particulières qui leurs sont propres. Les dernières informations recueillies laisse même présager une augmentation. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger attire de plus en plus de familles étrangères dans les établissements, familles qui choisissent notre dispositif aussi compte tenu de la manière très professionnelle dont nous avons su répondre à l'obligation d'enseigner à distance durant la période de la COVID. Par conséquent, les indicateurs devraient continuer de progresser en 2024 et 2025, quoique lentement.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Un plan stratégique de développement a été préparé pour répondre à la commande présidentielle du doublement des effectifs à l'horizon 2030. Ce plan prévoit différents scénarios de croissance ainsi qu'un état du réseau en 2030 pour chaque scénario envisagé. Il définit également les nouvelles cibles ainsi que leurs enjeux.

Les cibles retenues émanent de ce plan stratégique de développement. Au-delà du doublement des effectifs et des taux de croissance envisagés chaque année, elles marquent la marche à suivre pour la réalisation de ce cap. L'on constate qu'à l'horizon 2030, le nombre d'élèves étrangers dans le réseau sera proche des 83 % du total, ce qui justifie les cibles envisagées pour les prochaines années. L'atteinte de ces objectifs s'envisage en trois temps :

- l'impulsion, qui est un temps de recherche des éventuels porteurs de projet et de conviction pour les amener à investir dans le système éducatif français;
- l'accompagnement, qui doit permettre de développer harmonieusement l'offre de service et la mettre en conformité avec les exigences du système éducatif français;
- et enfin, l'homologation de l'établissement pour le faire pleinement rentrer dans le réseau de l'EFE.

Un autre facteur devrait contribuer à l'atteinte des cibles visées : la densification du réseau existant. L'augmentation du nombre d'élèves au sein des établissements contribue significativement à la croissance attendue.

Le plan de développement stratégique est un des premiers leviers d'action en permettant une synergie de tous les services concentrés autour de la réalisation de l'objectif « cap 2030 » et des cibles intermédiaires fixées. Le SADR (Service d'Appui et de Développement du Réseau) est au cœur de ce dispositif. Celui-ci a pour mission première la recherche et l'accompagnement des porteurs de projet préalablement identifiés par les postes diplomatiques. Un renforcement des relations entre le SADR et les postes est un levier d'action pour l'identification de porteurs de projet

et pour leur accompagnement, notamment grâce à une série de prestations. Rendre ajustable et adaptable ces prestations proposées est un gage de réussite pour accompagner les nouveaux établissements vers l'homologation. Une réflexion fine sur les besoins en ressources humaines va permettre de positionner des ressources en regard des nécessités et sera un autre levier d'action dans les années à venir.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Les premiers résultats intermédiaires pour 2022, dans la continuité du réalisé 2021, donnent à penser que la cible posée ci-dessus pour 2022 ne sera pas atteinte. Le retour à la normale n'a pas eu lieu pendant l'année scolaire 2021-2022, de nombreuses situations de confinement ou de restrictions de mouvements/regroupements ayant perduré dans le réseau. Dans ce contexte, les facteurs évoqués en commentaires du RAP 2021 seront certainement rappelés pour justifier un tassement statistique du nombre de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'EFE (lassitude face aux modalités distancielles, usure induite par l'alternance rapide dans les modalités de travail, incertitude permanente face aux décisions des autorités locales...).

Pour autant, cette situation ne saurait être perçue comme une fatalité. L'année scolaire 2022-2023 devrait être marquée par un retour à des conditions plus favorables d'enseignement, et – partant – de formation. Depuis janvier 2022, l'Agence a déployé une nouvelle application de gestion de la formation continue des personnels, dont le développement se poursuit en vue de devenir l'application de gestion des nouveaux Instituts Régionaux de Formation, en cours d'installation.

En sus de permettre le recensement des besoins des personnels jusqu'à l'évaluation des plans de formation, l'application est un outil de pilotage et de reporting qui permettra de prendre en compte l'ensemble des dispositifs de formation existants (notamment la dimension « mission » en établissement, qui recouvre un volume important de formations de terrain), ce que ne permettait pas l'outil historique M@ge. En conséquence de ces recensements plus exhaustifs, les cibles posées pour 2023, 2024 et 2025 demeurent élevées et ambitieuses.

Cette ambition est confortée par l'enrichissement, à l'initiative de l'AEFE, de l'offre de formation à destination des « professeurs à professionnaliser », c'est-à-dire les nouveaux personnels entrant dans le réseau. Un nouveau parcours en ligne développé en 2022 permettra d'augmenter le nombre de formations de ces personnels. D'autres parcours sont envisagés jusqu'en 2025, permettant d'enrichir l'offre ambitieuse des plans régionaux de formation de l'AEFE et de répondre à la commande du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

L'hybridation des formations, introduite par le contexte pandémique et développée depuis par l'opérateur, se développera pleinement au sein de la communauté éducative lorsque la place des formations en présentiel aura été convenablement rétablie et que les personnels retrouveront le sens du choix entre les différentes modalités. C'est dans ce contexte que les cibles marquent une progression légère mais constante en 2023, 2024 et 2025.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Au service de la coopération bilatérale en éducation, le label LabelFrancEducation est un outil de valorisation de l'enseignement en français, qui sert la diplomatie d'influence de la France. L'objectif de 500 établissements labellisés LabelFrancEducation en 2022 fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme a été dépassé en 2021. La croissance est confirmée depuis 2019 avec un quasi-doublement des effectifs. En 2022, le réseau LabelFrancEducation compte 587 filières ou établissements scolaires bilingues implantés dans 62 pays, contre 523 en 2021. L'objectif est maintenant qualitatif et concerne la structuration et l'animation du réseau des établissements labellisés.

Depuis 2019, le MEAE apporte un soutien aux établissements labellisés et leur propose une offre spécifique en lien avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur à qui a été confié le suivi administratif de ce réseau. En 2022, ce soutien a été renforcé à l'occasion des 10 ans du label. Trois axes sont concernés :

- mettre à disposition des ressources pédagogiques numériques. En 2022, l'offre de ressources numériques pédagogiques, créée par Réseau Canopé et prise en charge par le MEAE, a été renforcée pour répondre, au plus près, aux besoins des enseignants de disciplines non-linguistiques;
- former les enseignants de et en français. En juillet 2022, un groupe de 20 enseignants issus du réseau labellisé a suivi une formation spécifique lors du stage BELC-été, organisé par France Éducation international;
- accompagner les établissements à mettre en place un environnement francophone. Deux événements regroupant des lycéens issus du réseau labellisé sont organisés durant l'année : une rencontre internationale au Cavilam-Alliance française de Vichy a permis de réunir 42 lycéens du 16 au 30 juillet, et un forum est prévu en octobre à Varna, en Bulgarie, pour 13 pays de la zone Europe centrale et Balkans. Le Département favorise enfin la mise en place et le développement d'un environnement francophone dans les établissements labellisés grâce à un appel à projet permettant de soutenir la mise en place d'un environnement francophone dans les établissements. Cet appel à projet sera proposé à l'automne 2022.

La tendance de progression constante de l'indicateur devrait se confirmer en 2023 et se poursuivre en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme et de notre coopération éducative, la formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux, notamment là où le français est langue d'enseignement, visent à renforcer la qualité de l'enseignement du français et, ainsi, son attractivité. A ce titre, la formation des enseignants constituent un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques pour la période 2020-2024 à la demande du ministère. Elle est mise en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle dans le cadre de la coopération bilatérale en éducation, et s'inscrit dans une logique de réponse aux besoins et de partenariat avec les autorités éducatives locales.

Les actions de formation à distance des enseignants, et de formation à l'usage du numérique, se sont multipliées durant la crise sanitaire, et le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger est resté mobilisé pour répondre aux nouvelles demandes de coopération des pays partenaires. Cette forte réactivité s'est traduite dans les résultats obtenus en 2020 (31 441 enseignants formés) comme en 2021 (52 422 enseignants formés), et devrait continuer de porter ses fruits en 2023. L'expérience et l'expertise acquises durant la crise sanitaire permettront de poursuivre les actions de formation en ligne, indépendamment des circonstances sanitaires, et notamment de toucher des publics plus éloignés.

Ces résultats en matière de formation des enseignants en ligne, combinés à une reprise progressive des activités en présentiel dans de nombreux pays, encouragent à envisager une prévision légèrement à la hausse pour 2023. Le nombre de formation pourrait atteindre 54 000. Cette prévision prend toutefois en compte l'instabilité liée à la crise sanitaire qui perdure, avec des situations de reprise épidémique dans plusieurs pays. Pour les années à venir, l'évolution du nombre de professeurs formés dépendra également de l'évolution des moyens budgétaires et humains qui pourront y être consacrés.

OBJECTIF

2 – Développer l'attractivité de la France

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'attractivité universitaire et scientifique, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme) et de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité Bienvenue en France de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;

- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de mois bourses, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

L'attractivité économique de la France bat tous les records depuis quelques années. En 2021, Business France a en effet recensé 1 607 projets, soit +10 % par rapport au précédent record de 2019, qui ont permis la création ou la sauvegarde de 45 008 emplois en France. Le succès de la 5^e édition du Sommet Choose France a confirmé ces bons résultats. L'édition 2022 du 11 juillet, qui a rassemblé plus de 180 dirigeants étrangers, a été le cadre de l'annonce de 14 projets d'investissements, représentant 6,7 Mds€ et la création de 4 000 emplois. Ces réussites sont le fruit de l'attractivité économique de la France et des nombreuses initiatives organisées et portées par les ambassades, en lien avec les services économiques et les bureaux Business France, telles que les journées de l'investissement (Investor's Day), notamment dans les 40 pays dits prioritaires à l'investissement où des actions spécifiques sont menées (webinaires, séminaires, rencontres Ambassadeur/drive, visites en France). Le travail d'analyse, de recommandations et de coordination de la politique d'attractivité réalisé par la Direction de la Diplomatie économique avec la Direction générale du Trésor et Business France complète ce dispositif.

A court terme une relative stagnation de l'indicateur est envisagée pour plusieurs raisons : au cours des cinq dernières années, de nombreuses réformes ont été engagées pour stimuler l'attractivité française, tant du point de vue fiscal (IS, impôts de production), social (ordonnances Travail) qu'administratif (lois PACTE, ESSOC, ASAP permettant une simplification des procédures et la mise en place de sites clés en main pour les investisseurs). Si celles-ci ont permis un « choc d'attractivité » favorable au climat des affaires en France, le défi consiste aujourd'hui à mettre en œuvre au mieux ces réformes pour améliorer de manière opérationnelle l'attractivité de proximité et du quotidien (temps des procédures administratives, disponibilité du foncier etc.). En parallèle, ces mesures ont initié ou ont coïncidé avec un phénomène de rattrapage important : d'une moyenne de 1031 projets d'investissement créateurs d'emplois entre 2014 et 2016, celle-ci passe à 1 382 projets entre 2017 et 2021 soit une progression de +23,9 %. Plutôt que de traduire une hausse continue à attendre sur les prochaines années, cette progression doit être lue comme un rattrapage lié à un potentiel antérieur sous-exploité et à un retard sur nos voisins européens les années précédentes.

Nous devons également anticiper l'évolution du type d'investissements accueillis dans les prochaines années. Les secteurs d'excellence de demain (IA, aéronautique, digital, transition énergétique et écologique etc.) seront sans doute propices à des grands projets, comme l'a illustré le projet de « mega-fab » porté par STMicroelectronics et GlobalFoundries annoncé le 11 juillet à Choose France et qui représente plus de 5,7 Mds€ d'investissement et la création de plus de 1 000 emplois.

Enfin, le contexte international doit être mentionné, du fait principalement des conséquences de la pandémie mondiale et du conflit en Ukraine. Selon le FMI, la croissance économique devrait ralentir passant de 6,1 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,9 % en 2023. Au-delà des effets sous-jacents bien connus (inflation, baisse de la demande mondiale, vulnérabilité des dettes etc.), ce contexte pourrait entraîner une réorganisation des chaînes de valeur et des flux d'investissements affectant le nombre de visites d'investisseurs sujets à davantage de frilosité et d'attentisme.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	47	49	47	48	49	49
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	Non déterminé	189 935	200 000	210 000	220 000	230 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	43 517	40 669	41 000	43 000	52 000	61 000

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	95,8	96	97	96	97	98
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	520	1 708	2000	3 700	3 730	3 760
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	52,6	53,7	53	53	53	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	48	47,4	49	49,5	50	50

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**Sources des données : AEFÉ/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 19 500 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : Le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître le nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un établissement de l'enseignement supérieur français. Toutefois, la procédure Parcoursup prévoit de démissionner automatiquement les élèves n'ayant pas procédé à l'inscription administrative. Les données de fin de campagne sont donc réputées conformes à la réalité.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES / Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture. Les chiffres 2020 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2019/2020 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université. Les étudiants étrangers résidant déjà en France ainsi que les étudiants effectuant un séjour d'études non diplômant ne sont pas comptabilisés.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. Les données dont nous disposons à ce stade concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Cet indicateur précise le taux de réussite des boursiers d'études pour lesquels l'information est disponible et dont la bourse est d'une durée égale ou supérieure à un semestre universitaire (4 mois) sur l'année universitaire précédente. Il est exprimé en pourcentage de réussite. Le chiffre disponible pour 2021 est basé sur un nombre de 2205 retours complets de boursiers d'études hors doctorat de la DGM (P185 et P209 confondus). Suite aux travaux menés avec l'opérateur pour l'amélioration des données transmises, les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études, doctorat compris. La nouvelle convention cadre de mandat de l'opérateur et le prochain contrat d'objectifs prévoient le renforcement du suivi pédagogique permettant d'obtenir ces données.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluses ici car la gestion des mobilités est suivie par Sorbonne Paris Nord Université.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les chiffres 2020 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2019/2020 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Malgré la crise sanitaire qui a fortement touché le monde en 2021 et début 2022, la dynamique de poursuite d'études en France des bacheliers EFE étrangers constatée dans la campagne Parcoursup 2022 reste positive. La prévision 2023 s'inscrit donc dans cette dynamique et devrait dépasser la cible initialement prévue. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » doit continuer à permettre l'accroissement de l'accueil de bacheliers étrangers du réseau. Par ailleurs, la simplification des démarches de visas, la mise en place d'un label qualité d'accueil et la campagne de communication mondiale devraient contribuer à la promotion des études en France. La participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'accompagnement du Continuum Lycéens doit permettre de mettre à la disposition des bacheliers EFE des outils visant un meilleur accueil dans les universités d'Île-de-France (1^{re} académie de poursuite d'études des bacheliers EFE).

En outre, l'AEFE a programmé en 2022-2023, en partenariat avec Studyrama, la 3^e édition du salon virtuel des études supérieures en France. Ce salon visera à promouvoir les études supérieures en France avec la présence de près de 80 établissements de l'enseignement supérieur et l'animation de 20 conférences thématiques. L'ensemble de ces éléments, en plus des actions de formation des personnels d'orientation du réseau AEFE et des campagnes de communication auprès des élèves, menées par le bureau Parcours des élèves et orientation en lien avec AGORA-Monde, doivent permettre d'atteindre la cible subséquentement revue à la hausse pour 2023 et les années suivantes.

S'agissant des dispositifs de bourses Excellence-Major, l'augmentation du nombre de lauréats pourrait contribuer à accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers. Toutefois, celle-ci est directement liée à l'évolution des frais de gestion de Campus France, mandaté pour assurer la gestion administrative et financière du programme.

Dans la continuité du constat fait l'an passé, il apparaît en conséquence que la proportion de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger faisant le choix de l'enseignement supérieur français via la plateforme Parcoursup devrait rester importante en 2023, voire en légère augmentation. Celle-ci devrait se poursuivre en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Grâce aux efforts menés par le gouvernement pour l'accueil des étudiants étrangers en France en période de crise sanitaire, près de 280 000 étudiants étrangers ont pu effectuer une mobilité diplômante en France au cours de l'année universitaire 2020-2021, dont 189 935 à l'université.

En 2021-2022, nous retrouvons des chiffres globaux supérieurs à ceux d'avant crise avec près de 303 000 étudiants étrangers en mobilité internationale dans un établissement supérieur français (290 000 en 2019-2020). Toutefois, sur le périmètre restreint des universités, il s'agit plutôt d'un retour aux chiffres d'avant crise sans augmentation (202 400 contre 202 140 en 2019-2020).

La cible qui peut être formulée pour 2022-2023 et 2023-2024 est de 210 000 et 220 000 étudiants inscrits à l'université afin de poursuivre cette dynamique ascendante. La cible quantitative fixée par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie Bienvenue en France en 2018, et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants étrangers en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif serait de 350 000 et, ramené aux universités uniquement (qui représentent environ 70 % de la mobilité des étudiants étrangers), de 245 000 en 2027. Les premières tendances de la campagne de candidature actuelle laissent envisager une augmentation du nombre de visas étudiants délivrés pour la rentrée 2022.

Par ailleurs, cet objectif quantitatif doit se traduire par la conquête de nouveaux pays de provenance, avec notamment un objectif de doublement de la part des étudiants en provenance d'Asie. Il ne doit pas non plus faire perdre de vue l'objectif qualitatif de réussite des étudiants internationaux, notamment en provenance d'Afrique, encore insuffisamment atteint.

Les leviers pour atteindre ces objectifs sont :

- la poursuite de la généralisation et de la modernisation de la plateforme numérique de candidature Études en France à l'ensemble du réseau diplomatique (aujourd'hui 66 postes rattachés contre 46 en 2020) ;
- le maintien d'un nombre important de bourses, avec l'objectif de son doublement ;
- l'adaptation de l'offre de formation et de la communication dédiée pour capter un nouveau public : formations en anglais, apprentissage du français pour étrangers, offre de formation délocalisée à l'étranger, offre d'enseignement numérique ;
- une communication renforcée, par l'agence Campus France, sur la qualité de l'accueil en France : label qualité Bienvenue en France, protection sociale, prise en charge d'une grande partie des frais de formation (même avec les droits différenciés) ;
- le maintien d'une priorité du traitement des visas pour études dans les consulats, en bonne articulation avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2021, ce sont 40 669 mois bourses avec allocation qui ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre, en diminution par rapport à 2020 (43 517) notamment en raison de l'impact de la baisse de 6 M€ sur le budget des bourses en 2021 et du poids du programme exceptionnel d'aide d'urgence pour les étudiants venant du Liban (2 051 bénéficiaires d'une aide pour un mois). Pour 2022, la projection est maintenue sur une trajectoire ascendante prudente dans un contexte de retour au niveau de budget de 2019 (+6 M€), mais en intégrant les conséquences de la baisse budgétaire de 2021 sur les récurrences en n+1, l'impact du prochain pallier de revalorisation de l'allocation doctorale (lequel diminue mécaniquement le nombre de bourses pour un même budget disponible) et les incertitudes que fait peser la guerre en Ukraine sur les mobilités (la Russie était le 4^e pays d'origine des boursiers du gouvernement français, dont certains dans le cadre de programme bilatéraux qui sont actuellement gelés).

Concernant l'approche pluriannuelle, la cible fixée pour 2025 est en cohérence avec la trajectoire du plan « Bienvenue en France », réaffirmée par la Ministre, et qui fixe l'objectif du doublement des bourses d'études du MEAE d'ici 2027 par rapport au niveau 2017. Selon cet objectif, il conviendrait d'atteindre en 2027 une cible de 80 000 mois bourses avec allocation. Si le budget bourse est seulement maintenu en 2023, l'augmentation du nombre de mois bourses ne pourra commencer qu'en 2024, sur un rythme de 9 000 mois bourses par an, avec l'augmentation nécessaire des budgets en conséquence.

A enveloppe constante, les leviers pour atteindre ces cibles sont les suivants :

- poursuite du développement du cofinancement (sur base de bourses de couverture sociale) ;
- simplification des prestations et revalorisation des allocations (doctorat et licence/master) ;
- campagnes de promotion ad hoc s'appuyant notamment sur les boursiers *alumni*.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2021, Campus France nous a communiqué un taux de réussite de 96 %. Les projections pour 2022 sont équivalentes et maintenues identiques pour 2023 puisque les actions de pilotage en faveur de l'amélioration de ce taux de retour ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir de l'année universitaire 2023/2024.

Créé en 2021, cet indicateur repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. Ce chantier, qui fait suite à la signature de la nouvelle convention cadre, laquelle n'a pu être effective qu'en décembre 2021, a connu de premiers aboutissements au premier semestre 2022. La signature d'un avenant à la convention de mandat a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique qui sera effectif au 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, une matrice de transmission de données fiabilisées permettant l'interprétation et la comparaison annuelle a été consolidée avec l'opérateur. Sur la base de ces résultats, il s'agira au second semestre 2022 de définir les actions concrètes permettant 1/ d'améliorer le suivi pédagogique de l'opérateur notamment pour obtenir un taux de retours complets plus satisfaisant et 2/ de renforcer encore l'excellence des boursiers sélectionnés en ciblant notamment les programmes ou les postes pour lesquels des résultats en dessous de la moyenne globale sont constatés. Cette cible traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français. Il est cependant envisageable que l'augmentation du taux de retours complets disponibles conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement.

A partir de 2024 les différentes actions menées auprès de l'opérateur Campus France (renforcement du suivi pédagogique), des partenaires des programmes centraux (AEFE notamment pour le programme Excellence Major) et des postes (sélectivité et accompagnement des boursiers) viseront à atteindre d'ici 2026 un taux de réussite à hauteur du programme Eiffel (99 %).

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

En 2019, 3 760 mobilités ont été prises en charge par Campus France dans le cadre des PHC. La pandémie de COVID-19 et la fermeture des frontières dans de nombreuses zones géographiques a fortement affecté la mobilité des chercheurs dans le cadre des PHC (seulement 520 mobilités en 2020). 2022 marque une reprise, avec 2805 mobilités qui devraient être financées selon les estimations de Campus France.

En l'absence d'une reprise des restrictions de mobilité liées à la pandémie, une reprise en 2023 des mobilités au niveau de 2019 est envisagée pour les zones Europe, Afrique, Moyen-Orient et Amériques. Néanmoins, la fermeture de la Chine et le gel des coopérations avec la Russie pèsent encore sur les PHC Cai Yuan Pei, Xu Gangqi et Découverte Chine, ainsi que sur le PHC Kolmogorov (Russie).

Une forte incertitude pèse néanmoins sur la reprise des coopérations et des mobilités avec l'Asie et l'Océanie, malgré des signes d'ouverture, notamment en Asie du sud-est. Cette incertitude permet d'envisager un nombre de mobilités en 2023 inférieur au niveau d'avant-crise (3 760), mais supérieur à 2022 (estimation de 2 805 mobilités).

Des projets de création ou de relance de PHC sont en cours dans plusieurs régions du monde (Grèce, Espagne, Ghana).

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2020-2021, la part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités représentait 53,7 %, ce qui correspond à une quasi-stabilité par rapport à 2019-2020. La prévision actualisée pour 2021-2022 est de 53 %. Le maintien de cette proportion, qui se rapproche d'une parité complète, est souhaité à l'horizon 2023 et 2024.

Une analyse plus fine serait à envisager, notamment par l'obtention des données chiffrées en fonction des zones géographiques de provenance et des filières de formation choisies par les étudiantes étrangères en mobilité internationale, afin d'identifier de potentiels écarts par pays ou selon les types de formation.

Afin de veiller au maintien d'une part importante des femmes parmi les étudiants étrangers effectuant des mobilités, notamment dans des pays et dans certaines filières où des écarts plus importants seraient constatés, des actions de promotion en lien avec les espaces Campus France ciblés seront renforcées. Une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme Études en France.

Cet indicateur est utilisé dans le pilotage de la politique de promotion réalisée au sein des espaces Campus France et figure également dans les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs de Campus France.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité homme / femme au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2021, la part de femmes parmi les boursiers est en légère progression à 47,4 %. La cible 2023 est légèrement revue, d'un demi point (49,5 %), afin de prendre en compte une progression effective plus lente que l'objectif initialement fixé pour 2021 (48 %). L'objectif est celui de la parité complète à partir de 2024.

Les leviers devant permettre d'atteindre la parité sont les suivants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité homme / femme dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux ;
- inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	20,5	27,9	25	29	29	29

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2021 (dernière enquête en date) portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 96 % de notre commerce bilatéral et 99,1 % des projets d'investissements créateurs d'emplois recensés en France sur la période 2016-2021, au regard des réponses transmises par les postes. Ces résultats concernent seulement les ambassades (hors Business France).

L'année 2021, marquée par la reprise des déplacements internationaux dans un contexte toujours incertain, avec des conséquences économiques toujours vivaces et inégales d'une région du monde et d'un pays à l'autre, a conduit à un redressement de cet indicateur (27,8 %), qui ne retrouve cependant pas encore son niveau de 2019 (31,9 %). Les postes poursuivent leur mobilisation, qui n'a pas faibli pendant la crise sanitaire, comme en témoigne le nombre d'investisseurs rencontrés, qui se maintient en 2021, et la hausse du nombre de visites d'investisseurs en France (+41,8 %), qui toutefois reste inférieur au niveau de 2019 (-27,7 %).

Au-delà de nos remarques méthodologiques, une cible de 29 pour les années 2022 et suivantes est proposée. Une remontée du nombre des visites (450 par an) avec la normalisation des conditions de voyage est probable, sans que ce niveau ne revienne à ce que l'on a connu avant la crise du fait des nouveaux usages (échanges digitaux, outils de visualisation à distance, régionalisation des centres de décision qui réduit les déplacements). De plus, les efforts seront poursuivis afin d'augmenter le nombre de rencontres d'investisseurs (1 550), à un niveau PDG, pour débloquent des projets stratégiques (ces PDG se déplacent moins souvent que leurs équipes). En fixant un niveau de 25, un niveau intermédiaire est maintenu en anticipant une hausse des visites plus importante que celle des rencontres d'investisseurs (qui ont pu se maintenir en virtuel pendant l'année 2020).

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le MEAE en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France en faveur du commerce extérieur et de l'attractivité. S'agissant du dispositif public de soutien aux entreprises exportatrices, après la réforme initiée en 2018, qui a permis de rendre plus lisible et plus efficace le dispositif d'accompagnement des PME-ETI à l'export par la création de la Team France Export, la priorité en sortie de crise est à présent de consolider les synergies entre acteurs publics (BF, BPI France, CCI France) et privés (CCI FI, CNCCEF, OSCI, EFE) aussi bien en France qu'à l'étranger. La crise a par ailleurs mis en avant, par le Plan de Relance des Exportations porté par le Gouvernement, de nouveaux dispositifs, notamment numériques, qui pourront être pérennisés. Enfin, le programme VIE, fortement impacté par la crise, fera l'objet d'un suivi particulier en vue d'accroître le nombre de jeunes volontaires bénéficiaires.

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	21,5	16,5	15	17	17	17
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	1 129	984	800	850	800	800

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment la modification de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2021 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les ambassades.

Le nombre d'entreprises reçu par les postes en 2021 s'élève à 7 434, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2020 justifié par le rebond économique mondial en 2021. Il ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes.

Le ratio de ce sous-indicateur atteint 16,5 % en 2021, dépassant la prévision initiale (15 %), et en recul par rapport à 2020 (21,5 %). La baisse de cet indicateur s'explique par deux facteurs :

- la baisse du nombre de changements favorables obtenus (-12,9 %) et contrats signés (-10,5 %), liée en grande partie au contexte de sortie crise sanitaire (nécessitant une moindre intervention des postes pour débloquer certaines situations)
- la hausse mécanique du nombre d'entreprises rencontrées par les ambassades (+11,5 %) directement liée à la sortie de crise de la Covid-19. A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

Ces chiffres témoignent toutefois de la mobilisation constante des ambassades en matière de diplomatie économique, y compris en situation de crise qui a continué en première partie d'année 2021. En particulier, leur rôle a été clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire et nombre de rencontres ont eu lieu à cette fin.

Pour les prévisions 2023, nous pouvons estimer que l'effet combiné de la hausse des rencontres d'entreprises et la baisse des « changements favorables » devrait entraîner mécaniquement une stabilisation de l'indicateur pour un retour progressif vers la normale, avec une marge d'erreur compte tenu de la crise ukrainienne, entre 15 et 20 %.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Le nombre de changements favorables obtenus a progressé pour atteindre 991 en 2021, principalement localisés en Asie (409 changements) et en Amériques (208 changements). Ces chiffres sont en forte hausse dans l'ensemble des régions du monde à l'exception de l'Europe continentale (24 changements obtenus en 2021 contre 296 en 2020, qui avait marqué une année particulièrement dense succédant à une année 2019 marquée par 51 changements obtenus).

La baisse de cet indicateur à partir de 2021 s'explique par la hausse exceptionnellement élevée des interventions effectuées par les postes en faveur des entreprises durant la crise du Covid-19. Ces dernières se sont en effet retrouvées face à un nombre de contraintes sans précédent liées à la crise sanitaire (notamment la restriction des déplacements internationaux). Alors que l'ensemble de ces restrictions aux échanges disparaissent progressivement dans la majorité des pays du monde (à l'exception notable de la Chine), les demandes d'interventions des entreprises auprès des postes vont mécaniquement diminuer. En 2023, les entreprises françaises désireuses de s'implanter sur les marchés étrangers continueront d'être périodiquement confrontées à certains blocages auxquels le poste pourra remédier et ce, dans une proportion nécessairement moindre que durant la crise sanitaire mondiale. Cependant, les conséquences de la guerre en Ukraine, et notamment la nécessité de respecter les sanctions de l'Union européenne à l'égard de la Russie, pourront nécessiter des interventions accrues de la part des postes, particulièrement en zone

Europe Orientale, Caucase, et Asie Centrale, qui sont toutefois des zones à volumes d'entreprises moindre que l'Asie ou l'Union Européenne par exemple.

Ces deux dynamiques, la sortie de crise sanitaire et le déclenchement de la guerre en Ukraine, auront également un impact sur l'activité des entreprises à l'export, eu égard notamment à la hausse du prix des matières premières, des coûts de transport, voire de la réorganisation des chaînes de valeurs mondiales. En tenant compte de ces dynamiques majeures, nous anticipons au global une baisse de l'indicateur, qui signifie bien un « retour à la normale » de la demande des entreprises et non une baisse de l'implication des ambassades.

Au niveau de la répartition géographique des demandes, il sera probablement observé en 2023 une hausse au sein de l'Union Européenne, dans la mesure où de nombreuses entreprises, par effet de « report », se concentrent sur cette zone, plus facile d'accès que le « grand export » asiatique ou africain par exemple.

Pour les prévisions 2023, nous pouvons estimer qu'avec un affaiblissement progressif des importantes restrictions à l'export liées à la crise sanitaire mondiale, le nombre de « changements favorables » devrait baisser davantage encore en 2023, tout en prenant en compte une légère hausse compensatrice imputable au contexte de la guerre en Ukraine et ses implications sur l'économie mondiale.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

L'efficacité du réseau et l'optimisation de ses leviers d'action, sont obtenus grâce à la dynamisation des ressources externes des établissements d'enseignement du français et des établissements à autonomie financière (EAF), notamment des d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens (DELF/DALF/TCF-test de connaissance du français), ainsi que par la mobilisation de participations externes.

Après avoir été fortement impactée par la crise sanitaire, l'activité du réseau et notamment de ses EAF pluridisciplinaires, a repris, avec des disparités selon les régions. Au niveau mondial, le taux d'autofinancement des EAF pluridisciplinaires est revenu au niveau de 2019 et l'a même dépassé, pour atteindre 76 % en 2021. Les recettes propres des Instituts français (IF) ont progressé de plus de 25 %. Les activités liées aux cours de langue, à l'organisation des examens et à la procédure « Études en France », qui sera généralisée en 2023, expliquent notamment ce rétablissement.

Il importe cependant de porter une attention soutenue à certains EAF particulièrement fragilisés par la crise sanitaire, le maintien de règles de confinements parfois extrêmes ainsi que dans certains cas, les crises politiques.

Il est donc indispensable de continuer d'accompagner la modernisation de ce réseau, qui a prouvé son agilité au cours des deux dernières années, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts. Le MEAE y consacre 1 M€ chaque année.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	59,7	62,64	60,1	63,2	63,9	65,7
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	68	76	72	76	77	78
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	83	160	155	170	175	180

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

Sources des données : AEF/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative du projet ou y a contribué de façon déterminante.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

La prévision 2023 (63,8 %) est actualisée à la hausse compte tenu des facteurs suivants :

- augmentation des ressources propres liée à la prise en compte de l'inflation sur les droits de scolarité (augmentation prévisionnelle de 5 %) en cohérence avec la variation moyenne des droits de scolarité 2022 estimée à +3,5 % (assiette de la participation financière complémentaire) ;
- augmentation des ressources propres contrebalancée par une hausse de la subvention pour charges de service public (SCSP) 2023 à la suite de la mise en œuvre de la réforme statutaire (+7 M€), du soutien au réseau d'enseignement français au Liban (+10 M€), et afin de contribuer au financement de la revalorisation du point d'indice (provision de 13 M€).

La prévision 2024 prévoit une légère hausse par rapport à l'exercice 2023. Le facteur expliquant cette variation demeure identique. La hausse des droits de scolarité est estimée à 3 % (inflation).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires, hors instituts français de recherche, est pour l'ensemble du réseau égal à 76 % au 31 décembre 2021 (source ELAP-Finances, budget exécuté), après avoir chuté à 70 % en 2020. Il est supérieur d'un point au taux relevé en 2019. Ce bon résultat est dû à plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux est la résilience du réseau, qui a su s'adapter et diversifier ses activités. Les EAF ont poursuivi leur transformation numérique. Ils ont aussi bénéficié de nouvelles recettes, grâce entre autres à la mise en œuvre de la procédure « Études en France ».

Des disparités sont toutefois relevées selon les régions du monde. Là où les restrictions de déplacements, les confinements et les mesures sanitaires ont été les plus sévères, le taux varie de 53 % (Europe Continentale) à 67 % (Asie et Union Européenne). En revanche, dans la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient, il est de 89 % et même de 100 % en Afrique et Océan Indien. Par ailleurs, la guerre en Ukraine, la situation dans certains pays du Sahel, le maintien de confinements sévères en Chine impactent l'activité des instituts français.

Le prévisionnel 2023 (76 %) est égal au réalisé 2021. Dans les années futures, il pourrait augmenter, en raison d'une part des diminutions opérées par le MEAE sur les dotations de fonctionnement des IF, afin de financer l'hébergement et l'abonnement à des logiciels de gestion qui étaient auparavant pris en charge sur des crédits centraux et d'autre part de la généralisation de la procédure « Études en France » qui procure des recettes supplémentaires.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau culturel et de coopération en 2021 s'est avéré plus important que la prévision (160 M€ effectivement mobilisés contre 135 M€ prévus). La capacité des postes diplomatiques pour mobiliser les participations externes a retrouvé un certain dynamisme en 2021, suite à une année 2020 fortement marquée par des restrictions liées à la pandémie.

L'année 2022 ayant été encore plus favorable à la tenue sans obstacle de la programmation des services de coopération et d'action culturelle, nous pouvons espérer que ce dynamisme retrouvé se soit renforcé cette année et que le réalisé 2022 soit davantage proche de 165 M€ (que 155 M€ comme prévu initialement).

Ainsi, 83 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2021 qu'en 2020 et 60 postes (dont la Corée, la Chine, la Hongrie) présentent des niveaux supérieurs à 2019.

En revanche, dans certains postes, historiquement forts capteurs de participations externes, elles ont continué de diminuer en 2021 (Japon notamment).

Les incertitudes mondiales toujours présentes, causées par les résurgences de la pandémie, la crise ukrainienne et la réapparition de l'inflation dans de nombreux pays rendent la fixation des cibles 2023, 2024 et 2025 difficile. La guerre en Ukraine devrait constituer une entrave à la levée de participations externes en Russie, où le poste était parvenu à mobiliser 3,9 M€ en 2021. On peut donc s'attendre, pour les années à venir, à une diminution drastique voire à un niveau proche de 0 pour ce poste.

Enfin, même si la recherche de participations externes est une des activités essentielles des SCAC/EAF qui a permis d'atteindre des niveaux très élevés et pour certains postes plus élevés qu'avant la crise pandémique et a démontré la résilience du réseau de coopération et d'action culturelle dans ce domaine, il faut rappeler que cet indicateur peut connaître des évolutions erratiques concentrées sur quelques grands projets. En Chine par exemple, 4 projets d'exposition totalisaient à eux seuls 5,7 M€ de participations externes en 2021. Dans ce contexte, il est possible de prévoir une augmentation prudentielle de 5 M€ par an et d'espérer ainsi, pour l'année 2025, un retour au niveau d'avant la pandémie avec une cible à 180 M€.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023		
01 – Appui au réseau	0	0	40 173 406	40 345 662	0	0	40 173 406	2 000 000
							40 345 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	0	28 267 161	28 267 161	39 943 278	40 143 278	68 210 439	0
							68 410 439	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	0	0	2 350 342	2 350 342	2 350 342	0
							2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	0	8 705 983	8 705 983	92 895 278	92 451 020	101 601 261	0
							101 157 003	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	0	416 928 726	446 928 726	0	0	416 928 726	0
							446 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	72 584 671	0	0	0	0	70 678 650	0
							72 584 671	0
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	0	28 691 020	0	2 178 500	11 985 607	30 869 520	0
							11 985 607	0
Totaux			70 678 650	522 766 296	137 367 398	146 930 247	730 812 344	2 000 000
			72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	743 762 450	2 000 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023		
01 – Appui au réseau	0	0	40 173 406	40 345 662	0	0	40 173 406	2 000 000
							40 345 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	0	28 267 161	28 267 161	39 943 278	40 143 278	68 210 439	0
							68 410 439	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	0	0	2 350 342	2 350 342	2 350 342	0
							2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	0	8 705 983	8 705 983	92 895 278	92 451 020	101 601 261	0
							101 157 003	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	0	416 928 726	446 928 726	0	0	416 928 726	0
							446 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	72 584 671	0	0	0	0	70 678 650	0
							72 584 671	0
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	0	28 691 020	0	2 178 500	11 985 607	30 869 520	0
							11 985 607	0
Totaux			70 678 650	522 766 296	137 367 398	146 930 247	730 812 344	2 000 000
			72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	743 762 450	2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535		70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535	
3 - Dépenses de fonctionnement	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453		137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453	
Totaux	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	70 678 650 72 584 671		70 678 650 72 584 671	
21 – Rémunérations d'activité	57 592 116 59 145 226		57 592 116 59 145 226	
22 – Cotisations et contributions sociales	12 303 718 12 635 518		12 303 718 12 635 518	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	782 816 803 927		782 816 803 927	
3 – Dépenses de fonctionnement	522 766 296 524 247 532	2 000 000 2 000 000	522 766 296 524 247 532	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 409 050 45 581 306	2 000 000 2 000 000	45 409 050 45 581 306	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	477 357 246 478 666 226		477 357 246 478 666 226	
6 – Dépenses d'intervention	137 367 398 146 930 247		137 367 398 146 930 247	
61 – Transferts aux ménages	77 737 011 77 737 011		77 737 011 77 737 011	

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
64 – Transferts aux autres collectivités	59 630 387 69 193 236		59 630 387 69 193 236	
Totaux	730 812 344 743 762 450	2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	40 345 662	40 345 662	0	40 345 662	40 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	68 410 439	68 410 439	0	68 410 439	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable	0	2 350 342	2 350 342	0	2 350 342	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	101 157 003	101 157 003	0	101 157 003	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	446 928 726	446 928 726	0	446 928 726	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671	0	72 584 671	72 584 671	0	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	11 985 607	11 985 607	0	11 985 607	11 985 607
Total	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence mise en œuvre par le ministère, en fixant des orientations à l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, en exerçant la tutelle des douze opérateurs du MEAE, et en portant directement certaines actions d'influence et de coopération. A travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses mise en œuvre à la fois en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

LES OPÉRATEURS (507 357 246 €)

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités (cf. partie « Bourses » ci-dessous), et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français.

L'Institut français de Paris offre, quant à lui, son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère.

Pour 2023, suite à la parution des décrets d'attribution n° 2022-828 et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 et le transfert de la compétence en matière de Tourisme au MEFSIN, la subvention pour charges de service public à Atout France est également transférée au programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2023 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

LE RESEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2022, ce réseau se compose de 137 SCAC et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, de 118 établissements à autonomie financière (EAF) dont **93** Instituts français pluridisciplinaires et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie). Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Ces Instituts génèrent des recettes propres, avec près de 153 M€ en 2021, équivalentes aux recettes générées d'avant crise sanitaire.

6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 830 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 424 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2021 complètent ce dispositif. Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

La Fondation Alliance française (FAF) et le MEAE ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition.

Au sein du réseau culturel, 1 645 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE, auxquels s'ajoutent 3 073 agents de droit local (ADL) recrutés par les EAF. Ces ADL ne relèvent pas du plafond d'emplois ministériel, bien qu'un plafond d'emplois soit fixé chaque année. Leur rémunération est intégralement et directement prise en charge par les EAF. Le plafond d'emplois des ADL des EAF est fixé chaque année dans la loi de finances. Depuis 2020, il est établi à 3 411 emplois temps plein.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement impacté par la crise sanitaire. Au premier semestre 2020, 83 IF sur 95 avaient dû fermer temporairement leurs portes au public et cesser leurs activités en présentiel, pour réorganiser autant que possible leurs activités à distance.

Les mesures exceptionnelles de soutien financier du MEAE en 2020 et en 2021 et le passage de certaines activités à distance ont permis d'assurer la résilience du réseau. Ainsi, aucune fermeture définitive d'établissement culturel du réseau n'a été déplorée. A ce jour, les IF ont repris leurs activités, parfois au prix de procédures contraignantes comme en Chine.

La capacité des établissements du réseau à développer et à proposer une offre à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau depuis le début de la crise sanitaire, grâce à l'effort d'appropriation des outils numériques. En effet, les services s'attachent à fournir un appui à la transformation numérique du réseau culturel, qui continuera à être un enjeu fort pour 2023.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et AF, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités et établissements, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. A cet égard, la création d'Instituts culturels franco-allemands (ICFA) constitue l'un des projets prioritaires annexés au Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019.

La feuille de route définie par le Traité distingue deux catégories d'Instituts :

- 4 Instituts intégrés à Rio de Janeiro, Palerme, Erbil et à Bichkek. Ces Instituts auront pour vocation de faire l'objet d'une gestion intégrée. Ces implantations devront être organisées suivant une gouvernance binationale ;
- 5 colocalisations à créer ou à approfondir sur 5 autres sites, à Cordoba (Argentine), Atlanta, Glasgow, Minsk ainsi qu'à Ramallah. Une communication et une programmation culturelle communes devront être mises en place sur ces sites, à partir d'espaces colocalisés dans un même bâtiment.

L'ICFA de Palerme et les espaces rénovés occupés par l'ICFA de Ramallah ont d'ores et déjà été inaugurés.

LE RESEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

• ÉVOLUTION DU RESEAU

Le statut des EAF leur permet de réinvestir directement les recettes tirées des activités rémunératrices (cours de langue, certifications, promotion des études en France...) au profit de nouvelles coopérations au service de notre politique d'influence ou dans des investissements.

Ce statut spécifique a notamment permis à ce réseau d'être réactif et résilient face à la crise sanitaire mondiale en lui permettant de redéployer rapidement des ressources afin de faire face aux urgences de gestion et aux défis de réorganisation de l'activité.

La loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique, introduit dans la LOLF la mention de statut dérogoratoire de ces établissements, permettant de sécuriser juridiquement le réseau et de donner une assise à son autonomie financière.

Ce réseau est vivant. Pour les trois dernières années, il a évolué ainsi :

	OUVERTURES	FERMETURES
2020		<u>Brésil</u> : fermeture le 30/06/20 de l'IF Brésil (transformation en SCAC). <u>Norvège</u> : fermeture le 30/06/20 de l'antenne de Stavanger
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme	
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'institut culturel franco-allemand de Ramallah	

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, qui a provoqué des fermetures temporaires et une réduction drastique de leurs activités, les EAF ont vu leur situation s'améliorer en 2021. Leurs recettes propres ont augmenté, retrouvant un rapport de 2,48 € pour 1 € de dotations budgétaires et un taux d'autofinancement des IF pluridisciplinaires de 76 %. Ce constat doit être nuancé en raison des disparités selon les zones géographiques et du report de nombreux investissements.

Certains EAF méritent encore une attention soutenue du MEAE, étant particulièrement fragilisés par les conséquences des confinements et des crises politiques. Le réseau doit également faire face à une vague inflationniste sans précédent depuis des décennies qui affecte l'activité et le budget des EAF.

Il convient de souligner que les hausses considérables des prix de l'énergie vont affecter rapidement et durablement les budgets de nos EAF. Certains EAF pourraient connaître un doublement voire un triplement de leur facture.

En outre, l'inflation risque d'avoir un effet négatif sur le nombre d'apprenants et de candidats aux certifications. On pourrait donc enregistrer dans les prochains mois un tassement des recettes propres de nos EAF.

Tout comme en 2022, 3 M€ seront consacrés à la réduction partielle de l'écart des cadres salariaux entre ADL des EAF et ceux des ambassades.

- OPERATIONS IMMOBILIÈRES

a-Cessions :

En 2021, la vente du bâtiment du Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA) à Mexico a été finalisée.

La cession de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est en cours.

b-Projets :

Le MEAE poursuit actuellement plusieurs projets structurants concernant les IF, parmi lesquels :

- Algérie : extension de l'IF et réaménagements ;
- Bénin : relocalisation de l'IF à la demande et avec la participation des autorités locales ;
- Cameroun : travaux de rénovation de l'IF à Yaoundé pour 5 M€ dont 3 M€ sur le budget de l'établissement. Le projet, retardé à cause de la crise sanitaire, a démarré à l'été 2022 ;
- Égypte : réfection de la ventilation et de la climatisation pour 0,7 M€ ;
- Espagne : regroupement des services de l'État à Madrid, création d'une maison de France à Barcelone (regroupement du consulat dans les locaux de l'IF) ;
- Irak : Institut franco-allemand à Erbil, projet de 0,8 M€ sur deux sites ;
- Japon : extension et rénovation de l'IF à Tokyo, avec des travaux d'un montant d'1,2 M€ ;
- Maroc : regroupement de l'antenne de l'IF à Fès sur le site du consulat, avec une estimation du coût de 1,3 M€, cofinancement du MEAE et de l'IF (de l'ordre de 0,8 M€ pour l'IF) ;
- Mexique : désamiantage et rénovation de l'Institut français d'Amérique Latine. Le projet est encore au stade des études, il est estimé à 3,4 M€ ;
- Norvège : regroupement des services de l'État, estimation de 2,5 M€ ;
- Pologne : rénovation et modernisation du bâtiment de l'IF à Varsovie, projet de 1,4 M€ avec un cofinancement du MEAE et de l'EAF ;
- Roumanie : remise en état de la toiture, réfection du chauffage, ventilation et climatisation, projet au stade des études, estimé à 1,5 M€ ;
- Tchad : travaux de rénovation dus aux défaillances structurelles du bâtiment, projet de 1,3 M€ avec un cofinancement du MEAE et de l'EAF ;
- Tunisie : relocalisation de l'antenne de l'IF à Sousse dans l'ancienne école Guy de Maupassant, projet de 1,2 M€. Des travaux supplémentaires d'étanchéité de la terrasse sont à prévoir.

A l'inverse, des projets sont en sommeil en raison de la situation locale. On peut citer la reconstruction de l'IF en Haïti.

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

Après avoir vu leurs activités fortement réduites en 2020 et subi encore en 2021 de fortes contraintes, les EAF ont su s'adapter, diversifier leurs activités, poursuivre, avec l'appui du MEAE, leur transformation numérique pour rouvrir au public. Les EAF ont retrouvé en 2022 peu à peu un fonctionnement quasi normal.

L'année 2021 a été marquée par une amélioration de leur situation financière. Le taux d'autofinancement global a atteint 76 % et retrouvé ainsi son niveau de 2019, certes avec des disparités selon les régions du monde.

La résilience du réseau pendant la crise sanitaire a été permise par l'autonomie financière des Instituts et leurs fonds de roulement (FDR). Après des hausses de 7 à 9 M€ par an depuis 2017, le niveau global des FDR a atteint 77,8 M€ au 31 décembre 2021, soit +2 % par rapport à 2020, ce qui atteste d'une phase de stabilisation en 2021. Cette stabilisation est le résultat des actions de sensibilisation du MEAE menées depuis deux ans vis-à-vis des directeurs des EAF en vue d'une maîtrise des fonds de roulement. L'examen des budgets initiaux 2022 des EAF laisse d'ailleurs prévoir une inversion de la courbe dès cette année.

- BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (en euros) des IF et IFRE

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	Dépenses	Recettes
Investissement	22 815 427	16 570 653
Personnel	95 863 093	0
Fonctionnement	147 607 338	207 540 441
Intervention	17 786 848	16 958 349
TOTAL	284 072 706	241 069 443

- BUDGET EXÉCUTE 2021 et PRÉVISIONNEL 2022 (en euros)

- RECETTES

			2021 RECETTES EXÉCUTÉES	2022 RECETTES PRÉVISIONNELLES
231	2313	Constructions	2 062 750	9 873 134
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 683	185 400
	2318	Autres immobilisations corporelles	375 575	429 514
Total 231			2 454 008	10 488 049
232	2325	Logiciels créés	12 459	0
Total 232			12 459	0
238	2383	Constructions	205 676	240 615
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	11 970	23 003
	2388	Autres immobilisations corporelles	0	50 516
Total 238			217 646	314 134
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	171 671	244 716
	2808	Autres immobilisations incorporelles	3 924	58 236
Total 280			175 595	302 952
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	577 316	871 061
	2818	Autres immobilisations corporelles	2 352 390	4 594 457
Total 281			2 929 706	5 465 518
313	313	Matières (ou groupe) A	3 255	3 500
Total 313			3 255	3 500
355	355	Produits finis	1 709 899	171 871
Total 355			1 709 899	171 871
371	371	Marchandises (ou groupe) A	589 520	584 489
Total 371			589 520	584 489
395	395	Dépréciations des stocks de produits	72 577	75 817
Total 395			72 577	75 817
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	570 913	640 430
Total 603			570 913	640 430

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

			2021 RECETTES EXÉCUTÉES	2022 RECETTES PRÉVISIONNELLES
701	7012	Produits finis - Divers	204 809	276 314
	7013	Produits finis - Catalogues	69 773	83 435
Total 701			274 582	359 749
702	702	Vente de produits intermédiaires	61 372	41 140
Total 702			61 372	41 140
705	705	Études	165 503	85 801
Total 705			165 503	85 801
706	7062	Prestations de services - Cours	48 405 209	53 466 514
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	846 842	1 561 909
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	914 738	1 261 258
	7068	Prestations de services - Autres	3 602 498	3 084 517
Total 706			53 769 288	59 374 197
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 483 995	1 592 556
Total 707			1 483 995	1 592 556
708	7083	Locations diverses	917 972	1 579 647
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	6 978 936	10 250 899
Total 708			7 896 908	11 830 546
713	7135	Variation des stocks de produits	1 696 865	166 233
Total 713			1 696 865	166 233
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 549 664	3 044 901
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	41 394 431	37 460 136
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 557 643	16 958 349
	74161	Dotation pour investissement	601 102	396 009
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	754 219	1 271 220
Total 741			63 857 059	59 130 615
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	7 068	0
	7447	Organismes internationaux	1 427 098	1 237 872
Total 744			1 434 166	1 237 872
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 044	6 500
	7462	Dons, legs- états étrangers	412 900	565 386
	7463	Dons, legs - privés	556 624	718 302
	7464	Dons, legs - Divers	910 355	1 233 535
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	69 880
Total 746			1 891 923	2 593 602
748	748	Autres subventions d'exploitation	2 591 039	4 932 524
Total 748			2 591 039	4 932 524
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	13 884	16 622
Total 751			13 884	16 622
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	34 819	43 014
Total 756			34 819	43 014
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	34 857 382	35 067 366
	7575	Produits spécifiques CEF	31 066 248	32 735 755
	7578	Autres produits spécifiques	1 992 696	2 170 270
Total 757			67 916 325	69 973 391
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	869 558	210 773
	7584	Contentieux	10 325	351

			2021 RECETTES EXÉCUTÉES	2022 RECETTES PRÉVISIONNELLES
	7588	Autres produits divers	1 272 568	1 519 854
Total 758			2 152 451	1 730 978
763	7638	Revenus sur créances diverses	59 961	70 910
Total 763			59 961	70 910
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	6 008	5 841
Total 764			6 008	5 841
766	766	Gains de change sur opérations financières	4 810 918	6 953 254
Total 766			4 810 918	6 953 254
768	768	Autres produits financiers	271	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	74 855	32 033
Total 768			75 126	32 033
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	5 233
	781511	Reprise sur les provisions pour risques	1 619 329	2 770 785
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 788	0
	78173	Stocks et en-cours	63 545	75 817
Total 781			1 689 528	2 851 835
786	7865	Reprises sur provisions financières	23 525	0
Total 786			23 525	0
Total			220 640 824	241 069 473

Les recettes des EAF ont atteint 220 M€ soit une progression de 14 % en 2021 par rapport à 2020. Cette hausse des ressources est sensible dans les secteurs générant les plus gros volumes, comme les prestations de services, +17 % (cours, bibliothèque, billetterie) ou les produits spécifiques, comme les droits d'examens et en particulier les recettes « Études en France » qui ont progressé de 57 % pour atteindre 31 M€ contre 19 M€ en 2020. Le taux d'exécution des recettes par rapport aux prévisions a été excellent avec un pourcentage de 95,8 %. Cela s'est traduit par une forte hausse des recettes propres des EAF, permise notamment par les ressources tirées de la procédure « Études en France ».

Les prévisions pour 2022 prévoient une forte progression des recettes de cours (+6 M€) et de parrainage (+4 M€), plus mesurée pour les droits d'examens et les recettes « Études en France » (+2 M€). Les EAF anticipent dans leurs budgets une diminution des dotations de l'État (-4 M€).

- DEPENSES

			2021 DÉPENSES EXÉCUTÉES	2022 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
Total 205	Logiciels		570 703	654 698
Total 208	Autres immobilisations incorporelles		7 362	6 524
Total 215	Matériel industriel		872 837	1 110 543
Total 216	Collections		59 892	180 588
Total 218	Matériel et mobilier		5 046 937	8 330 651
Total 231	Constructions		5 818 447	11 363 646
Total 232	Logiciels créés		8 068	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles		0	7 622
Total 238	Constructions		994 528	1 089 761
Total 281	Installations techniques, matériel		1 788	71 394

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

		2021 DÉPENSES EXÉCUTEES	2022 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
Total 313	Matières	3 083	3 500
Total 355	Produits finis	1 709 422	171 871
Total 371	Marchandises	545 851	629 740
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	63 545	75 817
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	0	846
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	0	49 000
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	603 658	647 295
Total 606	Fournitures	9 253 427	12 121 821
Total 607	Achats de marchandises	834 384	882 259
Total 611	Sous traitance - contrats	4 699 777	13 505 148
Total 613	Locations	8 558 381	10 532 853
Total 614	Charges locatives	1 808 288	2 199 986
Total 615	Sur biens mobiliers	4 383 491	6 196 791
Total 616	Assurances	532 395	691 989
Total 617	Etudes et recherches	320 072	864 590
Total 618	Documentation	946 994	1 828 667
Total 621	Personnel intérimaire	1 207 215	1 499 893
Total 622	Honoraires	19 307 440	25 666 160
Total 623	Publications	3 390 399	4 648 827
Total 624	Transports collectifs du personnel	408 557	707 045
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	2 690 627	7 942 150
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 207 250	2 963 360
Total 627	Services bancaires et assimilés	624 036	751 916
Total 628	Divers - fonctionnement	25 208 181	30 974 374
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	63 048	78 696
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	423 845	773 236
Total 641	salaires et appointements du personnel	72 960 705	80 743 219
Total 645	Cotisations sociales	12 522 795	14 199 011
Total 647	Prestations directes	788 805	920 863
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 127 124	1 849 342
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	16 367	16 340
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	15 979	0
Total 657	Charges spécifiques divers achats	12 727 086	17 786 848
Total 658	Pénalités	925 683	1 463 791
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	3 869 758	8 420 695
Total 668	Charges financières	15 464	14 431
Total 681	Dotations aux provisions	8 337 924	9 277 038
Total 713	Variation des stocks de produits	1 712 956	157 871
Total		218 194 575	284 072 706

Les dépenses se sont élevées à 218 M€ en 2021, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2020, qui était une année très particulière en raison de la crise sanitaire. Les dépenses exécutées n'ont représenté que 81,6 % des dépenses prévisionnelles. L'augmentation des dépenses l'an dernier traduit la reprise d'activité des établissements mais une reprise qui n'était pas encore totale. A titre d'exemple, les dépenses d'immobilisations ont augmenté de 77 % mais n'ont été exécutées qu'à 62 %.

Pour 2022, les EAF prévoient une reprise des investissements (+5,5 M€ pour les constructions). Les charges salariales sont en hausse, conséquence des mesures prises pour accompagner les agents de droit local, confrontés à la hausse du coût de la vie. Ces mesures seront financées sur les fonds propres des EAF.

- COMPTES DE PROVISION

		2021			2022		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	71 473	992 568	921 095	0	921 095	921 095
1518	Autres provisions pour risques	962 564	4 255 414	3 292 850	67 635	3 292 850	3 225 215
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 188 284	19 408 210	17 219 925	331 188	17 001 065	16 669 876
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				0	60 000	60 000
Total		3 222 321	24 656 191	21 433 870	398 823	21 275 009	20 876 186

- DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2022	PLF 2023
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

LES BOURSES (64 072 657 €)

Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des profils étrangers à haut potentiel et représentent un investissement d'influence à moyen et long termes auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont également étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche.

La stratégie « Bienvenue en France », réaffirmée par la Ministre lors des Journées du réseau de coopération et d'influence le 20 juillet 2022, prévoit le doublement des bourses du gouvernement français octroyées par le MEAE d'ici à 2027. La feuille de route de l'Influence, présentée en décembre 2021, réaffirme cet objectif de consolidation des programmes de bourses du gouvernement français et prévoit un élargissement des dispositifs innovants, du type « *Make Our Planet Great Again -MOPGA* ». Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne ou l'Australie, dont les moyens en bourses sont le triple de ceux de la France, avec un accueil individuel des étudiants généralement de meilleure qualité (notamment sur les prestations de logement), mais aussi la Chine avec une politique de bourse offensive en Afrique, ou encore la Turquie et l'Arabie saoudite qui tentent ainsi de promouvoir leur modèle.

Si l'enveloppe consacrée aux bourses a pu être stabilisée depuis 2018, les conséquences de la crise sanitaire ont toutefois conduit à diminuer temporairement les crédits qui y sont consacrés en 2021. Toutefois, malgré ce contexte, à travers la gestion dynamique de notre programmation, adaptée à l'évolution de la situation sanitaire, la consommation des crédits a augmenté en 2020 et 2021. Afin de conserver cette gestion dynamique en 2022, et atteindre l'engagement présidentiel en matière d'attractivité étudiante de la France, l'enveloppe dédiée aux bourses a retrouvé son niveau d'avant-crise (64 M€).

La politique d'attribution des bourses correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée ; priorité aux niveaux master et doctorat ; concentration sur des disciplines clés (filiales scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques). Reflétant les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France, elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays de la zone indopacifique (augmentation de 40 % des moyens pour les bourses dans les pays de la zone en 2022), à renforcer notre influence en Europe après le *Brexit* (nouveau programme France Excellence Europa) et à développer des

mobilités en Afrique (bourses régionales, mobilités croisées). L'attribution des bourses s'appuie sur une forte sélectivité et vise un fort taux de réussite, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Si la gestion des boursiers relève de l'opérateur Campus France, comme pour les programmes centraux *MOPGA* ou Eiffel, ainsi que le programme « Excellence Major » de l'AEFE, des programmes cofinancés sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires ou des établissements d'enseignement supérieur existent aussi, via les contributions du Ministère à l'université franco-allemande (UFA) ou la Commission *Fulbright etc.*

Ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas du programme *MOPGA* pour la recherche en réponse aux changements environnementaux, des soutiens aux boursiers libanais, du soutien aux programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR – couloirs universitaires). Ils permettront aussi la prise en charge de la revalorisation annuelle des bourses doctorales, prévue par la loi de programmation pour la recherche en vue d'enrayer la baisse d'attractivité de la France et donc du nombre de doctorants étrangers dans nos laboratoires et de maintenir la place de la France, aujourd'hui au 3^e rang mondial, après les États-Unis et le Royaume-Uni (en termes de doctorants étrangers accueillis dans nos laboratoires).

Le maintien en 2023 du budget dédié aux bourses au niveau de celui de 2022 (soit 64 M€) permettra de préserver la dynamique engagée, mais son inscription dans une forte trajectoire d'augmentation dès 2024 sera indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France ».

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les principales évolutions de la maquette budgétaire (référentiel d'activités) pour le PLF 2023 (par rapport au PLF 2022) sont les suivantes :

- Création des lignes de subvention pour charges d'investissement – SCI (titre 5), faisant suite aux dispositions prévues par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques qui instaure la catégorie des subventions pour charges d'investissement destinées à comptabiliser budgétairement les subventions accordées par l'État à ses opérateurs aux fins de financement de leurs investissements nécessaires à l'exécution des politiques publiques et des missions qui leur sont confiées.
- Modification de l'intitulé de l'action 7 qui devient « Diplomatie économique et attractivité » suite à la parution des décrets d'attribution n° 2022-828 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du MEAE et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du MEFSIN.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020
Transfert compétence tourisme MEAE-MEFSIN	► 134				-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			-278,00
Transfert compétence tourisme MEAE-MEFSIN	► 134		-278,00

MESURES DE PÉRIMÈTRE

À la suite du transfert de la compétence « tourisme » au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sont transférés au programme 134 « Développement des entreprises et régulations » les crédits suivants, pour un total de 35,5 M€ :

- la subvention pour charges de service public prévue pour Atout France, dont le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique assure désormais la tutelle ;
- 6,8 M€ en AE et en CP de crédits relatifs à la mise en œuvre du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) pour 2023.

Les crédits ouverts sur le programme 185 s'établissent donc pour 2023 à 671,2 M€ en AE et en CP (706,7 M€ en « constant » diminués de 35,5 M€ au titre du transfert susmentionné).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023</i>	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	79,00	0,00	0,00	0,00	+0,11	0,00	+0,11	79,11
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	69,00	0,00	0,00	0,00	+1,27	0,00	+1,27	70,27
1103 - CDD et volontaires internationaux	546,00	0,00	0,00	0,00	-0,26	0,00	-0,26	545,74
1105 - Agents de droit local	97,00	0,00	0,00	0,00	-0,12	0,00	-0,12	96,88
Total	791,00	0,00	0,00	0,00	+1,00	0,00	+1,00	792,00

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	19,00	4,00	7,50	19,00	10,00	7,43	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	10,00	0,00	8,40	12,00	0,00	7,90	+2,00
CDD et volontaires internationaux	156,00	0,00	7,70	156,00	0,00	7,72	0,00
Agents de droit local	15,00	0,00	7,40	15,00	0,00	7,50	0,00
Total	200,00	4,00		202,00	10,00		+2,00

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	79,00	79,00	0,00	0,00	0,00	+0,11	0,00	+0,11
Services à l'étranger	166,00	167,00	0,00	0,00	0,00	+1,01	0,00	+1,01
Autres	546,00	546,00	0,00	0,00	0,00	-0,12	0,00	-0,12
Total	791,00	792,00	0,00	0,00	0,00	+1,00	0,00	+1,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	0,00	50,00
Services à l'étranger	+2,00	165,00
Autres	0,00	526,00
Total	+2,00	741,00

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Appui au réseau	0,00
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0,00
03 – Objectifs de développement durable	0,00
04 – Enseignement supérieur et recherche	0,00
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0,00
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	792,00
07 – Diplomatie économique et attractivité	0,00
Total	792,00

Ces 792 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2022.

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :
 - des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
 - des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements ;
 - des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales.
 - du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
 - de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	57 592 116	59 145 226
Cotisations et contributions sociales	12 303 718	12 635 518
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 567 370	8 850 958
– Civils (y.c. ATI)	8 512 064	8 789 163
– Militaires	55 306	61 795
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 736 348	3 784 560
Prestations sociales et allocations diverses	782 816	803 927
Total en titre 2	70 678 650	72 584 671
Total en titre 2 hors CAS Pensions	62 111 280	63 733 713
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 8,8 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 0,06 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,7 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 220. Le montant prévu sur le programme 185 est de 0,66 M€ pour un nombre prévisionnel de 22 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	62,06
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	62,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,10
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,10
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,30
EAP schéma d'emplois 2022	0,00
Schéma d'emplois 2023	0,30
Mesures catégorielles	3,20
Mesures générales	0,31
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,31
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,02
GVT positif	0,30
GVT négatif	-0,28
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,09

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	-2,26
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,02
Autres	-2,24
Total	63,73

Le socle de prévision d'exécution 2022 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 185 s'élève à 62,15 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -0,1 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-2 000 €) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-0,1 M€) .

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 2000 € au bénéfice de 2 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 0,02 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet carrière) évalué à 0,3 M€ (soit 0,47 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et du GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -0,28 M€ (-0,44 % de la masse salariale HCAS).

À la suite de la parution du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État, un montant de 0,3 M€ Hors CAS Pensions a été évalué sur le programme 185 afin de tenir compte du dégel du point fonction publique et correspondant à l'extension en année pleine de cette mesure mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B .

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	55 944	55 661	55 377	30 019	30 750	30 808
Titulaires et CDI dans le réseau	139 492	141 830	143 169	30 832	30 721	31 385
CDD et volontaires internationaux	79 410	79 637	79 334	38 417	38 992	39 478
Agents de droit local	38 138	37 583	38 029	32 264	31 640	31 017

L'évolution des coûts moyens des G1-G2 résulte principalement de la variation du point d'indice prévue par le décret n° 2022-994 précité.

L'impact des revalorisations salariales sur les catégories G3, y compris la variation du point d'indice, a été intégré pour les agents de l'administration centrale, la hausse sur les CDD étranger sera connue courant 2023.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						19 370	19 370
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE	41	G1/G2	Tous	01-2023	12	958	958
Fluidification du déroulement des carrières	42	G1/G2	Tous	01-2023	12	4 526	4 526
Revalorisation des catégories B		G1/G2	B	01-2023	12	13 886	13 886
Mesures indemnitaires						3 182 871	3 182 871
2ème tranche du plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger	52	G3	Tous	01-2023	12	1 998 700	1 998 700
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G1/G3	Tous	01-2023	12	6 990	6 990
Effet extension en année pleine		Toutes	Tous	01-2023	12	649 781	649 781
Mesures en faveur des ADL	90	G5	Tous	01-2023	12	60 000	60 000
Mesures volontaires internationaux	179	G3	VI	01-2023	12	467 400	467 400
Total						3 202 241	3 202 241

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
330 106	0	678 305 073	678 508 713	126 466

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
126 466	126 466 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
671 177 779 2 000 000	671 051 313 2 000 000	126 466	0	0
Totaux	673 177 779	126 466	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,98 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (5,4 %)****01 – Appui au réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	40 345 662	40 345 662	2 000 000
Crédits de paiement	0	40 345 662	40 345 662	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	40 345 662	40 345 662
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 345 662	40 345 662
Total	40 345 662	40 345 662

Les crédits prévus en 2023 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2023
Communication	88 212
Evaluation	163 087
Informatique/internet	617 651
Formation	78 241
Frais de justice	33 016
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 499 768
Dotations de fonctionnement aux EAF	36 258 487
Appui logistique aux projets de coopération	1 607 200
Total action 1	40 345 662

Communication (88 212 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

Évaluation (163 087 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

Informatique (617 651 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (Élap Finance). Cette ligne de crédits permet de financer la maintenance de la plate-forme numérique « Études en France » dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux. Une démarche de modernisation numérique a été initiée en 2021-2022, et sera poursuivie en 2023 en matière de gestion des agents de droit local des EAF, conformément aux recommandations de l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et suite à une enquête réalisée auprès du réseau à l'été 2021. Elle mène à une expérimentation d'une application, baptisée « Espresso » en vue de la numérisation des dossiers des ADL. L'objectif à terme est de doter le ministère d'un véritable système d'information des ressources humaines (SIRH) pour le réseau des EAF.

Formation (78 241 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de justice (33 016 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 499 768 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Cette enveloppe est en légère hausse (+0,1 M€), du fait de la prise en compte de la hausse des prix du transport aérien. Ces crédits supplémentaires seront utiles pour permettre d'assurer plus efficacement les déplacements liés aux sollicitations en hausse suite aux reports de réunions/sommets dus à la crise sanitaire.

Dotations de fonctionnement aux EAF (36 258 487 €)

Les dotations de fonctionnement des EAF versées par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) aux Instituts français (celles versées aux Instituts de recherche français à l'étranger – IFRE - relèvent de l'action 4), contribuent à la couverture des dépenses courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres. Le taux d'autofinancement global des IF est remonté à 76 % en 2021, soit son niveau de 2019. La situation est cependant contrastée selon les zones géographiques et ce constat doit être nuancé par le fait que ce bon résultat est dû au report de nombreuses dépenses.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement impacté par la crise sanitaire. Au premier semestre 2020, 83 IF sur 96 avaient dû fermer temporairement leurs portes au public et cesser leurs activités en présentiel, pour réorganiser autant que possible leurs activités à distance. Les mesures exceptionnelles de soutien financier du MEAE en 2020 et en 2021 et le passage de certaines activités à distance ont permis d'assurer la résilience du réseau. Ainsi, aucune fermeture définitive d'établissement culturel du réseau n'a été déplorée. A ce jour, les IF ont repris leurs activités, parfois au prix de procédures contraignantes comme en Chine.

Après 2 ans de crise sanitaire, nos Instituts font face à une vague inflationniste susceptible d'affecter rapidement et durablement leurs budgets. En outre, cette inflation risque d'entraîner une chute du nombre d'apprenants et de candidats aux certifications. On pourrait donc enregistrer dans les prochains mois un tassement des recettes propres des EAF.

Afin de diminuer la différence de traitement entre les ADL des IF et des ambassades, le MEAE avait bénéficié d'une mesure nouvelle de 3 M€ en 2022, qui perdure en 2023. Cette enveloppe aidera certains IF pour lesquels l'écart entre les cadres salariaux (entre les ADL des ambassades et ceux des EAF) est le plus fort et dont le fonds de roulement ne permet pas d'internaliser une telle mesure.

Appui logistique aux projets de coopérations (1 607 200 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc.

Cette ligne est en légère hausse (environ +0,1 M€), du fait de la prise en compte de l'inflation.

ACTION (9,2 %)**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	68 410 439	68 410 439	0
Crédits de paiement	0	68 410 439	68 410 439	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161
Dépenses d'intervention	40 143 278	40 143 278
Transferts aux ménages	6 687 720	6 687 720
Transferts aux autres collectivités	33 455 558	33 455 558
Total	68 410 439	68 410 439

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (23 041 310 €)**Promotion, diffusion et enseignement du et en français**

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Dans le prolongement de la feuille de route de l'Influence, ces priorités ont été réaffirmées par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en juillet 2022. En 2023, leur mise en œuvre continuera de mobiliser le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, dont les actions dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes prioritaires :

1° Soutenir le développement qualitatif de l'enseignement francophone et en accompagner la croissance

Nos actions de coopération éducative visent en premier lieu à accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français, qui fasse des filières francophones un choix attractif et facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse. Cet accompagnement revêt plusieurs formes :

- La formation : que ce soit sous l'effet de la croissance démographique et des besoins de scolarisation (massifs dans certains pays francophones), ou de décisions politiques, la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français constitue le pilier central de cet accompagnement, la clef d'un développement qualitatif, et la principale attente de nos partenaires. Si les formations sont largement dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des Instituts français ou des Alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France complémentaires peuvent également être attribuées aux formateurs, au personnel d'encadrement, voire, à des enseignants locaux ;
- L'échange d'expertise en matière de politique éducative (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : en effet, l'expertise française en matière éducative est internationalement reconnue et sa promotion, dans le cadre d'une approche partenariale avec les institutions locales, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs ;
- L'accès aux ressources pédagogiques francophones, notamment numériques ;
- La promotion de la langue française et de son image : en effet, c'est à cette fin qu'un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République, la journée internationale du professeur de français est dorénavant organisée par la FIPF chaque année.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

Il s'agira en 2023, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de continuer à favoriser et de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux et d'enseignement français au sein du réseau des établissements homologués.

Le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger est un axe fort de la stratégie d'influence de notre pays. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en 2019, a posé les bases de la croissance du réseau homologué en accord avec l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés d'ici 2030, fixé par le Président de la République. Tout d'abord, cette stratégie repose sur l'augmentation du nombre d'établissements recevant l'homologation du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. La stratégie active de développement conduite par nos ambassades, un meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et la simplification de la procédure d'homologation portent leurs fruits puisque le nombre d'établissements est passé de 495 en 2018 à 566 aujourd'hui. Ensuite, le renforcement de l'attractivité des établissements pour attirer de nouveaux publics implique d'enrichir l'offre éducative et de valoriser les atouts de l'enseignement français à l'étranger (éducation plurilingue, numérique éducatif, enseignement précoce). Enfin, le renforcement des dispositifs de formation est au cœur de la stratégie de développement de l'enseignement français. La création des instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) par la loi du 28 février 2022, est une avancée décisive dans cette refonte de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de la croissance du réseau.

Dans le cadre de cette stratégie de développement, le rôle de l'AEFE a été conforté en tant qu'opérateur pivot du réseau d'enseignement français à l'étranger. La loi du 28 février 2022 a confié à l'Agence de nouvelles missions en matière de formation, d'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et d'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires. Le MEAE a apporté son soutien à cette croissance, à travers l'augmentation, dès 2020, de la subvention pour charges de service public de l'AEFE.

La demande d'éducation en français se traduit également par le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labellisées LabelFrancEducation. L'objectif de 500 filières ou établissements labellisés en 2022, fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018, a été largement atteint et même dépassé. En 2022, le réseau labellisé compte désormais 587 filières ou établissements dans 62 pays contre 456 filières ou établissements, dans 60 pays en 2020. Le développement des filières labellisées LabelFrancEducation permet de répondre à une demande croissante d'un enseignement en français d'excellence. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels locaux. Il s'agit, dans ce cas, de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation, mais qui constituent néanmoins des leviers d'influence.

3° Promouvoir la langue française

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. En 2023, la langue française comme langue d'accès à l'emploi et langue de travail, en particulier dans le domaine des affaires, continuera donc à être promue à travers des offres de formations linguistiques spécifiques accompagnant la valorisation des diplômes de français professionnel.

Objectif transversal de l'ensemble de notre stratégie en faveur du français, le renforcement des usages du numérique au service du rayonnement de la langue, et plus globalement de l'influence française dans le domaine des Édtechs, continue à constituer une priorité pour 2023. À ce titre, la plateforme France Éducation (FRED) développée par le MEAE et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) est disponible depuis le 3 octobre 2019. Près de 50 000 utilisateurs ont déjà été recensés sur la plateforme. Afin d'accroître son rayonnement hors de nos frontières, la plateforme a été traduite en mandarin au mois de mars 2021. Elle est désormais accessible dans six langues : en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en arabe et en mandarin.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 271 739 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français et constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France.

Échanges d'expertise – français (1 001 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation. Cet instrument a également vocation à consolider les relations partenariales avec les institutions et autorités éducatives locales. Le recours aux échanges d'expertise, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français, est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – français (4 177 483 €)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

En 2023, les EAF continueront à participer également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Subventions aux Alliances Françaises locales – français (5 952 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux Alliances françaises, qui sont des structures associatives de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des Alliances françaises se concentre sur l'enseignement du français. Elles peuvent, dans certains cas, étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des Alliances françaises, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles Alliances labellisées sera de nouveau soutenue. Ce soutien est réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence.

Enfin, un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des Alliances sera maintenu en 2023. Ces crédits seront dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements.

Subventions à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (1 264 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation des Alliances françaises (FAF) dont le rôle, dans le cadre du rapprochement avec l'Institut français, est recentré sur son rôle de régulation et d'animation du réseau des Alliances françaises.

A cette subvention, s'ajoutent également les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (notamment autour de la formation, de la démarche qualité et de l'appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées à l'Institut français Paris et aux SCAC.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale – français (7 373 928 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative du et en français, et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques.

Le soutien du MEAE à des institutions publiques et des acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tels la FIPF, les opérateurs Canopé ou France Éducation Internationale (ex-CIEP), est également un levier d'action pour la coopération éducative.

En 2023, le ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et définira une politique ambitieuse de formation d'enseignants d'arabe dans le réseau d'enseignement français à l'étranger et de production de ressources pédagogiques au service d'un enseignement de l'arabe renouvelé et plus attractif, avec l'appui de l'AEFE. A cet effet, en 2023, tout comme en 2022, il est prévu d'y consacrer 0,5 M€.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (45 369 129 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC).

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo et l'innovation numérique. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les Instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

Dans ce cadre, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels sont des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français. L'organisation des saisons croisées – avec déjà plus de soixante pays - en est un exemple particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. Une réflexion est en cours avec l'Institut français Paris, opérateur des « Saisons », pour faire évoluer ce modèle et proposer de nouveaux formats.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence et d'échanges novateurs ont pu être lancés au Liban (2020-2021) ou au Sahel (2021) pour un appui aux artistes dans des pays en crise. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques (60 à 80 créateurs, penseurs et professionnels) couvrant l'ensemble du territoire (10 villes) et de nos secteurs d'intervention (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives). La Villa Albertine constitue une véritable plateforme globale d'accompagnement des acteurs culturels français dans leurs enjeux et projets américains, elle permet de réinventer la marque France et de mener une stratégie offensive dans la recherche de mécènes (0,5 M€ sera consacré en 2023 à la Villa Albertine).

La promotion des idées et du savoir et le rayonnement de la scène intellectuelle française sont soutenus, notamment, grâce aux dispositifs déployés par l'Institut français à Paris, à travers l'organisation de colloques, de débats d'idées ou d'événements phares comme la Nuit des Idées. En 2022, la Nuit des Idées a mis les sujets européens à l'honneur dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. En 2023, elle sera déclinée dans de nouvelles modalités, avec un calendrier plus souple et une programmation renforcée dans 10 pays prioritaires. Dans le secteur du livre, la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

L'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) est au cœur de la feuille de route de l'Influence du ministère et fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité se traduit depuis 2020 par une forte mobilisation du réseau français de coopération et d'action culturelle et de ses moyens humains et budgétaires, pour soutenir la mise en œuvre de la mission. Parmi les actions portées par notre réseau, nous pouvons citer : la production des nombreuses cartographies et études sur les écosystèmes ICC à l'international mis à la disposition des professionnels français, la mise en place de programmes d'acculturation aux marchés internationaux pour nos professionnels, l'accueil de délégations françaises sur des marchés prescripteurs des ICC, ou encore des actions visant la formation des professionnels ICC en valorisant l'expertise française.

Le renforcement de l'influence et des liens bilatéraux passe aussi par la structuration des secteurs culturels locaux, en particulier dans les pays émergents. Outre l'émergence de scènes artistiques locales, cet accompagnement en termes de ressources, de formations et d'expertise permet d'identifier des filières prometteuses pour les industries culturelles et créatives (ICC) françaises. C'est le cas du dispositif « Accès Culture » porté par l'Institut français et l'Agence française de développement par exemple. De nombreux projets ICC poursuivant des objectifs de structuration des écosystèmes ICC sont également financés sur le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et portés par un certain nombre de postes comme au Nigeria, en Tunisie, en Afrique du Sud, à Cuba ou au niveau régional comme le « FSPI cinéma » porté par le réseau Amérique centrale.

Le renforcement de l'attractivité du territoire français est également une priorité forte. La signature en 2019 de la convention entre Film France et Atout France vise ainsi à développer le tournage en France de films internationaux. S'agissant du ministère et de son réseau, 5 postes prioritaires ont été ciblés pour 2023 (le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et les États-Unis), avec de réelles avancées : campagne promotionnelle offensive en Corée du Sud, création d'un comité français du film indien ou encore déploiement d'un agent dédié à Los Angeles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service publicSubvention à l'Institut Français Paris (28 267 161 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, opérateur du MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. Parmi les missions qui lui ont été confiées, l'établissement doit notamment promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde, développer les échanges avec les cultures étrangères, et assurer le conseil et la formation professionnelle des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment les personnels du réseau culturel français à l'étranger.

La pandémie de Covid-19 a impacté depuis 2020 un grand nombre d'activités auxquelles participe activement l'opérateur, telles que le Festival de Cannes, le Salon du Livre de Paris, les résidences d'artistes et d'auteurs, la Biennale de Venise, etc. Les saisons culturelles ont par exemple toutes été reportées (Africa 2020 s'est déroulée du 1^{er} décembre 2020 au 30 septembre 2021, la Saison France-Portugal se clôture fin octobre 2022) ou annulées (France-japon reportée *sine die*).

Profitant d'une reprise des mobilités en 2022, l'opérateur a pu reprendre un volume d'activités élevé dans tous les domaines (rencontres professionnelles, dispositifs d'aide à la création, Festival de Cannes, Biennale de Venise, lancements de programmes de résidences d'artistes, organisation des ateliers de l'Institut français dans le cadre de la semaine de l'influence en juillet...) et a contribué activement à la programmation culturelle de la PFUE (Café Europa, Nuit des idées européenne, appel à projets en soutien au réseau culturel, appui au lancement des Micro Folies en Europe...). Le soutien à la transformation numérique du réseau et la mise en œuvre des priorités présidentielles liées au Nouveau Sommet Afrique - France ont également été des priorités très fortes avec par exemple le lancement de forums de débats d'idées régionaux en Afrique.

L'opérateur a poursuivi son aide au réseau des IF et alliances françaises (AF) pour développer leurs activités culturelles et linguistiques en format dématérialisé ou hybride ainsi que les formations à distance à destination des agents du réseau.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'IF 2020-2022 est en cours d'évaluation et doit être renouvelé pour la prochaine période. Il permettra de prendre en compte la réorganisation de l'établissement, effective depuis janvier 2022, et de renforcer la complémentarité de l'IF avec les dispositifs existants, notamment ceux du ministère de la Culture ou les opérateurs ICC à l'export. En 2023, les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment le développement et l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur aura pour priorités l'accompagnement des ICC, la promotion de la langue française, le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international, la poursuite de la modernisation de la gestion. L'accompagnement du réseau reste une priorité transversale fondamentale de l'IF qui continuera d'irriguer les actions de l'opérateur. L'IF développera des dispositifs et programmes culturels adaptés et à destination des publics-cibles identifiés, et notamment la jeunesse et les sociétés civiles. Enfin, l'IF continuera à s'attacher à promouvoir la création artistique, en veillant à soutenir les nouvelles formes de la création contemporaine.

Enfin, l'Institut français a entrepris une démarche volontariste de long terme pour identifier et promouvoir des modalités d'action culturelle plus sobres en carbone.

Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – culture (953 472 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise – culture (1 461 394 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – culture (7 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec l'écosystème culturel local. En 2023, outre le rayonnement de la création française, les EAF continueront donc à favoriser la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (7 072 231 €)

Cette dotation est répartie entre les SCAC et l'administration centrale.

Elle se traduit notamment par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE. Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance (désormais fusionné avec TV France international, permettant de développer les synergies entre le cinéma et l'audiovisuel), le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays émergents.

Les moyens budgétaires en faveur des ICC ont été en hausse de 1,585 M € en 2022, dans le cadre de la relance post-crise avec une attention particulière pour les actions menées par les 37 ambassades à qui une « mission prioritaire ICC » a été confiée par le ministère dès 2020. Cet accompagnement s'est matérialisé par le déploiement d'un appel à projets à l'attention du réseau (pilote par l'Institut français Paris), qui permet de soutenir sur l'année en cours 102 opérations en faveur des ICC, portées par notre réseau. La reconduction d'un appel à projets ICC à crédits constants en 2023 permettra de consolider et de démultiplier l'action du réseau en faveur de cette priorité stratégique.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers continuera à constituer un autre levier d'action en 2023.

Le projet de « Villa Albertine » est un axe fort de notre action d'influence aux États-Unis, qui a reçu, dès son origine, le soutien du ministère (500 k€ octroyés en 2020 et en 2021). Ce projet ambitieux, qui mobilise l'ensemble du poste diplomatique (80 personnes) permet d'inviter chaque année, depuis 2021, entre 60 et 80 créateurs, intellectuels et professionnels de la culture pour des résidences exploratoires à travers le territoire étatsunien, avec le soutien du ministère et de mécènes. Pour l'année 2023, 70 projets de résidence ont été retenus suite à un appel à candidatures ouvert à tout **créateur, chercheur ou professionnel de la culture**. Parmi ces **70 projets**, 44 résidences seront ancrées dans une vingtaine de villes et 26 seront itinérantes sur l'ensemble du territoire. Chacun de ces projets bénéficie d'un accompagnement sur mesure de la Villa Albertine, dont l'objectif est d'associer des partenaires français et américains, pour créer autour de chaque résident une communauté dédiée à son projet et de viser une insertion dans des réseaux prescripteurs. L'appel à candidatures pour les résidences de la Villa Albertine en 2024 sera lancé en novembre 2022 et permettra de sélectionner une soixantaine de projets de résidence. 0,5 M€ sera consacré à la Villa Albertine en 2023.

Par ailleurs, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neufs Instituts en cours de création seront des relais d'influence commun aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées.

Enfin, en 2023, l'attractivité muséale et la projection de l'expertise culturelle française constitueront une priorité de notre diplomatie d'influence, dans le contexte d'une concurrence internationale accrue mais d'une demande croissante et d'un savoir-faire mondialement reconnu. En effet, le domaine muséal constitue un exemple particulièrement abouti de mise en œuvre de l'expertise culturelle française, comme en témoigne l'exemple emblématique du Louvre Abu Dhabi ou encore de l'implantation de Centres Pompidou à Malaga, Shanghai et Bruxelles. Il convient désormais de se doter de moyens durables pour structurer notre capacité à capter les opportunités, formuler des offres adaptées aux besoins et améliorer notre capacité de projection. En cela, le réseau culturel est un acteur indispensable pour capter la demande, l'accompagner politiquement et mettre en place des missions et des projets d'expertise. Les projets de coopération qui sont élaborés visent notamment le renforcement de nos relations bilatérales avec les pays partenaires.

Les moyens budgétaires supplémentaires dédiés en 2023 (1 M€ pour l'expertise muséale) pourront permettre de financer des missions d'expertise et des études de faisabilité pour des projets tels que le « Musée du Pacifique », sur lequel notre poste en Australie accompagne l'Agence France Museums, le projet de Musée national à Delhi, pour lequel l'expertise française est sollicitée, ou encore le projet de collaboration franco-bulgare pour la création du centre d'art contemporain sur l'île St Kirik et Julita à Sozopol. D'autres pistes de collaboration sont ouvertes avec la Corée du Sud, le Pakistan, ou encore Singapour.

Par ailleurs, les 300 k€ de subvention au Fonds citoyen franco-allemand (FCFA) compris dans la LFI en 2022 sur le programme 185 n'ont pas été reconduits pour 2023, puisque la subvention est dorénavant financée en totalité par le MENJS, dès l'année prochaine.

ACTION (0,3 %)

03 – Objectifs de développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 350 342	2 350 342	0
Crédits de paiement	0	2 350 342	2 350 342	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 350 342	2 350 342
Transferts aux ménages	2 044 427	2 044 427
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
Total	2 350 342	2 350 342

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (800 000 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 244 427 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et participer à la formation (cours, séminaires) d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, ou encore la santé.

ACTION (13,6 %)

04 – Enseignement supérieur et recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	101 157 003	101 157 003	0
Crédits de paiement	0	101 157 003	101 157 003	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 705 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	5 235 644
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339
Dépenses d'intervention	92 451 020	92 451 020
Transferts aux ménages	69 004 864	69 004 864
Transferts aux autres collectivités	23 446 156	23 446 156
Total	101 157 003	101 157 003

La feuille de route de l'Influence de décembre 2021 fait de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international l'une de ses six priorités stratégiques, déclinée en quatre objectifs principaux :

- Accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Revenir sur le podium des pays les plus attractifs conformément à la stratégie Bienvenue en France ;
- Développer une diplomatie scientifique autour de trois enjeux globaux : numérique, santé, environnement ;
- Mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité, du développement et de la protection des minorités.

L'année 2022, marquée par le changement de régime en Afghanistan, par la guerre en Ukraine, par l'accentuation des risques dans la zone indopacifique mais également par les crises politiques au Sahel, a accentué la nécessité d'intégrer pleinement le contexte politique dans la conduite des actions de coopération universitaire et scientifique.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne a également permis d'insister sur deux dimensions structurantes :

- la promotion des valeurs européennes dans les échanges universitaires et scientifiques (Conférence de Marseille) ;
- le rôle central des alliances d'universités européennes en construction.

Ces éléments de stratégie et de contexte fixent le cadre général pour aborder les enjeux de l'année 2023.

1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France en l'adaptant aux géographies

a/ Accentuer la reprise de la mobilité étudiante en conquérant de nouveaux publics

Alors que la levée progressive des restrictions sanitaires dans le monde permet une reprise des mobilités internationales, la France a accueilli, au cours de l'année universitaire 2021-2022, de façon virtuelle ou physique, 303 000 étudiants en mobilité internationale (202 000 à l'université), soit le plus grand nombre d'étudiants internationaux de son histoire. Les statistiques de candidatures d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2022-2023 via la plateforme Études en France laissent entrevoir une nouvelle augmentation des flux pour la rentrée 2023. Si l'objectif des 500 000 étudiants accueillis en 2027 paraît encore très ambitieux, l'attractivité universitaire de la France est à nouveau sur une trajectoire ascendante, alors que les pays concurrents connaissent des difficultés, notamment liées à une plus grande fermeture de la Chine. Un accent sera mis, dans la promotion, sur les formations en anglais et sur le bon positionnement des universités françaises dans les classements internationaux afin d'attirer de nouveaux publics.

Le nombre d'étudiants boursiers a crû à la rentrée 2020-2021, et le retour en 2022 de l'enveloppe des bourses à son niveau de 2020 a permis de relancer fortement les programmes des ambassades dans la zone indopacifique (+40 % de budget consacré aux bourses dans la zone par rapport à 2021), de mettre en place un programme de bourses de mobilités croisées Afrique – France et de lancer un programme pour étudiants européens (France Excellence Europa, 52 lauréats dans 22 pays de l'UE) dans le cadre de la PFUE et dans le contexte post-*Brexit*. Des actions ciblées et adaptées pour répondre aux crises politiques (Liban, Afghanistan, Ukraine) ont également pu être mises en œuvre.

Le maintien de cette enveloppe en 2023 permettra de prolonger les actions entreprises. En 2023, l'agence Campus France mettra tout en œuvre pour améliorer le suivi des boursiers, pendant leur séjour (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (suivi *alumni*).

b/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

L'attractivité de notre enseignement se joue en dehors de notre territoire avec des enjeux et objectifs toujours plus spécifiques à chaque région. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des SCAC, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans les pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères ou de formations délocalisées, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et là où les études en France peuvent être trop onéreuses. Des universités France-pays tiers ou francophones soutenues par la France, et suivant des modèles adaptés à chaque partenaire, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple l'Université Franco-Allemande à Sarrebruck, l'université Galatasaray à Istanbul, la Sorbonne Université à Abu Dhabi, l'Université française d'Égypte ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoï) et bénéficient du soutien et des moyens du MEAE.

L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique doit permettre la consolidation des projets lancés en Afrique, qui s'inscrivent dans la lignée du discours de Ouagadougou, en articulation avec des fonds du programme 209 : la montée en capacités du Campus franco-sénégalais de Dakar, le renforcement du *Hub* franco-ivoirien, la relance de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée à Tunis, mais aussi le maintien des soutiens aux amorçages de coopérations bilatérales par le biais du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) – ADESFA, hub doctoral au Cameroun – et finalisation des projets sélectionnés et financés par l'AFD (20 M€) dans le cadre du Programme pour l'enseignement supérieur en Afrique (PEA) visant à développer des filières de formation de haut niveau et ouvrant vers une forte employabilité dans les

pays africains (Togo, Mauritanie, Tchad, Madagascar, Niger, Bénin, Sénégal) en partenariat avec des établissements français. Les bourses régionales, permettant à la France de financer des mobilités au sein du continent africain dans des établissements soutenus par la France, ainsi que les mobilités croisées favorisant, notamment dans le cadre de doubles-diplômes, des mobilités d'étudiants africains vers la France et d'étudiants français vers l'Afrique, seront des leviers voués à se développer davantage, après l'expérimentation lancée en 2021-2022.

Dans le cadre de la stratégie indopacifique, un appel doté de près d'1 M€ a été lancé en 2022 pour sélectionner des *consortia* d'établissements visant à constituer un campus franco-indien à portée régionale dans le domaine de la santé, notamment à travers la construction de diplômes conjoints et de doubles-diplômes. L'année 2023 visera le lancement des premières coopérations dans ce cadre. Des réflexions sont également en cours pour finaliser un projet en Australie. Les mobilités régionales seront également rendues possibles dans cette zone afin de renforcer les implantations françaises nombreuses dans la zone. Ces projets visent bien évidemment à intégrer les forces universitaires françaises dans la région à travers, par exemple, l'Université de la Réunion ou l'Université de Polynésie Française, renforçant la position de la France dans la dynamique indopacifique. 1 M€ a pu être obtenu pour 2023 pour renforcer la stratégie indopacifique de la France, et permettront notamment d'accroître le soutien aux campus franco-X notamment dans la zone, qui bénéficiaient déjà en 2022 d'1 M€ - crédits maintenus également pour 2023.

Les acteurs économiques, à travers les chambres de commerce et d'industrie et les entreprises présentes dans la région, doivent également prendre une place importante dans ces projets qui ont pour objectif de répondre à une demande en main d'œuvre dans des domaines stratégiques (sciences pour la santé pour le campus franco-indien et potentiellement développement durable pour le campus franco-australien). Enfin, la stratégie d'attractivité de l'indopacifique a fait l'objet d'un séminaire dédié en mai 2022, permettant d'analyser les enjeux, obstacles et leviers de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français. Ce séminaire a vocation à être reproduit en fin d'année 2022 pour le continent africain.

2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales et multilatérales de la France ainsi que notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique et à l'intelligence artificielle. Comme exposé lors de la conférence de Marseille, pendant la PFUE, il s'agit enfin de porter et défendre les valeurs européennes jusque dans les collaborations scientifiques en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale. Une réflexion globale sur la diplomatie scientifique de la France, entamée en 2022, se poursuivra en 2023.

Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent la valorisation de l'excellence française et la mise en place de partenariats de recherche structurants, notamment à travers les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIX). Principal fonds d'amorçage de ces échanges scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Alors qu'ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire, l'année 2022 a été celle de leur reprise et 2023 sera celle du rattrapage et du développement. Les PHC sont conçus comme des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, par exemple pour le développement de projets à travers le programme-cadre européen de la recherche Horizon Europe ou des Programmes prioritaires de recherche financés par le Secrétariat général aux programmes d'investissement. Les boursiers de séjour scientifique de haut niveau et les boursiers doctorants, dont l'allocation continue à être revalorisée chaque année à hauteur des contrats doctoraux et des standards internationaux conformément à notre loi de programmation de la recherche, se voient, depuis 2021-2022,

délivrer un passeport talent, levier supplémentaire pour développer les coopérations et notre attractivité, qu'il convient de mieux faire connaître en 2023.

Les coopérations en santé, qui ont connu un développement marqué depuis la crise sanitaire, ont continué à prospérer en 2022, à travers de nouveaux partenariats prometteurs, par exemple en Inde et aux Émirats Arabes Unis (Institut Pasteur) ou en Guinée (IRD, ANRS-MIE, INSERM). L'articulation entre le MEAE et le Réseau Pasteur à l'international s'est renforcée en 2022, sur la base de l'accord-cadre signé en 2021. Pour 2023, une relation du même type est en cours de mise en place avec l'ANRS-MIE, ces deux structures bénéficiant, directement ou indirectement, de financements *via* nos experts techniques, *via* des FSPI (comme le projet régional *OneHealth* en pratiques en Asie du Sud-Est ou le projet *Afroscreen* sur le diagnostic des pandémies en Afrique) ou *via* des financements de l'AFD. Les programmes de spécialisation en médecine (Médecins du Golfe, DFMS/DFMSA) seront davantage promus dans de nouveaux pays.

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance, signé à l'été 2022, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), organisme de recherche sous tutelle du MEAE, est invité à poursuivre son implication dans sa réponse aux enjeux du développement durable, à travers sa participation aux conseils du développement ou dans le cadre des grandes échéances multilatérales. Sa politique d'implantation, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, sera également étudiée au regard des priorités politiques de la France. Le MEAE maintiendra également un rôle actif dans la gouvernance de la recherche polaire (réforme de l'IPEV dans le cadre de la stratégie polaire de la France) et océanographique (IFREMER et enjeux des fonds marins). Le ministère poursuivra par ailleurs le financement du programme de bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA) qui concrétise l'appel lancé par le Président de la République en 2017 pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, approche une seule santé).

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la commission des fouilles – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh constitue notamment la base du projet de développement du site Al-Ula, à fort enjeu pour l'Arabie Saoudite et où la France tient la première place. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue un point d'appui précieux de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet de restauration d'églises dans la vallée de Sondondo au Pérou dans lequel l'Institut d'études andines est impliqué à travers un FSPI dont la restitution a eu lieu le 7 juin 2022 ou encore le FSPI AGIR qui doit renforcer la formation des professionnels du patrimoine d'Irak, du Liban et de Jordanie en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient. Au Soudan, la section française de la direction des antiquités du Soudan soutient les quatre missions archéologiques actives dans le pays. Elle a une action de sensibilisation et de réhabilitation du patrimoine grâce à des fonds de l'UNESCO (réhabilitation du bâtiment du musée national du Soudan pour augmenter sa capacité de stockage en synergie avec l'UNESCO) et de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit - ALIPH (mise hors de danger de la ville royale de Meroé). Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESRI.

Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD, les FSPI pouvant servir d'amorçage à des programmes de plus grande envergure, comme c'est le cas aujourd'hui avec la protection des églises de Lalibela en Éthiopie ou, depuis de longues années, sur le chantier du Mébon au Cambodge. Dans le cadre de cette politique patrimoniale exceptionnelle, la France, en lien avec les Émirats arabes unis, a convoqué pendant la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) la seconde conférence de financement de l'ALIPH qui a permis la levée de 90 M€. Cette reconstitution des fonds permet à l'ALIPH de continuer à soutenir près de 100 projets de protection du patrimoine (à ce stade, 112 dans 228 pays en conflit ou en sortie de crise), notamment en Ukraine où la fondation a déjà engagé 2 MUSD de la commission européenne en appui aux opérations conduites par les Ukrainiens. Tout comme en 2022, la France versera en 2023 une contribution à l'ALIPH dans le cadre de la reconstitution des fonds.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelDotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (5 235 644 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger.

Subventions pour charges de service publicSCSP à Campus France (3 470 339 €)

L'opérateur Campus France appuie l'attractivité universitaire de la France :

- d'une part, en assurant la gestion des aides à la mobilité et à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers,
- d'autre part en assurant la promotion de la France comme destination académique et en assurant la formation de certains personnels des ambassades.

Placée sous la tutelle conjointe du MEAE et du MESRI, l'agence met en œuvre la volonté du législateur de mettre en cohérence ces deux dimensions.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - enseignement supérieur et recherche (59 047 446 €)

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses cofinancées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence. Le gouvernement avait décidé en 2017 de stabiliser les moyens budgétaires consacrés aux bourses d'études et de stages.

Le maintien en 2023, du même niveau du budget 2022, permet, d'une part, de renouer avec les ambitions de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France, qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE en dix ans par rapport à 2017, alors même que l'allocation doctorale a été fortement augmentée dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et, d'autre part, de pouvoir répondre à des crises politiques (Liban, Ukraine-Russie).

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, qui représentent un peu moins de 2/3 des crédits, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en administration centrale. Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2023 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans 7 domaines des sciences et techniques (biologie et santé ; transition écologique ; mathématiques et numérique ; sciences de l'ingénierie) et des sciences humaines et sociales (histoire, langue et civilisation françaises ; droit et sciences politiques ; économie gestion) en s'appuyant sur des jurys académiques. 9 876 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. En 2021, suite à la baisse du budget alloué aux bourses et au coût des bourses de doctorat, le nombre de lauréats a, pour la première fois, diminué à 347 contre 383 l'année précédente. En 2022, le nombre de lauréats retrouve une trajectoire ascendante, avec 393 étudiants sélectionnés ;
- le programme Excellence Major, qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (financé par le MEAE à hauteur de 3,7 M€ en 2022), subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme *Make Our Planet Great Again* (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République, qui favorise la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche, en lien avec la lutte contre le changement climatique. 1,78 M€ ont été mobilisés en 2021 permettant le lancement de deux appels à candidature pour des chercheurs en 2022, l'un pour lequel la sélection est terminée ; et l'autre dont les résultats seront publiés à l'automne. Le retour en 2022 au niveau de crédits 2020 a permis d'attribuer à nouveau un budget à ce programme (1,35 M€) pour un nouvel appel à candidatures au titre de 2023 ;
- l'Université franco-allemande (UFA), qui concourt au travers de ses actions (et principalement *via* les bourses de mobilité), à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Elle accueille chaque année près de 6 400 étudiants et 500 doctorants dans un réseau de 208 établissements partenaires (dont 90 établissements français). En 2021, l'UFA a consacré 7,9 M€ au financement de bourses de mobilité étudiante. En complément, l'UFA a accompagné aussi les jeunes chercheurs et a soutenu en 2020/2021 environ 300 doctorants, soit avec une bourse de soutien aux cotutelles de thèse d'un montant total de 5 000 € pour trois ans au titre des aides à la mobilité et à la soutenance, soit dans le cadre des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) (328 000 € de bourses de mobilité en 2021, ce qui représente 600 €/mois pour 140 doctorants). En 2022, une subvention de 3,4 M€ a été allouée à cette université sur le programme 185 pour la mise en œuvre de ces mobilités. En 2023, une subvention de même montant est prévue ;
- le nouveau programme de bourses France Excellence Europa à destination des étudiants de l'Union européenne, dont la première cohorte (52 étudiants pour 22 pays de l'UE) effectuera sa rentrée 2022-2023, a bénéficié en 2022 d'un budget de 1,8 M€.
- un programme de couloirs universitaires, en partenariat avec le HCR (Agence des Nations unies pour les réfugiés), en soutien aux étudiants réfugiés. Une première cohorte de 21 bénéficiaires de niveau master a été sélectionnée pour la rentrée 2022/2023. Il s'agit d'un programme cofinancé avec les établissements d'accueil et pour lequel le MEAE accompagne les bénéficiaires par l'attribution d'une bourse de couverture sociale et la prise en charge d'un voyage international, soit un coût de 30 k€ en 2022 ainsi qu'en 2022 et 2023 en raison des récurrences.

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (4 426 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au Centre national de recherche scientifique (CNRS) ou à des colloques en France.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit, par exemple, par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (5 530 564 €)

Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien (PHC) et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux comme le programme d'Évaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS) avec des pays d'Amérique latine, et le programme piloté par le Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) ou régionaux (STIC, MATH et CLIMAT AmSud, pour l'Amérique hispanophone, gérés par la Délégation régionale de coopération).

Tournés à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence, ces outils contribuent à faire avancer les travaux sur nos priorités globales et à positionner la recherche française, en Europe (par exemple avec la mise en place d'un PHC régional Danube, transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie et la Slovaquie ; ou le PHC Maghreb qui comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, en complément des PHC bilatéraux pour chacun de ces pays), contribuant ainsi à la mise en place d'un espace européen de la recherche et en préparation à des demandes de financements plus conséquents dans le cadre des programmes Horizon Europe, mais aussi auprès de partenaires scientifiques émergents (parmi d'autres exemples, la création d'un PHC à Maurice en 2020 et un projet de programme à l'étude au Ghana).

D'autres projets seront également lancés en 2023.

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (5 308 040 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des Instituts français ou des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient, dans la plupart des cas, confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet, d'une part, de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE - EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en sciences humaines et sociales - interviennent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les *curricula* des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'Institut français du Proche-Orient ou à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés. Les UMIFRE, par la production de savoirs sur les sociétés qu'elles étudient et leurs évolutions contemporaines contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche (18 138 116 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités franco-étrangères (université franco-allemande, université française en Arménie, université des sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam, université française d'Égypte, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, au Brésil par exemple.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique, tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,6 M€ annuels), qui vise le financement de projets de recherche franco-indiens par appels à projets sélectifs sur des thématiques prioritaires, instrument essentiel pour la dynamique scientifique franco-indienne.

La diminution de cette ligne de crédits résulte de plusieurs facteurs :

- suite à l'étalement du financement de la contribution (30 M\$) du MEAE à l'ALIPH sur 2022-2024 (-0,7 M€ par rapport aux 5 M€ de crédits qui avaient été budgétés lors du PLF 2022) ;
- de la fin de la mise en place, sur le programme 185, du programme de bourses « Défenseurs de la liberté » -750 k€ (dont l'annonce avait été faite lors du Forum Génération Égalité par le Président de la République, l'an passé) destiné à des personnalités défendant les droits et les libertés fondamentales et particulièrement exposées ou menacées au sein de leurs pays.
- du développement de projets d'enseignement supérieur et de recherche directement liés à la stratégie indopacifique du ministère (1 M€ supplémentaire obtenu), et qui permettra notamment de soutenir le projet de campus franco-australien en 2023.

ACTION (60,1 %)

05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	446 928 726	446 928 726	0
Crédits de paiement	0	446 928 726	446 928 726	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	446 928 726	446 928 726
Subventions pour charges de service public	446 928 726	446 928 726
Total	446 928 726	446 928 726

Consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

SCSP à l'AEFE (446 928 726 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2023 à 446 928 726 €, soit +30 M€ par rapport à la LFI 2022. Une présentation complète de l'opérateur, réalisée dans le volet Opérateurs, détaille cette hausse de crédits.

ACTION (9,8 %)**06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	72 584 671	0	72 584 671	0
Crédits de paiement	72 584 671	0	72 584 671	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	72 584 671	72 584 671
Rémunérations d'activité	59 145 226	59 145 226
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	12 635 518
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	803 927
Total	72 584 671	72 584 671

ACTION (1,6 %)**07 – Diplomatie économique et attractivité**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	11 985 607	11 985 607	0
Crédits de paiement	0	11 985 607	11 985 607	0

Suite à la parution des décrets d'attribution du MEAE et du MEFSIN qui actent le transfert de la compétence « Tourisme » au MEFSIN, la SCSP destinée à l'opérateur Atout France est portée par le programme 134, le MESFIN assurant la tutelle de l'opérateur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		
Subventions pour charges de service public		
Dépenses d'intervention	11 985 607	11 985 607
Transferts aux autres collectivités	11 985 607	11 985 607
Total	11 985 607	11 985 607

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le MEAE continuera, au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la Destination France à travers des campagnes de communication et de promotion réalisées par l'opérateur Atout France (mesure 19 du Plan Destination France), dotée de 5,85 M€. Ces campagnes, leurs résultats, et la bonne utilisation des fonds alloués seront ainsi suivis par le MEAE dans leurs dimensions métier et budgétaire par la DGM.

Aussi, en 2023, les dépenses du MEAE au titre de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- la contribution ministérielle à la participation française à l'Exposition universelle d'Osaka de 2025, qui s'élève en 2023 à 5,37 M€, soit une hausse de 4,7 M€ par rapport à 2022 ;
- la contribution ministérielle au soutien de la France au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) pour 358 500 €, soit une hausse de 125 k€ par rapport à 2022 ;
- la contribution au sommet Choose France, à hauteur de 300 000 €, soit une hausse de 50 000 € par rapport à 2022 ;
- la contribution au Forum du gaz en méditerranée orientale (EMGF) à hauteur de 128 000 €.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	420 628 726	420 628 726	451 128 726	451 128 726
Subventions pour charges de service public	416 928 726	416 928 726	446 928 726	446 928 726
Transferts	3 700 000	3 700 000	4 200 000	4 200 000
Atout-France (P134)	28 691 020	28 691 020	0	0
Subventions pour charges de service public	28 691 020	28 691 020	0	0
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
CAMPUS France (P185)	70 120 339	70 120 339	70 120 339	70 120 339
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 470 339	3 470 339
Transferts	66 650 000	66 650 000	66 650 000	66 650 000
Total	547 707 246	547 707 246	549 516 226	549 516 226
Total des subventions pour charges de service public	477 357 246	477 357 246	478 666 226	478 666 226
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	70 350 000	70 350 000	70 850 000	70 850 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

A la suite de la parution des décrets d'attribution ministériels, la subvention pour charges de service public (SCSP) destinée à Atout France est transférée en PLF 2023 du programme 185 au programme 134.

S'agissant de Campus France et de l'Institut français, leurs SCSP respectives (dépenses de fonctionnement, titre 3) sont stables par rapport à la LFI 2022, respectivement à 3,5 M€ et 28,3 M€.

Quant à l'AEFE, sa SCSP est en augmentation de 30 M€ au titre :

- du soutien au réseau d'enseignement français au Liban (10 M€),
- du financement d'une partie du coût de la réforme du statut des personnels résidents (7 M€),
- du financement de la revalorisation du point d'indice (provision de 13 M€).

En dépenses d'intervention (titre 6) :

- des transferts de 3,7 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major ». A ce montant viennent s'ajouter 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra.
- des transferts à destination de Campus France (66,65 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (*cf. infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022				PLF 2023									
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs					
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 604	5 161					5 604	5 161				
CAMPUS France			228	25					228	25				
Institut Français			143	14					143	19				
Total ETPT			5 975	5 200					5 975	5 205				

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	5 975
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	

Les plafonds d'emplois de l'AEFE, de Campus France et de l'Institut français demeurent stables en PLF 2023. Le plafond d'emploi de l'opérateur Atout France est transféré du programme 185 vers le programme 134 à la suite de la parution des décrets d'attributions ministérielles. En PLF 2023, le plafond d'emploi des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève donc à 5 975 ETPT.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'AEFE est l'opérateur du réseau d'enseignement français à l'étranger. A la rentrée 2022, ce réseau, présent dans 138 pays, compte 566 établissements scolaires homologués. Sur ces 566 établissements, l'AEFE gère directement 68 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 163 autres établissements, dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'agence - associations, fondations ou structures *sui generis* - avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 231 établissements (en gestion directe et conventionnés) forment le réseau qui entretient les relations les plus étroites avec l'AEFE (gestion des personnels détachés, attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement).

Les 335 autres établissements du réseau ont signé des accords de partenariat avec l'AEFE. Ils sont, comme les deux autres types d'établissements, homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse pour dispenser l'enseignement des programmes français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures *sui generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, les 566 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports scolarisent environ 380 000 élèves. Après un léger ralentissement en raison de la crise sanitaire, la croissance des effectifs a repris depuis la rentrée 2021.

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Elle accompagne également les établissements en situation de grave crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2022, l'AEFE rémunère 10 699 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 1,8 % au siège ;
- 7,7 % d'expatriés ;
- 46,7 % de résidents ;
- 43,8 % de recrutés locaux.

L'AEFE affecte aux établissements EGD et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151. Pour les deux années scolaires achevées ou pratiquement achevées lors de la Commission Nationale des Bourses (CNB) de juin 2022, à savoir 2021/2022 (rythme nord) et 2021 (rythme sud), 24 864 élèves français avaient bénéficié d'une bourses scolaire (soit 21,79 % des élèves français scolarisés dans le réseau). Pour ce qui concerne l'exécution des campagnes en cours : 2022 (rythme sud) et 2022/2023 (rythme nord), le nombre de bourses attribuées s'établissait alors à 20 851.

Prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programmes nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est d'ores et déjà dépassé puisque l'on compte désormais 587 filières labellisées à la rentrée 2022.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2021-2023, adopté en janvier 2022, tient compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et des enseignements de la crise sanitaire.

Le COM 2021-2023 s'articule autour de 4 objectifs stratégiques.

- Axe n° 1 : Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics. Il s'agit de valoriser et d'enrichir l'offre éducative des établissements du réseau homologué notamment par la valorisation de ses atouts : une éducation plurilingue, des dispositifs d'inclusion scolaire, le développement numérique éducatif et un baccalauréat réformé en phase avec les standards internationaux.

- Axe n° 2 : Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Dans l'esprit du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le rôle de l'AEFE est renforcé pour d'une part, accompagner et faciliter l'intégration de nouveaux établissements partenaires dans le réseau, et d'autre part, renforcer la formation des personnels, quel que soit leur statut, grâce à la création des 16 instituts régionaux de formation (IRF).

- Axe n° 3 : Développer le rôle de l'Agence comme acteur de la coopération éducative. L'Agence est appelée à renforcer son accompagnement du réseau des 587 établissements étrangers qui disposent de sections bilingues francophones labellisées LabelFrancÉducation. L'AEFE mettra par ailleurs en œuvre le soutien renforcé aux associations du réseau français langue maternelle (FLAM).

- Axe n° 4 : Adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français. L'Agence, « colonne vertébrale » du réseau, va poursuivre le travail de réorganisation et de modernisation qu'elle a engagé depuis 2019. Le COM souligne notamment l'importance d'associer davantage les représentants des parents d'élèves et des anciens élèves à la gouvernance du réseau.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectif sont par ailleurs remises au directeur de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure a été nommée président du conseil d'administration de l'AEFE en février 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence.

Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Les modalités d'application du nouveau dispositif ont fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance signé le 2 avril 2021. Elles portent notamment sur les caractéristiques de la garantie telles que le fait générateur de son appel et les diligences que les établissements d'enseignement de crédit bénéficiaires doivent accomplir avant de pouvoir prétendre au paiement des sommes dues par l'État à son titre. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD), l'agence peut recourir pour la dernière année, en 2023, à des avances de l'agence France trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre en 2024 un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT.

L'AEFE a développé depuis plusieurs années le contrôle interne comptable. La démarche de contrôle interne budgétaire, plus récente, a été engagée à partir de 2017. Conformément au délai fixé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, l'agence a mis en œuvre la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) depuis le 1^{er} janvier 2016.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes, l'AEFE a également instauré un comité d'audit (décision adoptée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018). Le développement de la pratique de l'audit interne permet d'améliorer le fonctionnement de l'agence et de mieux analyser les principaux risques pouvant affecter la réalisation de ses objectifs.

Perspectives 2023

Le Président de la République a fixé, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme, l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger à l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

L'objectif de croissance du réseau des établissements homologués est l'un des piliers de la stratégie d'influence déployée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Malgré la crise sanitaire, le réseau a poursuivi son développement passant de 495 établissements en 2018 à 566 à l'issue de la commission interministérielle d'homologation de juin 2022. Cette progression témoigne de la dynamique de croissance du réseau homologué initiée dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Des avancées décisives au cours de l'année 2022 vont permettre de concrétiser en 2023 des mesures clés du plan de développement et donner à l'AEFE les moyens de jouer pleinement son rôle d'opérateur-pivot du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ainsi, la loi du 28 février 2022 a créé les instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE, qui seront les leviers d'un renforcement de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de l'attractivité des établissements du réseau. En 2023, les 16 IRF seront

en mesure de déployer leur activité et de proposer à l'ensemble des établissements du réseau d'enseignement français une offre de formation renouvelée et adaptée aux besoins, notamment pour la professionnalisation des personnels recrutés localement.

Le nouveau dispositif d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires est devenu pleinement opérationnel au cours de l'année 2022. Ce dispositif a remplacé celui qui était porté par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) et va monter en puissance au cours de l'année 2023 pour soutenir ainsi le développement immobilier des établissements conventionnés. Par ailleurs, une solution adaptée permettant d'assurer le développement immobilier des établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE devra être trouvée.

En 2023, l'offre éducative de nombreux établissements d'enseignement français à l'étranger va gagner en attractivité grâce à l'introduction du baccalauréat français international, un nouveau diplôme conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen. Une première cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2024.

2023 sera également une année au cours de laquelle l'AEFE devra affronter de nouveaux défis, notamment en termes de ressources humaines et d'équilibre budgétaire. En 2022, une réforme du statut des personnels résidents a été engagée. Au titre du soutien en 2023 au financement de cette réforme, il est prévu de verser à l'AEFE 7 M€ de subvention complémentaire (par rapport à 2022) depuis le programme 185. Par ailleurs, une provision d'un montant de 13 M€ est prévue depuis le programme 185 aux fins de financement de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Par ailleurs, l'Agence devra faire face, dans un contexte inflationniste, à la mise en œuvre et au financement de son nouveau SPSI, à la réforme de la contribution unique, ou encore au financement de la réforme précitée du statut des personnels résidents.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pour rappel, le plan de soutien, voté en loi de finances rectificative n° 3 le 30 juillet 2020, comprenait :

- une enveloppe de 50 M€ dédiée à l'aide à la scolarité sur le P151 pour venir en aide aux familles françaises ;
- une enveloppe de 50 M€ sur le P185 afin de venir en aide à tous les établissements ainsi qu'aux familles étrangères ;
- une ouverture d'avances de l'agence France Trésor dans la limite de 50 M€ sur le P823 pour soutenir les trésoreries de l'AEFE et des établissements en difficulté.

Le soutien de l'État à hauteur de 100 M€ en aides directes a permis de préserver l'équilibre budgétaire de l'opérateur et des établissements du réseau. En 2023, l'aide au réseau d'enseignement français se concentre essentiellement sur le Liban, premier réseau national au monde avec 64 établissements et 60 000 élèves. Les difficultés de ce pays exigent de maintenir le soutien aux établissements en difficulté (+10 M€ en PLF 2023, compris dans le SCSP de l'AEFE).

L'AEFE continue également à apporter une aide à 8 établissements partenaires qui bénéficient d'un conventionnement temporaire avec l'Agence. Cette mesure permet à l'AEFE de prendre en charge la rémunération d'un certain nombre de personnels (recrutés locaux titulaires de l'Éducation nationale qui deviennent résidents) et ainsi soulager la trésorerie des établissements. Le conventionnement temporaire a permis notamment de soutenir quelques établissements ayant bénéficié d'avances de trésorerie remboursables sur l'enveloppe de 50 M€ ouverte auprès de l'Agence France Trésor. L'échéance de remboursement de ces avances, limitée à une année, a conduit l'AEFE, selon les situations, à mettre en place des délais de remboursement ou de conventionnement temporaire. Pour rappel, ce dispositif des avances de trésorerie a été mobilisé au profit de 41 établissements, essentiellement partenaires, pour un montant total d'avances de 5 272 769 €.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	420 629	420 629	451 129	451 129
Subvention pour charges de service public	416 929	416 929	446 929	446 929
Transferts	3 700	3 700	4 200	4 200
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	95 754	95 754	105 750	105 750
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	95 754	95 754	105 750	105 750
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	516 383	516 383	556 879	556 879

En 2023, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

- 446,9 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 3,7 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 0,5 M€ en AE =CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En budget initial 2022 de l'AEFE, le montant de la SCSP et des transferts est indiqué après application du taux de mise en réserve pondéré.

S'agissant du montant des transferts en budget initial 2022, ces derniers incluent les versements depuis le P185 mais également depuis le P151 (aide à la scolarité).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022	PLF 2023
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 765	10 765
– sous plafond	5 604	5 604
– hors plafond	5 161	5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'AEFE en PLF 2023 est fixé à 5 604 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'Influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers toutes mobilités confondues (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses et exonérations pour étudiants étrangers dont le doublement du nombre de bourses et exonérations pour études versés par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 espaces Campus France (ECF) appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %) et du nombre d'espaces Campus France (+66 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

Une nouvelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par décret du Président de la République du 11 mai 2022. Une lettre de mission à son attention est en cours de finalisation par les ministres de tutelle. Elle sera accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrira la période 2023-2025. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur quatre volets principaux :

- adapter les stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESRI, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget initial (BI) 2022, ces recettes sont estimées à 6,58 M€, en hausse de +13 % (+835 k€) par rapport à l'exécution 2021. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 10,2 M€ au BI 2022, une prévision en retrait par rapport à l'exécution 2021 (-1,2 M€ soit -12 %).

Perspectives 2023

Première année de mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectifs et de performance, avec une nouvelle directrice générale à sa tête, l'année 2023 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'Influence.

Les chantiers principaux concerneront :

- l'accompagnement des postes des zones indopacifique et Afrique dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel suite aux séminaires d'attractivité organisés en 2022 ;
- le maintien d'un accent sur l'Europe, en lien avec Erasmus +, tout particulièrement dans les Balkans ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique et *alumni* renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement d'Études en France notamment dans les ambassades nouvellement rattachées.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	70 120	70 120	70 120	70 120
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 470	3 470
Transferts	66 650	66 650	66 650	66 650
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	8 700	8 700
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	8 700	8 700
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2 007	2 007	2 007	2 007
Subvention pour charges de service public	1 815	1 815	1 815	1 815
Transferts	191	191	191	191
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	80 827	80 827	80 827	80 827

La différence entre les montants de SCSP inscrites en LFI 2022 et celle prévue au budget initial 2022 de l'opérateur s'explique par l'application de la réserve de précaution. Les financements qui apparaissent en transferts (titre 6) dans les programmes 185 et 209 du tableau de financement de l'État sont comptabilisés en comptes de tiers (comptes de mandants publics) dans le bilan de l'opérateur. Par conséquent, ils ne sont pas présentés dans le compte de résultat de l'opérateur. Seuls les frais de gestion perçus par l'opérateur sont présentés en ressources propres dans les tableaux budgétaires agrégés et les dépenses d'exploitation correspondantes. Cela explique le différentiel entre le compte de résultat publié dans le Jaune « Opérateurs de l'État » et le tableau *supra* retraçant les transferts prévus entre l'État et l'EPIC Campus France en LFI 2022.

En PLF 2023, le financement, depuis le programme 185, pour Campus France s'élève à 3,47 M€, marquant ainsi une stabilité de la subvention pour charges de service public par rapport à la LFI 2022.

Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 66,65 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (52,95 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (13,7 M€). Des crédits sont par ailleurs prévus en transferts du P 209 pour 8,7 M€ correspondant à des crédits pour bourses de stage à titre principal (6,3 M€) et des frais de mission pour des échanges d'expertise (2,4 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	228	228
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2023 est fixé à 228 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

OPÉRATEUR

Institut Français

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1^{er} janvier 2011. Opérateur placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, l'Institut français Paris répond aux objectifs de notre politique étrangère, et exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture (le ministre chargé de l'Éducation nationale étant par ailleurs associé à la politique de promotion du français).

L'Institut français assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, œuvres et auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics.

L'Institut français n'a pas la responsabilité de l'animation du réseau culturel français à l'étranger (qui est piloté par le MEAE) mais s'appuie sur celui-ci, à travers les Instituts français (qui sont des établissements à autonomie financière) et les Alliances françaises (qui sont des associations de droit local). Les établissements culturels à autonomie financière et leurs antennes portent presque tous le même nom (« Institut français » accolé au nom du pays) de façon à offrir une marque unique et renforcer la visibilité du dispositif.

L'Institut Français Paris (IF) apporte son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents.

L'opérateur a pu profiter de la reprise des mobilités en 2022, pour accompagner le rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones, promouvoir la langue française et soutenir les centres de langue mais aussi contribuer activement à la programmation culturelle de la Présidence française de l'Union européenne, soutenir la transformation numérique du réseau et mettre en œuvre les priorités présidentielles liées au nouveau partenariat avec l'Afrique faisant suite au sommet organisé à Montpellier le 8 octobre 2021.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français Paris annoncé par le Président de la République en août 2017, s'est traduit par un rapprochement fonctionnel au service des deux réseaux concernés. Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français, établissant formellement les missions d'intérêt commun et matérialisant ce rapprochement fonctionnel, a été signée le 17 octobre 2019 et sera renouvelée prochainement.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après le départ de l'ancien Président et l'intérim d'une année assuré par le Directeur général délégué, Mme Éva Nguyen-Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments dont le principal est le contrat d'objectifs et de performance (COP) qui donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 se structure autour de quatre objectifs : (i) l'accompagnement au rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives françaises et francophones, (ii) la promotion de la langue française et le soutien aux centres de langue, (iii) le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international et (iv) la modernisation de la gestion de l'opérateur. Les travaux sur le prochain COP (censé couvrir la période 2023-2025) ont débuté au printemps 2022.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission est adressée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la Culture à la présidente de l'EPIC. Elle est déclinée chaque année par une lettre d'objectifs et par des indicateurs annuels de performance.

Afin de coordonner au niveau interministériel la politique culturelle extérieure, la loi du 27 juillet 2010 prévoit que le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français Paris soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. En raison de la crise sanitaire, la tenue d'un COS en 2021 a été compromise mais le prochain COS devrait pouvoir se tenir fin 2022.

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. Le bail d'une durée initiale de 9 ans a été reconduit début 2020 jusqu'en avril 2022, en accord avec la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). En mars 2022, un bail de 9 ans a été signé pour un immeuble rue de la Folie Regnault (Paris 11^e) après validation par la Commission nationale de l'immobilier public (CNIP). Ce choix d'immeuble monolocataire répond aux besoins de l'opérateur et représente également une économie substantielle de 9 M€ sur la durée du bail, le loyer passant de 554 €/m² annuel HT au Carré Suffren à 409 €/m² annuel HT à La Folie Regnault. L'emménagement aura lieu au printemps 2023 après finalisation des travaux. Pendant la période transitoire, l'opérateur s'est installé dans des espaces de *coworking* rue Tolbiac. En juillet 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un pré-projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2026.

Enfin, l'Institut français est inscrit dans la démarche du contrôle interne financier (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du CIBC fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2023 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 267 161 € (en AE = CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Perspectives 2023

Les priorités et perspectives pour 2022 et 2023 demeurent celles prévues dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2022. Le COP visera à renforcer la complémentarité de l'IF avec les dispositifs existants, notamment ceux du ministère de la Culture ou des opérateurs ICC à l'export. Il doit permettre de prendre en compte la réorganisation de l'établissement, effective depuis janvier 2022.

Les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment le développement et l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur poursuivra le suivi du projet central de transformation numérique du réseau qui lui a été confié, et prolongera la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs (notamment quant à leur place dans son modèle économique), en lien avec les priorités fixées par les tutelles.

L'appui et la formation au réseau culturel demeureront prioritaires pour l'opérateur. Dans la droite ligne de la priorité ministérielle pour les industries culturelles et créatives, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export.

L'Institut français capitalisera également sur les actions culturelles de la présidence française de l'Union européenne, dont il a assuré la mise en œuvre. La priorité présidentielle donnée à l'Afrique restera un axe fort, avec notamment le lancement des forums régionaux de débat d'idées sur le continent.

L'Institut français a enfin entrepris une démarche volontariste de long terme pour identifier et promouvoir des modalités d'action culturelle plus sobres en carbone.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	28 267	28 267
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	28 267	28 267
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	28 267	28 267

En PLF 2023, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 28,27 M€, stable par rapport à la LFI 2022.

Le différentiel entre le montant de la SCSP inscrit en LFI 2022 et celui figurant dans le compte de résultat de l'opérateur tient à la déduction de la réserve de précaution.

Le différentiel entre le montant des transferts en LFI 2022 et celui figurant dans le compte de résultat de l'Institut français s'explique notamment par des transferts provenant du MEAE (FSPI et subventions pour la PFUE) et du ministère de la Culture.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	157	162
– sous plafond	143	143
– hors plafond	14	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2023 est fixé à 143 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

L'évolution prévisionnelle à la hausse des emplois hors plafond tient à des besoins ponctuels liés à la montée en puissance des appels à projets remportés par l'opérateur.

PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 s'appuie sur un réseau de 208 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont près 1,7 million d'inscrits au registre des Français établis hors de France), ainsi que vers les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 10 millions chaque année), les étrangers demandeurs de visas, les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assure une protection consulaire, des missions d'aide sociale et d'aide à la scolarité et rend des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections). Il participe, conjointement avec le ministère de l'intérieur, à la définition de la politique d'attribution des visas et assure par son réseau l'instruction et la délivrance de ceux-ci.

Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendus, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens. Le champ de services offerts n'a pas vocation à rester inchangé (la suppression du notariat consulaire en est un exemple concret récent). Pour autant, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'attache à ce que l'évolution de son réseau consulaire ne l'empêche pas de délivrer les services essentiels qui sont sa raison d'être. Une attention toute particulière est portée à l'exercice de la protection consulaire, pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidant ou de passage à l'étranger ; tout en restant prudents sur notre champ d'action qui s'exerce sur le territoire d'États souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, nous avons fait porter un effort particulier sur l'aide aux Françaises et Français victimes de violences.

Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19, le réseau consulaire a progressivement retrouvé son fonctionnement d'avant crise en 2022. L'organisation des élections présidentielle et législatives à l'étranger a été un événement majeur, marqué par le recours au vote par internet pour le scrutin législatif. Cette modalité de vote a été plébiscitée par nos compatriotes (76 % des votants y ont eu recours). La modernisation de l'administration consulaire s'est aussi poursuivie, notamment avec le développement de la nouvelle application « RVConsulat » : les usagers disposent désormais d'une nouvelle plateforme de prise de rendez-vous plus moderne, plus facile d'utilisation et accessible sur tous types de supports. Le soutien à nos compatriotes les plus fragiles a pris plusieurs formes : l'attribution d'aides sociales et de bourses scolaires, le maintien exceptionnel du dispositif du secours occasionnel de solidarité jusqu'en août 2022 et un soutien renforcé aux associations venant en aide aux Français fragilisés par la crise, dont les organismes locaux d'entraide et de solidarité et les centres médico-sociaux. Par ailleurs, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a œuvré jusqu'à l'été 2022 à la mise en place de campagnes de vaccination à l'attention de la communauté française, dans les pays dépourvus de solution vaccinale locale satisfaisante.

En 2023, les crédits du programme 151 permettront au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de poursuivre ses missions de service public à l'international. Les budgets renforcés des bourses scolaires et des affaires sociales permettront de soutenir au mieux nos compatriotes en difficulté, affectés par une situation économique mondiale dégradée. S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire, la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire poursuivra les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers. Le registre de l'état civil électronique, qui vise à dématérialiser l'établissement, la conservation, la gestion et la délivrance des actes de l'état-civil, finalisera son déploiement en 2023. Le Service France Consulaire, ouvert à l'automne 2021, élargira ses horaires pour répondre aux usagers de pays plus éloignés. Ce centre de contacts, qui permet aux Français de l'étranger d'obtenir sans délais une information et une assistance pour initier leurs démarches administratives, rencontre un grand succès (satisfaction > 90 %) et confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà plébiscité par nombre de nos partenaires étrangers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 151 n'a pas évolué par rapport au PAP 2022.

OBJECTIF mission

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

Grace à la stabilisation de la situation sanitaire mondiale en 2022, le réseau consulaire et les services centraux de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du MEAE, chargés d'une mission de service public, retrouvent leur fonctionnement d'avant crise.

Les cibles de l'objectif 1 « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire » inscrites au PAP 2022 seront pour la plupart atteintes, voire dépassées (délivrances par ETPT de documents « administration des Français » et « visas » notamment). A effectif constant, le niveau pré-pandémie devrait ainsi être retrouvé à l'horizon 2023 sur l'ensemble des sous-indicateurs.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
1. Administration des Français (réseau)	Nb	83	107	120	140	130	130
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	63	84	70	70	70	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 450	1 478	1350	1350	1400	1500
4. Visas (réseau)	Nb	93	68	123	341	444	444

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC). France Visas.

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d' ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Administration des Français (réseau)

En 2022, la délivrance de documents « administration des Français » par ETPT a connu une accélération spectaculaire, en particulier s'agissant des titres d'identité et de voyage et des inscriptions au registre des Français établis hors de France. Cette hausse est notamment liée à la tenue des élections présidentielle et législatives, qui ont incité nos compatriotes à s'inscrire au Registre et facilité le recueil des demandes de titres à l'occasion des tournées consulaires organisées pour le recueil des procurations. Un effet de rattrapage post-Covid est aussi observé depuis la fin 2021. Un recul de la demande de délivrance, naturel après une forte année 2022 (la délivrance sera nettement supérieure à la cible annoncée dans le PAP 2022) est à prévoir en 2023. Elle devrait se stabiliser et revenir au niveau pré-pandémie à compter de 2024.

État civil

Grâce notamment à la rationalisation des procédures la cible « établissement et transcription » a atteint un niveau de productivité (70 documents) qui devrait rester stable dans les années à venir, à effectif constant.

Depuis 2020, en raison du contexte sanitaire, le département « exploitation » du service central d'état civil (SCEC) a adapté ses processus de traitement afin de garantir la continuité du service public tout en préservant des conditions de travail correctes pour les agents. Les mesures prises ont permis de maintenir un bon niveau de productivité, même si en recul par rapport au niveau pré-crise. La mise en place du Registre d'état civil électronique (RECE), qui a débuté en 2021 et devrait s'achever courant 2023, a aussi induit quelques ralentissements en raison d'adaptations de fonctionnement et d'évolutions dans le processus de traitement, inhérent à une situation de transition avec le progiciel existant. Les horizons de cible projetés pour la période 2023-2025 sont étroitement liés à la mise en service de nouvelles tranches du RECE en 2023 et à leur stabilisation, avec pour objectif d'en dégager des gains de productivité supplémentaires.

Visas

Après deux années marquées par une baisse sans précédent en raison de la pandémie de Covid-19, la demande de visas a repris en 2022 de manière différenciée toutefois selon les pays. Elle reste en effet affectée par des contextes politiques et sanitaires défavorables dans certains pays (Russie, Chine) et par une réduction ponctuelle des moyens de traitement. Le volume de délivrance par ETPT en 2022 devrait néanmoins être supérieur aux prévisions annoncées dans le PAP 2022, atteindre 341 documents/ ETPT d'ici 2023 grâce à des effectifs constants et revenir au niveau pré-crise à l'horizon 2024.

INDICATEUR mission**1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	23	20	17	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	24	19	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	5	9	7	7	5	5
4. Visas court séjour	jours	4,7	6,9	4,7	3	2,5	2,5

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Passeports ordinaires et cartes nationales d'identité (CNI)**

La stabilisation du trafic aérien et la bonne reprise des activités dans les postes ont permis de retrouver de meilleures conditions d'acheminement des titres en 2022 et de revenir à un délai de délivrance proche de celui de 2019, voire meilleur pour les cartes nationales d'identité. Ce délai devrait rester stable en 2023 et dans les années à venir.

Pour mémoire, les passeports et cartes nationales d'identité peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, mais aussi à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. Cette mesure concerne 52 pays depuis l'automne 2017.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Depuis la réorganisation du service central d'état civil (SCEC) en 2019, les délais d'exploitation des actes se maintiennent à un niveau de traitement convenable. Néanmoins, dans un contexte de nette hausse de demandes dématérialisées d'actes, et suite aux premiers déploiements du RECE en mars 2021, qui se sont accompagnés d'ajustements techniques, les délais de délivrance se sont stabilisés à 9 jours en 2021, et devraient se maintenir à ce niveau en 2022.

Avec la finalisation du déploiement du RECE courant 2023, le service se fixe comme cible de les amener à 5 jours en moyenne en 2024/2025. Trois facteurs seront néanmoins déterminants : l'évolution du niveau de demandes dématérialisées, l'adaptation en parallèle des effectifs humains dévolus à leur traitement et la parfaite adéquation du nouvel outil informatique aux processus de traitements.

Visas

En raison du contexte sanitaire, les moyens de traitement de visas ont été ponctuellement réduits, ce qui impacte les délais de délivrance en 2022 alors qu'une forte reprise de la demande est constatée. Le rétablissement progressif de ces moyens dès septembre 2022 permettra de revenir à des délais convenables à compter de 2023 (3 jours).

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire est engagée sur la voie d'une simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers tout en garantissant un service public de qualité. Ces alternatives sont de plus en plus plébiscitées par les Français de l'étranger.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	96	95	98	97	98	98
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	42	40	42	45	45	50

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Depuis la mise en place des applications Comedec, Planete et plus récemment du registre d'état civil électronique, le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est en moyenne de 95 %. La finalisation du déploiement du RECE en 2023 et l'appropriation du nouveau portail intégré sur service-public.fr par les usagers devraient induire une nouvelle hausse de la dématérialisation à l'horizon 2023/2024, à hauteur de 98 %.

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, suite aux restrictions de déplacement induites par la crise sanitaire notamment, cette démarche remporte un certain succès. Après la hausse exceptionnelle de 2022 (la cible du PAP 2022 devrait être dépassée et atteindre 50 %), effet des élections présidentielle et législatives qui incitent les Français à s'inscrire au Registre, ce taux pourrait légèrement baisser en 2023, pour se stabiliser à 45 %.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072		23 710 155		21 050 000		224 215 227	0
	193 600 663		11 803 000		22 050 000		227 453 663	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0		0		95 520 225		95 520 225	0
	0		0		105 750 000		105 750 000	0
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986		1 597 855		0		54 184 841	0
	56 732 169		1 700 000		0		58 432 169	0
Totaux	232 042 058		25 308 010		116 570 225		373 920 293	0
	250 332 832		13 503 000		127 800 000		391 635 832	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072		23 835 155		21 050 000		224 340 227	0
	193 600 663		11 573 000		22 050 000		227 223 663	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0		0		95 520 225		95 520 225	0
	0		0		105 750 000		105 750 000	0
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986		1 597 855		0		54 184 841	0
	56 732 169		1 700 000		0		58 432 169	0
Totaux	232 042 058		25 433 010		116 570 225		374 045 293	0
	250 332 832		13 273 000		127 800 000		391 405 832	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	232 042 058 250 332 832 255 024 624 255 089 032		232 042 058 250 332 832 255 024 624 255 089 032	
3 - Dépenses de fonctionnement	25 308 010 13 503 000 15 822 000 15 557 000		25 433 010 13 273 000 14 452 000 14 887 000	
6 - Dépenses d'intervention	116 570 225 127 800 000 127 850 000 127 850 000		116 570 225 127 800 000 127 850 000 127 850 000	
Totaux	373 920 293 391 635 832 398 696 624 398 496 032		374 045 293 391 405 832 397 326 624 397 826 032	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	232 042 058 250 332 832		232 042 058 250 332 832	
21 – Rémunérations d'activité	190 382 444 205 389 388		190 382 444 205 389 388	
22 – Cotisations et contributions sociales	40 476 931 43 667 535		40 476 931 43 667 535	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	1 182 683 1 275 909		1 182 683 1 275 909	
3 – Dépenses de fonctionnement	25 308 010 13 503 000		25 433 010 13 273 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 308 010 13 503 000		25 433 010 13 273 000	
6 – Dépenses d'intervention	116 570 225 127 800 000		116 570 225 127 800 000	
61 – Transferts aux ménages	111 988 225 123 210 000		111 988 225 123 210 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	4 582 000 4 590 000		4 582 000 4 590 000	
Totaux	373 920 293 391 635 832		374 045 293 391 405 832	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663	33 853 000	227 453 663	193 600 663	33 623 000	227 223 663
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	105 750 000	105 750 000	0	105 750 000	105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169	1 700 000	58 432 169	56 732 169	1 700 000	58 432 169
Total	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	516,00	0,00	0,00	+0,02	+3,06	+1,00	+2,06	519,08
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 036,00	0,00	0,00	0,00	+11,05	-3,00	+14,05	1 047,05
1103 - CDD et volontaires internationaux	101,00	0,00	0,00	0,00	-1,13	0,00	-1,13	99,87
1105 - Agents de droit local	1 595,00	0,00	0,00	0,00	-2,00	+2,00	-4,00	1 593,00
Total	3 248,00	0,00	0,00	+0,02	+10,98	0,00	+10,98	3 259,00

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	80,00	54,00	7,60	87,00	44,00	7,75	+7,00
Titulaires et CDI dans le réseau	225,00	0,00	8,40	236,00	0,00	7,90	+11,00
CDD et volontaires internationaux	80,00	0,00	7,55	80,00	0,00	7,72	0,00
Agents de droit local	480,00	0,00	7,40	480,00	0,00	7,50	0,00
Total	865,00	54,00		883,00	44,00		+18,00

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	516,00	520,00	0,00	0,00	0,02	+2,06	0,00	+2,06
Services à l'étranger	2 631,00	2 638,00	0,00	0,00	0,00	+10,05	0,00	+10,05
Autres	101,00	101,00	0,00	0,00	0,00	-1,13	0,00	-1,13
Total	3 248,00	3 259,00	0,00	0,00	0,02	+10,98	0,00	+10,98

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+7,00	481,00
Services à l'étranger	+11,00	2 619,00
Autres	0,00	63,00
Total	+18,00	3 163,00

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 412,00
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0,00
03 – Instruction des demandes de visa	847,00
Total	3 259,00

Les 3 259 ETPT des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire.

Les principales fonctions d'état-major de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) sont les suivantes : orientation de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire et à l'adaptation des moyens du réseau ; définition et mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

1. La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger :

- Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger** : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en liaison avec l'action du centre de crise et de soutien.
- Offre de services administratifs aux Français de l'étranger** : près de 1,7 million de personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur les quelques 2,5 millions de Français résidant à l'étranger. Le réseau consulaire et diplomatique a délivré 253 000 titres d'identité et de voyage (TIV) en 2020, plus de 347 000 en 2021. De janvier à juillet 2022, plus de 173 000 passeports (170 000 en 2020, 239 000 en 2021) et plus de 85 000 cartes d'identité (72 000 en 2020, 96 000 en 2021) ont été délivrés. Cette augmentation s'explique par un effet de « rattrapage » après la période Covid et par la hausse de la demande à la suite de l'introduction de la nouvelle carte nationale d'identité. Par ailleurs, en 2021, plus de 2,6 millions de documents d'état civil ont été délivrés ou mis à jour et près de 228 000 actes ont été établis par nos postes consulaires et le service central d'état civil. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, ainsi que le recensement des jeunes.
- Aide sociale en faveur de nos compatriotes à l'étranger**, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté. Ce domaine d'activité a très fortement été touché par la pandémie de la Covid-19, pour répondre aux besoins accrus des ressortissants les plus démunis et financièrement fragilisés par la crise.
- Outre ces activités de services, les consulats ont une **importante fonction pour développer nos réseaux de contact et d'influence**, notamment avec l'ensemble des organismes dont la coopération est nécessaire pour toutes les questions de séjour et de sécurité intéressant nos compatriotes à l'étranger, sous l'autorité des ambassadeurs.

Si la période 2020-2021 a vu une baisse du nombre de Français inscrits au Registre du fait de la crise sanitaire avec, dans plusieurs pays, un nombre de départs importants, l'évolution est de nouveau à la hausse en 2022 : les « pics » observés en 2017 et 2018 avec plus d'1,8 millions d'inscrits pourraient ainsi être approchés fin 2022.

Par ailleurs, le nombre de Français non-inscrits au registre augmente lui aussi dans des proportions significatives avec le développement des mobilités internationales et l'expatriation de publics qui s'inscrivent peu (étudiants en mobilité internationale, personnels en situation de télétravail à l'étranger, etc.). On estime ainsi à plus de 2,5 millions le nombre de Français vivant à l'étranger.

En parallèle, la DFAE et les services consulaires sont fortement engagés dans la **démarche globale de simplification et de modernisation des services aux usagers**, avec pour les Français de l'étranger :

- la mise en œuvre de plusieurs mesures pour faciliter le dépôt et le retrait des titres d'identité et de voyage : développement des dispositifs mobiles de recueil (DR-mobile et Consuléo) permettant le recueil des demandes lors de tournées consulaires ; possibilité dans près de 50 pays de bénéficier de l'envoi postal sécurisé des passeports (l'extension de cette mesure pour l'envoi des cartes nationales d'identité est à l'étude) ; possibilité de remise des titres par un consul honoraire ;
- la mise en place d'une procédure pour permettre l'inscription en ligne sur le Registre des Français de l'étranger ;
- le développement en 2022 d'une nouvelle application de prise de rendez-vous pour les démarches consulaires, RV Consulat ;
- le développement d'une solution de vote par internet, utilisée avec succès pour les élections consulaires de 2021 et législatives 2022 ;
- la mise en œuvre du Registre d'État Civil Électronique (RECE), qui permet de donner aux copies numériques d'actes d'état civil une valeur authentique, avec un gain de temps et de coût remarquable ;
- le déploiement du Service France Consulaire : ce centre de contact assure depuis octobre 2021 une réponse téléphonique et électronique rapide aux usagers, réduisant significativement le volume de messages qui saturent les consulats. Cette expérimentation concerne désormais 13 pays d'Europe et a vocation à s'étendre progressivement (à tous les pays de l'UE, puis du monde).

L'esprit de ces réformes répond au double objectif :

- d'une amélioration de la qualité du service pour simplifier les démarches et réduire les délais ;
- d'un recentrage des agents sur les activités qui représentent leur cœur de métier consulaire, à savoir la protection des personnes, l'action sociale, le suivi des détenus, la lutte contre la fraude.

2. Les effectifs qui concourent à l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEF » sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents chargés du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires et de prise en charge des frais de scolarité sont polyvalents.

3. L'activité d'instruction et de délivrance des visas (instruction des dossiers par les postes consulaires, lutte contre la fraude, pilotage et suivi des prestataires de service extérieur, activité de directive et conseil aux postes, de gestion des recours et participation à l'élaboration des normes) : après une chute en 2020 (-80 %), l'activité visa est restée très modeste en 2021 avec 972 721 visas demandés (863 670 en 2020 et 4 296 796 en 2019, dernière année de référence pour le traitement des demandes de visas). Ainsi, l'activité dans l'ensemble du réseau en 2021 est restée 77 % en deçà du niveau observé en 2019, malgré la réouverture progressive des frontières à partir du 9 juin 2021, notamment en raison du maintien de règles sanitaires limitant l'accès au territoire ou de mesures sanitaires prises par certains pays comme la Chine notamment.

En 2022, une forte reprise de l'activité visa est à noter au cours du 1^{er} semestre. Si cette activité se situe encore à -51 % de celle de 2019, la baisse observée entre le 1^{er} semestre 2019 et celui de 2022 n'est plus que de l'ordre de 32 % en mettant de côté les demandes de visas en Chine et en Russie.

Enfin, la demande de visa de long séjour (VLS), après avoir connu une forte hausse en 2021 (+81 % par rapport à 2020) en raison de la reprise de la délivrance de visas au 1^{er} semestre 2021, continue à progresser nettement pour atteindre au 1^{er} semestre 2022 une hausse de 42 % par rapport à la même période en 2019. Les VLS représentent actuellement 13,3 % de la demande globale contre 4,7 % en 2019.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,03	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	190 382 444	205 389 388
Cotisations et contributions sociales	40 476 931	43 667 535
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	27 517 767	29 493 889
– Civils (y.c. ATI)	27 517 767	29 493 889
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	12 959 164	14 173 646
Prestations sociales et allocations diverses	1 182 683	1 275 909
Total en titre 2	232 042 058	250 332 832
Total en titre 2 hors CAS Pensions	204 524 291	220 838 943
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 29,49 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,7 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 220. Le montant prévu sur le programme 151 est de 0,26 M€ pour un nombre prévisionnel de 9 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	205,82
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	206,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,21
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,21
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	1,66
EAP schéma d'emplois 2022	0,00
Schéma d'emplois 2023	1,66
Mesures catégorielles	0,89
Mesures générales	1,61
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	1,60
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,92
GVT positif	1,65
GVT négatif	-0,73
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,25
Indemnisation des jours de CET	0,25
Mesures de restructurations	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	9,70
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,05
Autres	9,74
Total	220,84

Le socle de prévision d'exécution 2022 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 151 s'élève à 206,01 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -0,21 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-3 000 €) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-0,21 M€).

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 5000 € au bénéfice de 5 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 0,92 M€. Il se décompose entre le GVT positif évalué à 1,65 M€ (soit 0,76 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions) et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -0,73 M€ (-0,34 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

À la suite de la parution du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État, un montant de 1,64 M€ HCAS a été évalué sur le programme 151 afin de tenir compte du dégel du point fonction publique et correspond à l'extension en année pleine de cette mesure mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 9,7 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2022) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2023 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de -0,05 €.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	55 529	56 019	56 509	28 691	29 246	29 730
Titulaires et CDI dans le réseau	140 178	139 503	143 828	30 556	29 588	31 104
CDD et volontaires internationaux	70 614	72 174	74 737	34 277	35 681	36 232
Agents de droit local	28 175	28 470	28 765	23 140	23 384	23 627

L'évolution des coûts moyens des G1-G2 résulte principalement de la variation du point d'indice prévue par le décret n° 2022-994 précité.

L'impact des revalorisations salariales sur les catégories G3, y compris la variation du point d'indice, a été intégré pour les agents de l'administration centrale; la hausse sur les CDD étranger sera connue courant 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						112 516	112 516
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE	93	G1/G2	Tous	01-2023	12	3 194	3 194
Fluidification du déroulement des carrières	99	G1/G2	Tous	01-2023	12	55 969	55 969
Revalorisation des catégories B	57	G1/G2	B	01-2023	12	53 353	53 353
Mesures indemnitaires						777 268	777 268
2ème tranche du plan de convergence des rémunérations des CDD en administration centrale et à l'étranger	16	G3	Tous	01-2023	12	80 000	80 000
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	9	G1/G3	Tous	01-2023	12	23 300	23 300
Effet extension en année pleine		Toutes	Tous	01-2023	12	458 387	458 387
Mesures en faveur des ADL	1 578	G5	Tous	01-2023	12	200 000	200 000
Mesures volontaires internationaux	8	G3	VI	01-2023	12	15 581	15 581
Total						889 784	889 784

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
3 317 981	0	151 147 893	153 551 376	1 008 900

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
1 008 900	170 000 0	738 900	100 000	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
141 303 000 0	140 903 000 0	400 000	0	0
Totaux	141 073 000	1 138 900	100 000	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,72 %	0,28 %	0,00 %	0,00 %

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (58,1 %)****01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	193 600 663	33 853 000	227 453 663	0
Crédits de paiement	193 600 663	33 623 000	227 223 663	0

Les dépenses de l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2023 s'établissent à 33,6 M€ en CP. La baisse de 11,26 M€ par rapport à la LFI 2022 est principalement due à l'absence d'élections nationales en 2023, alors qu'un budget de 13,95 M€ HT2 avait été alloué à ce titre en LFI 2022 dans le cadre des élections présidentielle et législatives.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	193 600 663	193 600 663
Rémunérations d'activité	157 493 862	157 493 862
Cotisations et contributions sociales	35 127 100	35 127 100
Prestations sociales et allocations diverses	979 701	979 701
Dépenses de fonctionnement	11 803 000	11 573 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 803 000	11 573 000
Dépenses d'intervention	22 050 000	22 050 000
Transferts aux ménages	17 460 000	17 460 000
Transferts aux autres collectivités	4 590 000	4 590 000
Total	227 453 663	227 223 663

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité	Description	Volume	Dotation 2023 (en CP)
Assemblée des Français de l'étranger	Indemnités conseillers AFE	240 000 €	2 320 000 €
	Fonctionnement AFE	180 000 €	
	Indemnités conseillers des Français de l'étranger	1 900 000 €	
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de représentation	270 000 €	309 000 €
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €	
	Indemnités stagiaires	23 000 €	
Service central de l'état civil	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement		435 000 €
Achat et acheminement de documents sécurisés	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	550 000 €	770 000 €
	Acheminement des titres sécurisés	220 000 €	
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères.	Au moins 3 réunions par an avec les autorités centrales étrangères	85 000 €
Communication et information sur l'expatriation	Fonctionnement de la cellule	-	180 000 €
Entretien des cimetières civils français	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger	-	120 000 €
Agences consulaires	Dotations de fonctionnement aux agences	492 agences consulaires	1 200 000 €
Lutte contre la fraude	Levées d'actes d'état civil		47 000 €
Service France Consulaire			1 905 000 €
Autres dépenses	Etudes, litiges et frais divers	34 000 € en administration centrale 18 000 € dans les postes	52 000 €
Modernisation de l'administration consulaire	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	2 525 000 €	3 700 000 €
	Dématérialisation de l'état-civil	800 000 €	
	Vote par internet	315 000 €	
	Infocentre OSCAR	50 000 €	
	Autres projets informatiques	10 000 €	
Elections			450 000 €
Total 11 573 000 €			

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers fonctionnement : 2 320 000 €

1) Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE (240 k€) : les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. La dotation, stable depuis plusieurs années, prend en compte le réajustement des indemnités des conseillers à l'AFE (mise en conformité avec l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État).

2) Fonctionnement (180 k€) : comme en 2022, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Ce budget couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, le financement d'études que peuvent demander les conseillers de l'AFE, et des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger (cartes d'élu par exemple). En 2023, ces crédits permettront par ailleurs l'organisation matérielle et logistique des élections des Sénateurs représentant les Français de l'étranger à Paris (renouvellement par moitié tous les 3 ans).

3) Indemnités des conseillers des Français de l'étranger (1,9 M€) : les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

Pôle Service public consulaire : 5 103 000 €

• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 000 €

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 770 000 €

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, renouvelée à l'été 2022, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Concernant les titres d'identité et de voyage, hors leur confection, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE, pour un montant global estimé à 220 k€. L'acheminement direct des passeports et des cartes d'identité concerne 52 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France).

• Activité du service central d'état civil (SCEC) : 410 000 € en AE et 435 000 € en CP

Le service central d'état civil est engagé dans une expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique – RECE). Le déploiement progressif du RECE, qui a débuté en mars 2021 et s'achèvera courant 2023, a eu un impact significatif sur les dépenses d'affranchissement du budget global du SCEC (-60 %). Le taux de dématérialisation ayant atteint un plafond (95 %), ces dépenses, qui constituent plus de 85 % du budget global du SCEC, ne devraient pas évoluer à compter de 2022.

Les autres dépenses de fonctionnement du service (divers contrats de location pour machines à affranchir, mises sous plis, papier, enveloppes, petites fournitures, etc.) sont en revanche en augmentation en raison de problèmes d'approvisionnement (notamment pour le papier).

Pour cette raison, et alors que le budget de fonctionnement du SCEC a été fortement réduit ces dernières années (970 k€ en LFI 2019 contre 351 k€ en CP en LFI 2022), la dotation 2023 s'établit à 410 k€ en AE et 435 k€ en CP. Le budget devrait se stabiliser à 380 k€ à compter de 2024.

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 47 000 €

La lutte contre la fraude, qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire, demeure une des priorités du MEAE, qui a acquis dans ce domaine une expertise reconnue au niveau interministériel.

Afin de permettre aux postes diplomatiques et consulaires de poursuivre leur action, les crédits délégués à la lutte contre la fraude doivent revenir au niveau des années pré-crise. La réussite de cette activité a un impact non

négligeable à la fois sur la sécurité de notre pays (fraude à l'identité, immigration) et sur les finances publiques (perception induite de prestations sociales).

Les crédits alloués, en légère hausse de 12 k€ par rapport à 2022, sont utilisés pour l'achat ou le renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, la vérification d'actes d'état civil étrangers et la rédaction d'études juridiques par les avocats conseils des postes, l'abonnement à des plateformes de vérifications (comptes bancaires, registre des sociétés). Par ailleurs, la poursuite des créations de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude entraînera des dépenses pour les postes diplomatiques et consulaires.

• Adoption internationale (fonctionnement) : 85 000 €

La mission de l'Adoption internationale (MAI) est, depuis 1998, l'autorité centrale française pour la mise en œuvre de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93). Elle assure à ce titre le pilotage, le contrôle et l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA) seul opérateur public, la veille et l'expertise juridique sur les questions liées à l'adoption internationale, l'organisation des Rencontres de la MAI réunissant chaque année les professionnels de l'adoption internationale, l'information au moyen de bulletin mensuel et, enfin, l'accueil de délégations étrangères compétentes en matière d'adoption internationale issues des pays d'origine des enfants adoptés.

La hausse des frais de fonctionnement (+5 000 € par rapport en 2022) est liée à la prévision d'augmentation des déplacements en 2023 : visites dans des pays d'origine pour obtenir l'accréditation du nouveau GIP France Enfance protégée qui inclura l'AFA, invitation d'autorités centrales de pays d'origine, déplacements en région dans le cadre du renouvellement des autorisations des organismes autorisés pour l'adoption, échange avec le bureau permanent de la Conférence de La Haye et le Service Social International de Genève, etc.

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 180 000 €

Le budget 2023 sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde. L'actualisation et la diffusion de guides pratiques, l'organisation et la participation à des salons et des conférences spécialisés permettront d'informer les candidats à l'expatriation. La dotation servira également à conduire des actions de communication en direction des Français résidant à l'étranger et à renforcer, par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et des partenariats avec des médias et des influenceurs, l'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire.

La hausse des crédits alloués (+24 k€ par rapport à 2022) est liée à la mise en œuvre de campagnes de communication et d'information à l'attention des communautés françaises pour le déploiement du nouveau centre de contacts Service France Consulaire.

• Agences consulaires : 1 200 000 €

Le réseau est constitué de 492 agences consulaires réparties dans 98 pays. Les consuls honoraires constituent des relais de proximité indispensables dont toute l'importance a été une fois de plus démontrée durant la crise sanitaire.

Le budget alloué en 2022 ayant permis une bonne gestion de ce réseau, soumis à de fortes tensions, il est reconduit à l'identique pour 2023.

• Entretien des cimetières civils français : 120 000 €

Le MEAE et le ministère des Armées partagent conjointement la gestion des cimetières français à l'étranger. Les cimetières et sépultures militaires sont gérés quasi exclusivement sur les crédits de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE. Le MEAE intervient ainsi dans près de 37 pays, cimetières civils et mixtes confondus.

La France est propriétaire d'une trentaine de sites de cimetières civils et assure donc directement leur entretien. L'enjeu est essentiellement historique et patrimonial.

L'Algérie et les postes consulaires marocains restent les postes les plus demandeurs pour des raisons historiques évidentes, particulièrement avec la fin du plan d'action de regroupement des cimetières en 2018. Sur ce point, le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Ce rapport recommande notamment la reprise du plan d'action ainsi que la prise en charge de l'entretien des cimetières chrétiens européens.

Pour mémoire, sur les 120 k€ accordés en 2022, 70 % sont dédiés à l'Algérie et 30 % sont répartis dans le reste du réseau.

- Service France consulaire (centre de contacts) : 2 305 000 en AE et 1 905 000 € en CP

La création d'un centre de contact consulaire constitue l'une des réformes prioritaires du gouvernement. Déployé, au 31 août 2022, dans 13 pays européens, il soulage les services consulaires en offrant, sans délais, une réponse de premier niveau aux questions générales des usagers, permettant aux consulats de se concentrer sur le traitement local des dossiers individuels et la protection consulaire. Le succès du dispositif auprès des usagers (satisfaction > 90 %) et auprès des postes du réseau consulaire (seules 10 % des demandes sont renvoyées vers eux pour traitement local) confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà plébiscité par nombre de nos partenaires étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas, Hongrie, Suisse, République tchèque, Roumanie...).

Les prestations nécessaires au fonctionnement du centre consistent en la collecte des appels, confiée depuis 2021 à Orange, et en l'opération du plateau de réponse, effectuée par l'entreprise Teletech international. Ces prestations recouvrent le déploiement de solutions applicatives, la gestion de l'information consulaire en ligne, ainsi que la formation et la mise à disposition de personnels. Le service bénéficie d'un abonnement au service de l'entreprise ACCEO afin d'être accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Après un déploiement à tous les pays d'Europe et du continent africain qui partagent les mêmes fuseaux horaires (France +1/-1), le Service France Consulaire élargira ses horaires d'ouverture de 8h à 20h pour intégrer des pays plus éloignés. Afin de prolonger son extension, le dispositif Service France consulaire sera doté de 2,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP en 2023, soit une augmentation de 1 M€ par rapport à 2022.

- Autres dépenses : 52 000 €

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Les dépenses correspondent principalement à des études et à des provisions pour litiges.

Pôle Modernisation de l'administration consulaire : 3 555 000 € en AE et 3 700 000 € en CP

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français de l'étranger (dont près de 1,7 millions inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE poursuivra ses travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du programme AP 2022.

Parmi les projets de modernisation, trois s'inscrivent dans le cadre de la réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger » : le vote par internet, le registre de l'état civil électronique et le Service France Consulaire (activité suivie au sein du pôle « Service public consulaire »). Les dépenses envisagées pour l'année 2023 se répartiront donc de la façon suivante :

• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 2 575 000 €

Les projets qui concentreront l'attention de la DFAE sont la consolidation des travaux effectués sur nos systèmes d'information relatifs à la gestion des élections suite à la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) et aux nouvelles dispositions légales liées notamment à la gestion des procurations de vote et à la protection des données personnelles.

Des travaux importants sont également prévus pour la refonte de l'application REGISTRE, dans la même perspective de pérennisation et d'amélioration constante de la démarche en ligne d'inscription au registre des Français établis hors de France et sur les listes électorales.

Le développement de l'infocentre OSCAR, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, se poursuivra afin de prendre en compte le recueil de données depuis les nouvelles applications développées (RECE, France visas, Circé 2 pour la gestion des détenus).

Les travaux de maintenance, de sécurisation, de mise en conformité à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG) devront également être poursuivis en 2023.

Enfin, dans le domaine de la gestion des bourses scolaires, la DFAE participera à hauteur de 600 k€ aux travaux de refonte prévus par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sur l'application SCOLA. Ce nouveau projet explique en grande partie la hausse globale de cette enveloppe (+700 k€ par rapport à 2022).

• Dématérialisation de l'état civil : 800 000 €

Depuis 2019, le MEAE travaille à la mise en place du registre de l'état civil électronique (RECE), projet d'expérimentation de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger, et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil. Réforme prioritaire de l'État, ce projet a bénéficié de co-financement du fonds de transformation de l'action publique (programme 349) et du fonds innovation et transformation numérique (programme 363).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- modernisation en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- simplification des démarches des usagers qui pourront bénéficier des avancées de la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La réalisation du projet est planifiée en trois grandes étapes :

- une première étape de dématérialisation de la délivrance d'extraits et copie d'actes, axée sur la simplification des démarches à l'utilisateur et la réduction des coûts, dont la mise en service est intervenue le 12 mars 2021 ;
- une deuxième étape de modernisation des outils de gestion de l'officier d'état civil au travers de la dématérialisation à des fins de gain de productivité et d'amélioration des conditions de vie au travail des agents, planifiée au dernier trimestre 2022 ;
- enfin, la dernière étape d'ouverture du registre électronique, prévue au premier semestre 2023, permettant d'établir des actes signés électroniquement qui viendra finaliser le dispositif de dématérialisation de la gestion de l'état civil, répondant ainsi à l'objectif de modernisation de l'État.

Le budget prévu en 2023, en hausse de 550 k€ par rapport à 2022, permettra de finaliser le projet, afin de pouvoir évaluer l'expérimentation de dématérialisation dans son entièreté et de maintenir l'outil en condition opérationnelle (MCO).

- Vote par internet : 170 000 € en AE et 315 000 € en CP

Conformément à l'engagement présidentiel, le vote par internet était une des modalités de vote mise en place dans le cadre des élections législatives de juin 2022. Cette modalité a été plébiscitée par les Français de l'étranger : en effet, plus de 76 % des votants au second tour ont voté par internet.

Quelques dépenses relatives au développement de la solution devront encore être soldées en 2023. Par ailleurs, une provision de 170 k€ pour l'éventuelle mise en œuvre du vote par internet en cas d'élections législatives partielles en 2023 a été prévue.

- Autres projets informatiques : 10 000 €

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

Pôle Élections : 450 000 €

Le budget alloué en 2023 permettra de lancer des opérations de communication en vue des élections européennes de 2024.

Par précaution, il inclut aussi une provision pour l'organisation d'éventuelles élections législatives partielles. Conformément à la clé de répartition actuellement en vigueur, le MEAE aurait à sa charge les opérations de communication ainsi que les frais de tournées consulaires. Le ministère de l'Intérieur devrait prendre en charge la dépense correspondant à la mise sous pli et l'envoi aux électeurs de la propagande, au fonctionnement des bureaux de vote et de la permanence électorale.

Pour mémoire, les crédits alloués à l'organisation des élections des Sénateurs représentant les Français de l'étranger à Paris sont prévus au budget du pôle « Assemblée des Français de l'étranger ».

DEPENSES D'INTERVENTION

Activité	Volume	Dotation 2023 en AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	4 OAA, AFA, FFOAA, 3 associations de personnes adoptées et 2 organisations non gouvernementales	300 000 €
	18 projets dans 8 pays d'origine des enfants	250 000 €
Rapatriements et hospitalisations d'urgence	204	1 300 000 €
Aide sociale	4 218 bénéficiaires	16 160 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité	91 associations	1 400 000 €
Organismes d'assistance	1 organisme subventionné	10 000 €
Caisse des Français de l'étranger	2 156 bénéficiaires	380 000 €
Centres médico-sociaux	11 associations	250 000 €
Soutien au tissu associatif (STAFE)	192 associations	2 000 000 €
Total		22 050 000 €

- Adoption internationale - subventions : 300 000 €

Ces crédits ont vocation à soutenir et professionnaliser les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) dont la Mission de l'adoption internationale (MAI) assure la tutelle et le pilotage, ainsi que la Fédération française des OAA (FFOAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption (EFA), qui effectuent des activités de formation au bénéfice des candidats à l'adoption et des personnels des OAA. La MAI octroie également des subventions annuelles au Service Social

International, ONG sise à Genève, et au bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit privé (HCCH) à des fins de mutualisation des connaissances et d'actions de coopération dans les pays d'origine. Enfin, la MAI inclut dans son appel à projets annuel des initiatives proposées par l'Agence française de l'adoption (AFA) et par les associations d'adoptés.

La hausse de la dotation (+50 k€) s'explique par l'élargissement de l'appel à projets annuel, qui inclut désormais les initiatives proposées par l'AFA et par les principales associations de personnes adoptées, particulièrement dans le domaine de la recherche des origines. En 2023, la MAI soutiendra également l'organisation d'un colloque universitaire qui marquera le centenaire de la première loi française sur l'adoption d'enfants mineurs.

• Adoption internationale - projets de coopération : 250 000 €

Le décret n° 2009-407 du 14 avril 2009 relatif à l'autorité centrale pour l'adoption internationale prévoit dans son article 1, que l'autorité centrale française conduit des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance. Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont, d'une part, destinés à consolider les échanges entre autorités centrales prescrits par l'article 7 de la Convention de La Haye et, d'autre part, dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la Convention. Les projets sont :

- soit de nature institutionnelle, c'est-à-dire concertés et coordonnés directement avec les autorités compétentes de l'adoption internationale dans des pays d'origine où il apparaît opportun de faciliter, lorsqu'ils ont ratifié la Convention de La Haye de 1993, la mise en place ou la consolidation de leur autorité centrale, ou pour soutenir leurs efforts en vue d'y adhérer ;
- soit mis en œuvre dans les pays d'origine au travers d'ONG implantées localement, qui opèrent dans le champ de l'enfance privée de famille, de la prévention de l'abandon, de la désinstitutionnalisation et de la réintégration familiale. Ces projets sont proposés à la demande de la MAI, par les postes diplomatiques et consulaires dans les pays ciblés.

La baisse de la dotation (-50 k€) s'inscrit dans le cadre d'une réflexion en cours sur la séparation plus marquée entre activités liées à l'adoption internationale et activités de coopération dans le domaine de la protection de l'enfance. Ces dernières, particulièrement lorsqu'elles passent par le biais d'organisations de solidarité internationale, pourraient être prises en charge par d'autres instruments dédiés à l'aide publique au développement : Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) sur proposition des services de coopération des ambassades, financement des projets des organisations de la société civile (OSC) par l'Agence française de développement (AFD). Compte tenu des besoins, il paraît cependant nécessaire de maintenir une activité de coopération institutionnelle au bénéfice des autorités centrales et des organismes publics de protection de l'enfance dans les pays d'origine de l'adoption internationale. Pour ces projets, un recours accru à une expertise internationale (SSI, HCCH, UNICEF) sera recherchée.

• Aides sociales : 16 160 000 €

Ces crédits sont destinés à dispenser des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger dans le besoin à travers les divers conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Afin de répondre aux besoins accrus des plus démunis de nos compatriotes, fragilisés financièrement par la crise économique induite par la pandémie de Covid-19, il avait été décidé de porter les crédits des aides sociales à 16,2 M€ en LFI 2021. Toutefois, en 2022, dans un contexte de reprise économique globale, ces crédits ont été ramenés à 15,2 M€ auxquels sont venus s'ajouter des reports exceptionnels qui ont permis de financer le maintien du dispositif des Secours occasionnel de solidarité (SOS COVID), qui pris fin au 31 août 2022.

Au regard des besoins exprimés, notamment dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger de mars 2022 (15,4 M€ d'aides accordées), les crédits 2023 s'établiront à 16 160 000 M€, soit une hausse de près de 1 M€. Ces crédits supplémentaires permettront de soutenir nos compatriotes en difficulté. Indépendamment de la crise sanitaire, une partie des Français résidant à l'étranger continue en effet de se paupériser pour diverses raisons : perte d'emploi, effets de crises locales (Venezuela, Argentine, Liban, etc.), dégradation du pouvoir d'achat des petites retraites du fait de l'augmentation du coût de la vie dans le pays de résidence, et de manière mondiale, impact de l'inflation et de la baisse de l'euro sur lequel reposent les allocations.

• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1 400 000 €

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et des partenaires essentiels de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des CCPAS.

La dotation de 1,4 M€, identique à celle de 2022, permet de garantir le versement de subventions à de nouvelles associations utiles à nos compatriotes, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent.

Les OLES ont été constamment mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes fragilisés par la crise et il est souhaitable de les consolider en maintenant le soutien financier qui leur est apporté. En outre, la fin des Secours occasionnel de solidarité (SOS) versés par les CCPAS pourrait entraîner le report des demandeurs d'aides sociales vers les OLES.

• Caisse des Français de l'Étranger : 380 000 €

Régie par le code de la sécurité sociale, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Le financement de ce dispositif (qui concernait 2 156 adhérents fin 2021, chiffre en légère hausse par rapport à 2020, et qui représentait un coût global annuel d'environ 4 M€ d'après la CFE) est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 201 €.

Le montant de la contribution de l'aide versée est reconduit en 2023 à hauteur de 0,38 M€.

• Organismes d'aide en France : 10 000 €

Les organismes d'aide subventionnés sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le ministère met directement en œuvre, en matière de rapatriement notamment.

La dotation 2023 est stable par rapport à 2022. Elle permet de soutenir des associations, œuvrant directement en faveur de nos ressortissants à l'étranger, comme France horizon (anciennement CEFR, comité d'entraide aux Français rapatriés), partenaire historique et principal du ministère pour l'accueil de Français rapatriés aux frais de l'État ou à leurs frais, soit en raison de situations de crise, soit pour indigence.

• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 1 300 000 €

La crise sanitaire et économique mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a durablement fragilisé la situation socio-économique des Français à l'étranger. L'enveloppe 2023 permettra de faire face à l'augmentation de la demande d'assistance dans des cas d'extrême d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement, dans un contexte où le coût du carburant est de plus en plus élevé. Le financement d'hospitalisations d'urgence sur place peut par ailleurs, à titre exceptionnel, constituer un préalable au rapatriement ou est jugée préférable à un rapatriement pour l'une des raisons suivantes : personne intransportable à court terme, soins locaux adaptés et moins onéreux qu'un rapatriement, maintien sur place privilégié compte tenu de la situation sociale ou familiale du patient (fin de vie notamment). La prise en charge porte uniquement sur la partie résiduelle de la dette hospitalière après participation des assurances et mutuelles, ainsi que des familles.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourent à l'augmentation constante des besoins en termes d'assistance, notamment :

- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence ;
- l'augmentation des risques sécuritaires (terrorisme, guerres ou bouleversements politiques, catastrophes naturelles, etc.).

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, cagnotte en ligne etc.) est systématiquement privilégiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le MEAE est par ailleurs en charge de l'intégralité du suivi des évacuations sanitaires depuis le Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie au titre d'une convention signée en 1982, qui était auparavant géré par le ministère des Solidarités et de la Santé s'agissant des hospitalisations sur place. L'enveloppe de 500 k€, correspondant au montant du transfert en base opéré du programme 183 vers le programme 151 en 2022, a été reconduite.

• Subventions aux centres médico-sociaux : 250 000 €

La dotation de 250 k€, soit 50 k€ de plus qu'en 2022, permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires, en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin. L'objectif des centres médico-sociaux est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes. La crise du coronavirus a mis en lumière le rôle prépondérant de ces structures qui ont continué à être fortement sollicitées en 2022.

• Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 2 000 000 €

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ils bénéficient impérativement, en tout ou partie, à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions dans le secteur culturel et éducatif qui dépendent d'autres programmes budgétaires.

En 2023, le STAFE sera doté à hauteur de 2 M€, comme en 2022. Une réflexion sur la clarification des critères d'éligibilité du dispositif STAFE est menée afin de les mettre davantage en adéquation avec les besoins des communautés françaises.

ACTION (27,0 %)

02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	105 750 000	105 750 000	0
Crédits de paiement	0	105 750 000	105 750 000	0

L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier. Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elles sont attribuées sur critères sociaux, après examen localement par le conseil consulaire des bourses et validation par la commission nationale des bourses, puis versées par l'AEFE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	105 750 000	105 750 000
Transferts aux ménages	105 750 000	105 750 000
Total	105 750 000	105 750 000

DEPENSES D'INTERVENTION

- Bourses scolaires : 104 440 000 €

En 2023, le financement des bourses scolaires sera assuré par l'enveloppe constituée des crédits budgétaires inscrits dans le PLF (104,4 M€). Après une baisse ponctuelle de l'enveloppe à 94,4 M€ en 2022 visant notamment à apurer l'excédent de trésorerie de l'AEFE généré à l'occasion de la crise sanitaire, les crédits alloués aux bourses scolaires retrouveront leur niveau de 2021. Ces crédits permettront de financer le solde de la campagne 2022/2023 du rythme nord (60 %), la totalité de la campagne 2023 du rythme sud ainsi que la première partie de la campagne 2023/2024 du rythme nord (40 %).

Plusieurs facteurs pourraient avoir un impact sur le coût des campagnes de bourses scolaires en 2023, entre autres la situation économique dégradée induite par les différentes crises mondiales et/ou locales (notamment au Liban), la hausse des droits de scolarité et des bourses parascolaires en raison de l'inflation et la perte au change.

Durant l'année scolaire 2021 (rythme nord 2021/2022 et rythme sud 2021), 24 864 élèves français ont bénéficié d'une bourse scolaire (soit près de 22 % des élèves français scolarisés dans le réseau).

• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 1 310 000 €

Depuis sa création en 2018, l'enveloppe allouée aux élèves à besoins éducatifs particuliers permet de venir en aide aux boursiers de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un ASESH (accompagnant(e) à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, ce budget a été maintenu à hauteur de 1,31 M€ en 2023 afin de permettre la prise en charge de tous les élèves concernés de nationalité française, scolarisés dans un établissement du réseau de l'AEFE, sans conditions de ressources.

ACTION (14,9 %)

03 – Instruction des demandes de visa

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	56 732 169	1 700 000	58 432 169	0
Crédits de paiement	56 732 169	1 700 000	58 432 169	0

L'action 3 « Instruction des demandes de visas » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire. Depuis 2022, elle comprend aussi la gestion des « Frais de contentieux de refus de visa ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	56 732 169	56 732 169
Rémunérations d'activité	47 895 526	47 895 526
Cotisations et contributions sociales	8 540 435	8 540 435
Prestations sociales et allocations diverses	296 208	296 208
Dépenses de fonctionnement	1 700 000	1 700 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 700 000	1 700 000
Total	58 432 169	58 432 169

• Fonds de concours :

Cette action devrait bénéficier du concours du fonds « Instrument de gestion frontières et visas » (IGFV) de l'Union européenne, sous forme de versement de remboursements rétroactifs partiels des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés.

Les demandes de subventions pour la période 2021-2027 sont en cours d'instruction par la direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur. Le fonds IGFV devrait intervenir en co-financement en 2023 :

- en titre 2, pour la rémunération de personnels dans des services de visas assurant une forte représentation de partenaires Schengen. Montant des dépenses prévues en 2022 : 313 k€ ;
- hors titre 2, dans le cadre de la lutte contre la fraude, de la rénovation des locaux des services des visas (comportant une condition d'éligibilité liée à la représentation d'un État Schengen), pour la formation d'agents employés dans les services des visas, ainsi que pour les missions d'audit effectuées par les agents de la SDPV dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes. Montants des dépenses prévues en 2022 : 328 k€ (activités de la cellule fraude 63 k€, projets rénovation 175 k€ et fonctionnement des services visas 90 k€).

Les montants des subventions qui seront effectivement perçus en 2023 ne sont pas prévisibles du fait de la procédure en vigueur.

- Frais de contentieux de refus de visa : 1 700 000 €

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

Le PLF 2023 porte la dotation des frais de justice à 1,7 M€, soit une augmentation de 100 k€ par rapport à 2022. Le renforcement de cette enveloppe permettra de résorber le stock accumulé de dossiers.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	95 754 393	95 754 393	105 750 000	105 750 000
Transferts	95 754 393	95 754 393	105 750 000	105 750 000
Total	95 754 393	95 754 393	105 750 000	105 750 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	95 754 393	95 754 393	105 750 000	105 750 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

Les montants prévus en transferts pour l'AEFE correspondent aux crédits de l'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » constitués de deux enveloppes, celle des bourses scolaires (104 440 000 €) et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (1 310 000 €). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elles sont attribuées sur critères sociaux et après examen par la commission consulaire des bourses locales et validation par la commission nationale des bourses, puis versées à l'AEFE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	